

**RAPPORT ANNUEL**  
**31.12.22**

# CRELAN FUND

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et du document « informations clés pour l'investisseur ».

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>                                   | <b>4</b>  |
| <b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>6</b>  |
| 1.2.1 . Informations aux actionnaires   | 6         |
| 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés  | 10        |
| <b>1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22</b>   | <b>13</b> |
| <b>1.4 . BILAN GLOBALISE</b>  | <b>16</b> |
| <b>1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>  | <b>17</b> |
| <b>1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>                                  | <b>18</b> |
| 1.6.1 . Résumé des règles   | 18        |
| 1.6.2 . Taux de change  | 19        |
| <b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE</b>   | <b>20</b> |
| <b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>20</b> |
| 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts                         | 20        |
| 2.1.2 . Cotation en bourse  | 20        |
| 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement                                    | 20        |
| 2.1.4 . Gestion financière du portefeuille  | 21        |
| 2.1.5 . Distributeurs   | 21        |
| 2.1.6 . Indice et benchmark   | 22        |
| 2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice   | 22        |
| 2.1.8 . Politique future  | 23        |
| 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement  | 23        |
| 2.1.10 . Affectation du résultat  | 24        |
| <b>2.2 . BILAN</b>  | <b>25</b> |
| <b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>  | <b>26</b> |
| <b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>  | <b>27</b> |
| 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22  | 27        |
| 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)   | 31        |
| 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)  | 33        |
| 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 34        |
| 2.4.5 . Performances  | 34        |
| 2.4.6 . Frais   | 35        |
| 2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations   | 35        |
| <b>3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT</b>   | <b>37</b> |
| <b>3.1 . RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>37</b> |
| 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts                         | 37        |
| 3.1.2 . Cotation en bourse  | 37        |
| 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement                                    | 37        |
| 3.1.4 . Gestion financière du portefeuille  | 39        |
| 3.1.5 . Distributeurs   | 39        |
| 3.1.6 . Indice et benchmark   | 39        |
| 3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice   | 39        |
| 3.1.8 . Politique future  | 41        |
| 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement  | 41        |
| <b>3.2 . BILAN</b>  | <b>42</b> |
| <b>3.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>  | <b>43</b> |
| <b>3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>  | <b>44</b> |
| 3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22  | 44        |
| 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)   | 47        |
| 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)  | 48        |
| 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 49        |
| 3.4.5 . Performances  | 49        |
| 3.4.6 . Frais   | 50        |

|   |           |
|---|-----------|
| 3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations   | 50        |
| <b>4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS</b>   | <b>51</b> |
| <b>4.1 . RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>51</b> |
| 4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts                         | 51        |
| 4.1.2 . Cotation en bourse  | 51        |
| 4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement                                    | 51        |
| 4.1.4 . Gestion financière du portefeuille  | 52        |
| 4.1.5 . Distributeurs   | 52        |
| 4.1.6 . Indice et benchmark   | 52        |
| 4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice   | 52        |
| 4.1.8 . Politique future  | 54        |
| 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement  | 54        |
| 4.1.10 . Affectation du résultat  | 54        |
| <b>4.2 . BILAN</b>  | <b>55</b> |
| <b>4.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>  | <b>56</b> |
| <b>4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>  | <b>57</b> |
| 4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22  | 57        |
| 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)   | 58        |
| 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)  | 59        |
| 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 60        |
| 4.4.5 . Performances  | 60        |
| 4.4.6 . Frais   | 61        |
| 4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations   | 61        |
| <b>5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT</b>                                   | <b>62</b> |
| <b>5.1 . RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>62</b> |
| 5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts                         | 62        |
| 5.1.2 . Cotation en bourse  | 62        |
| 5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement                                    | 62        |
| 5.1.4 . Gestion financière du portefeuille  | 63        |
| 5.1.5 . Distributeurs   | 63        |
| 5.1.6 . Indice et benchmark   | 63        |
| 5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice   | 63        |
| 5.1.8 . Politique future  | 65        |
| 5.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement  | 65        |
| 5.1.10 . Affectation du résultat  | 65        |
| <b>5.2 . BILAN</b>  | <b>66</b> |
| <b>5.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>  | <b>67</b> |
| <b>5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>  | <b>68</b> |
| 5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22  | 68        |
| 5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)   | 69        |
| 5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)  | 70        |
| 5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 70        |
| 5.4.5 . Performances  | 71        |
| 5.4.6 . Frais   | 73        |
| 5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations   | 73        |

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

### Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### Date de constitution de la SICAV

7 octobre 2010

### Conseil d'administration de la SICAV

- Philippe Voisin, Président du Comité de Direction de CRELAN SA, Président
- Geert Noels, Administrateur de ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT NV, Administrateur
- Joris Cnockaert, Administrateur-Directeur de CRELAN SA, Administrateur
- Christian Steeno, Directeur Asset & Wealth Management de CRELAN SA, Administrateur
- Steven De Landtsheer, Head Parametrization, Reporting & Control, CRELAN SA, Administrateur
- Paul Mestdag, Administrateur indépendant
- Bruno Tuybens, Conseiller indépendant, Administrateur indépendant

### Personnes physiques chargées de la direction effective

- Gregory Cabanetos, Managing Director, Luxcellence Management Company SA
- Pascal Pira, Conducting Officer, Luxcellence Management Company SA

### Type de gestion

La Sicav a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Luxcellence Management Company SA.

Luxcellence Management Company SA est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company SA est entièrement détenue par CACEIS SA, la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Nom : Luxcellence Management Company SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 2, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

### Conseil d'administration :

- Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil ;
- Grégory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière;
- Lucien Euler, administrateur indépendant ; et
- Aurélien Veil, administrateur.

### Composition du Comité de direction :

- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Pascal Pira, délégué à la gestion journalière ;
- Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière ; et
- Gérald Stadelman, délégué à la gestion journalière.

### Commissaire :

Ernst & Young Luxembourg, 35E Avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre-Marie Boul.

### Capital souscrit et capital libéré :

EUR 1.000.000,00 entièrement libéré.

### Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Jean-François Hubin, De Kleetlaan 2, 1831 Machelen.

### Promoteur

CRELAN SA, Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

### Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital social de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722. CACEIS

## **CRELAN FUND**

Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS BANK, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 27 février 2015, tels que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

### **Gestion financière du portefeuille**

ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT NV, Sneeuwbeslaan 20 bus 12 - 2610 Wilrijk

### **Gestion administrative et comptable**

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### **Service financier**

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### **Distributeur**

CRELAN SA, Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

### **Sous-distributeur**

AXA Bank Belgium, Avenue Sylvain Dupuis 251, 1070 Anderlecht, Belgique

### **Liste des compartiments et des classe(s) d'action**

EconoFuture (Classe R)

EconoNext (Classe R)

EconoStocks (Classe R)

Global Equity DBI-RDT (Classe E - R)

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

## 1.2 . RAPPORT DE GESTION

---

### 1.2.1 . Informations aux actionnaires

CRELAN FUND, ci-après dénommé, « la SICAV », est une Sicav publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0830.158.563.

Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

Sur demande, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, au siège de la société, auprès des agences de CRELAN SA.

Les frais courants (qui remplacent depuis le 10 juin 2012 le total des frais sur encours) et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus à l'endroit suivant: CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles.

Les documents suivants et les informations suivantes peuvent être consultés sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be) : le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels.

Les informations concernant la SICAV sont tenues gratuitement à la disposition du public auprès de l'organisme assurant le service financier.

L'Assemblée Générale annuelle se tient le deuxième mardi de mai, à 10 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la SICAV ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

### Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

#### Risques généraux liés à tout investissement

Un investissement dans la Sicav implique des risques liés à l'investissement, notamment la perte possible du montant investi. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements de la Sicav sont soumis aux fluctuations du marché et autres risques. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant d'origine investi dans la Sicav. Par conséquent, la valeur des compartiments peut, elle aussi, varier à la hausse comme à la baisse. Le rendement et le revenu de la Sicav reposent sur l'appréciation du capital et le revenu des investissements qu'elle détient, moins les charges supportées. Il faut donc s'attendre à ce que les rendements de la Sicav fluctuent en réponse aux variations de l'appréciation du capital et du revenu. C'est pourquoi, un investissement ne convient qu'aux investisseurs en mesure de supporter ces risques et d'adopter une approche à long terme pour leur stratégie d'investissement. Un investissement dans la Sicav doit donc être considéré comme un placement à moyen ou long terme.

Il est important que les investisseurs comprennent que tous les investissements comportent des risques. Aucune garantie formelle n'a été octroyée aux compartiments, ni à leurs participants.

#### Risques spécifiques

Un investissement dans la SICAV est soumis aux fluctuations inhérentes des marchés. En outre, la SICAV est sujette à certains risques particuliers. Une description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour les compartiments est présentée ci-dessous:

#### *Risque de marché*

Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le compartiment conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

#### *Risque de change*

La Sicav investit dans des marchés étrangers et pourrait être impactée par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

#### *Risque de performance*

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par ce compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.

## CRELAN FUND

### *Risque de concentration*

Dans la mesure où le compartiment concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actif, il pourrait subir une perte en capital suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actif.

### *Risque d'inflation*

Au fil du temps, l'inflation érode le pouvoir d'achat lié à la détention des investissements.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est lié au degré de difficulté à acheter ou à vendre certains investissements spécifiques. Ceci pourrait réduire les rendements du compartiment en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.

### *Risque de crédit et de taux d'intérêt*

Le compartiment investit dans des obligations, des espèces et autres instruments du marché monétaire. Le risque existe que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un défaut de l'émetteur dépend de sa qualité de crédit. Le risque de défaut est généralement le plus élevé pour les obligations assorties d'une notation inférieure à « investment grade ». Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une chute de la valeur des titres à taux fixe du compartiment. Les cours et les rendements des obligations sont négativement corrélés : la baisse du cours d'une obligation entraîne la hausse de son rendement.

### *Dérivés à des fins de couverture*

L'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture dans un marché en hausse pourrait réduire le potentiel de profit.

### *Risque lié aux investissements dans des marchés émergents*

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés émergents qui tendent à être plus volatiles que les marchés matures et dont la valeur peut évoluer brusquement à la hausse ou à la baisse. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du Compartiment à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il se peut que les systèmes d'enregistrement et de règlement sur les marchés émergents soient moins développés que sur les marchés plus matures, ce qui implique de plus grands risques opérationnels liés à l'investissement. Des risques politiques et des circonstances économiques défavorables sont davantage susceptibles de survenir.

### *Risques liés aux investissements dans des marchés frontiers*

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés frontiers où l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et suscite beaucoup d'incertitude juridique tant pour les participants sur le marché local que pour leurs homologues à l'étranger. Les marchés frontiers se différencient des marchés émergents en ce qu'ils sont considérés comme étant un peu moins développés sur le plan économique que les marchés émergents. Certains marchés comportent des risques importants pour les investisseurs, qui doivent donc s'assurer, avant d'investir, de comprendre les risques pertinents et s'assurer que l'investissement est approprié.

### *Risque en matière de durabilité*

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment. En conséquence de l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, le compartiment peut (i) sous-performer le marché dans son ensemble si ses investissements sous-performent le marché et/ou (ii) sous-performer par rapport à d'autres fonds qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements et/ou pourraient faire en sorte que le compartiment vende pour des raisons liées à l'ESG des investissements pourtant performants.

Les facteurs de risque peuvent être décrits comme suit :

| Type de risque          | ECONOFUTURE | ECONONEXT | ECONOSTOCKS | GLOBAL EQUITY<br>DBI-RDT |
|-------------------------|-------------|-----------|-------------|--------------------------|
| Risque de marché        | Moyen       | Elevé     | Moyen       | Moyen                    |
| Risque de change        | N/A         | Elevé     | Elevé       | Elevé                    |
| Risque de concentration | N/A         | Faible    | N/A         | N/A                      |

|   |       |       |       |       |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Risque de crédit  | N/A   | Moyen | N/A   | N/A   |
| Risque lié aux investissements dans des marchés émergents   | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risques liés aux investissements dans des marchés frontiers | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risque en matière de durabilité                             | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Au cours des deux premiers mois de 2023, les prix du gaz ont encore baissé. La crainte d'une crise énergétique s'est ainsi dissipée en Europe, ce qui a donné un sérieux coup de pouce aux actions européennes. Les économies de coûts réalisées par les entreprises et les chiffres macroéconomiques favorables ont également contribué à la remontée des bourses au cours de cette période.

Dans un premier temps, les taux ont également baissé, mais ces baisses ont été totalement compensées en février.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Non applicable.

**Politique de rémunération**

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, Luxcellence Management Company S.A. a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de Luxcellence Management Company S.A. est en ligne avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion, de la Sicav et de ses investisseurs et comprend des mesures pour éviter les conflits d'intérêt.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Dans la mesure où, et uniquement si, ceci est applicable, l'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la Sicav gérée par la Société de Gestion, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de la Sicav et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période.

Les détails de la politique de rémunération, applicables au sein de Luxcellence Management Company S.A. (à tout type de rémunération versée par celle-ci en faveur de son personnel<sup>1</sup>) sont disponibles sur le site internet suivant : [https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy\\_FR.pdf](https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf). Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs de la Sicav sur simple demande à Luxcellence Management Company S.A.

**Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation**

Non applicable.



**Droit de vote**

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

**Redemption Gates**

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période sous revue, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

**Règlement SFDR**

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques à court terme sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les risques à long terme sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

La Sicav intègre les risques en matière de durabilité en tenant compte de caractéristiques ESG dans sa stratégie d'investissement mais le degré d'intégration de ces caractéristiques ESG est propre à chacun des compartiments de la Sicav. Chaque compartiment ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectif d'investissement durable, en conséquence les investisseurs sont invités à se référer à la fiche propre à chaque compartiment pour avoir le détail des caractéristiques ESG applicables.

Les investissements réalisés par la Sicav en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des caractéristiques ESG, la Sicav ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments EconoStocks, Global Equity DBI-RDT et EconoFuture, promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

| <b>Article 6</b> | <b>Article 8</b>      | <b>Article 9</b> |
|------------------|-----------------------|------------------|
| EconoNext        | EconoFuture           | /                |
|                  | EconoStocks           |                  |
|                  | Global Equity DBI-RDT |                  |

Les détails relatifs à l'information liée au SFDR sont disponibles dans la partie « Annexes » à la fin de ce rapport et ce pour les compartiments concernés.

### 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les marchés d'actions occidentaux ont enregistré de très faibles performances l'an dernier. Les indices boursiers étaient déjà sous pression dès le début de l'année. Au cours de la seconde quinzaine de mars, ils se sont considérablement redressés, dans l'espoir vain d'une solution à la guerre en Ukraine, mais ensuite, ils ont plongé. Au final, l'indice boursier de référence européen (STOXX Europe 600) affichait une baisse d'environ 14% (dividendes inclus) fin juin par rapport à fin 2021. Aux États-Unis, le grand indice boursier S&P 500 a perdu un peu moins de 20% au premier semestre. L'indice boursier technologique Nasdaq a même cédé plus de 29%. Pour les investisseurs européens, la baisse des cours à New York a été un peu moins difficile à digérer parce que le dollar s'est renforcé de près de 7% par rapport à l'euro au premier semestre.

La volatilité élevée s'est également maintenue au second semestre. Les marchés ont rebondi relativement fortement en juillet et août avant de se corriger par la suite. Les marchés se sont à nouveau redressés en octobre et novembre mais les indices sont repartis à la baisse en fin d'année. Au final, le STOXX Europe 600 a récupéré une partie de la perte du premier semestre, mais il a tout de même clôturé l'année sur une perte de 9,88% (dividendes inclus). Les bourses américaines ont affiché un tableau mitigé au second semestre. Le S&P 500 a enregistré un léger gain sur cette période (2,3% en dollars), mais le Nasdaq a encore perdu du terrain (-4,65% en dollars). Au final, le S&P 500 a clôturé l'année sur une perte de 18,13% (12,97% en euros), tandis que le Nasdaq a reculé de 32,51% (28,26% en euros). Le dollar s'est déprécié d'un peu moins de 2% par rapport à l'euro au second semestre. Sur l'ensemble de l'année, le dollar a gagné environ 5% par rapport à l'euro.

La forte baisse des cours boursiers s'explique surtout par les problèmes et incertitudes macroéconomiques, car les résultats des entreprises ont en fin de compte assez bien résisté. Les investisseurs craignaient toutefois que les mauvaises nouvelles macroéconomiques se répercutent finalement sur les résultats des entreprises.

En 2002, le principal problème était le dérapage de l'inflation et les changements de politique des taux d'intérêt qui en ont résulté. Après des années d'inflation basse, le monde a été confronté à une flambée soudaine mais persistante de l'inflation. Comme les pouvoirs publics et les banques centrales ont pleinement soutenu l'économie pendant la crise du coronavirus, cette dernière a occasionné peu de dommages financiers à la plupart des entreprises et des particuliers. De ce fait, la confiance des consommateurs et des entreprises s'est rétablie très rapidement, ce qui a entraîné une demande étonnamment forte pour presque tous les produits et services. Dans le même temps, l'offre s'est retrouvée sous pression en raison de fermetures d'usines (à la suite de confinements obligatoires ou volontairement à la suite des ruptures de stock dues au covid), de problèmes logistiques énormes (embouteillages portuaires, diminution des vols, pénurie de chauffeurs...) et d'une chaîne d'approvisionnement défaillante (pénurie de puces et divers autres composants). La combinaison d'une demande forte et d'une offre qui ne pouvait pas suivre a entraîné une inflation élevée. Dans un premier temps, les banquiers centraux ont apaisés les investisseurs en affirmant que la hausse de l'inflation était temporaire.

L'invasion de la Russie en Ukraine a toutefois encore attisé l'inflation. La Russie et l'Ukraine sont des acteurs économiques relativement petits sur la scène mondiale, mais ils jouent un rôle clé, surtout dans le domaine de l'énergie, et du gaz naturel en particulier. Le prix du gaz a augmenté de manière spectaculaire en Europe au cours du premier semestre. L'inflation restant obstinément élevée et évoluant vers 10% dans plusieurs pays occidentaux, de plus en plus de banques centrales ont été contraintes d'intervenir (fortement). Elles ont troqué leur politique monétaire très souple de taux ultra-bas en combinaison avec des rachats massifs d'obligations contre une politique de resserrement monétaire (taux plus élevés + suppression progressive des programmes de rachats). En février, la Banque centrale américaine (Fed) a relevé le taux à court terme de 25 points de base. Dans les mois qui ont suivi, ce taux a été systématiquement augmenté, avec des sauts allant jusqu'à 75 points de base par mois. Au total, la Banque centrale américaine a relevé le taux à court terme 7 fois dans le courant de 2022. Ce taux est ainsi passé de 0-0,25% à 4,25-4,5% fin 2022. Les banquiers centraux américains annoncent vouloir procéder à de nouvelles hausses de taux, mais les économistes s'attendent à ce que le cycle de hausse des taux atteigne un pic dans le courant de 2023. Cela s'explique par le fait que des données récentes montrent que l'inflation a déjà amorcé sa tendance baissière.

En Europe aussi, la Banque centrale (BCE) devait agir. En juillet dernier, le taux à court terme a augmenté pour la première fois en 11 ans. Elle a relevé le taux de 50 points de base, soit deux fois plus que prévu auparavant. La BCE doit se montrer plus circonspecte que la Fed car plusieurs pays et banques européens sont vulnérables à des taux plus élevés. En outre, l'économie européenne est beaucoup plus durement touchée par la guerre en Ukraine. L'énergie est le talon d'Achille de l'économie européenne : l'UE importe 40% de son gaz et 27% de son pétrole de Russie. En septembre, la BCE a de nouveau relevé son taux directeur de 75 points de base cette fois. Et un nouveau relèvement de taux de 75 points de base a encore suivi en octobre. La quatrième hausse de taux de l'année a suivi en décembre, cette fois de 50 points de base à 2%. Le pic de l'inflation est probablement derrière nous en Europe également (le prix du gaz a chuté d'environ 80% depuis la fin de l'été), mais les banquiers centraux déclarent que l'inflation est toujours trop élevée et qu'ils prévoient donc de nouvelles hausses de taux.

Au cours de l'année écoulée, seuls quelques secteurs ont affiché une évolution positive des cours. En raison de la crise énergétique (surtout en Europe), les actions du secteur de l'énergie ont enregistré des performances extraordinaires. Cependant, bon nombre des actions de ce secteur affichent de mauvais résultats en termes de durabilité (les énergies fossiles sont responsables d'importantes émissions de CO<sub>2</sub> et ne sont pas renouvelables). Les entreprises d'utilité publique ont également profité des prix élevés de l'énergie et ont enregistré un rendement légèrement positif en tant que secteur. Le secteur Biens de Consommation de Base – ces produits sont peu sensibles à la conjoncture – a clôturé l'année sans perte. Des secteurs comme les Technologies de l'Information et la Communication, qui contiennent principalement des actions technologiques, font partie des principaux perdants de l'année écoulée. Les cours de nombreuses actions de ces secteurs étaient vulnérables parce qu'une part importante de leurs bénéfices se trouve dans l'avenir. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des flux bénéficiaires futurs diminue, ce qui implique une valorisation plus faible. Le secteur

de la Consommation durable a également souffert. Dans un environnement économique incertain où les revenus des consommateurs sont mis sous pression par la forte hausse des prix de l'énergie, il n'est pas illogique que les consommateurs réalisent des économies sur les biens non nécessaires.

### **Pays émergents**

L'année 2022 a été très mouvementée à bien des égards. Pour les pays émergents, un premier retournement positif n'a été observé qu'en novembre, après que la Chine ait émis les premiers signaux indiquant qu'elle allait mettre un terme à sa politique stricte, et finalement intenable, de zéro Covid. Cette tendance positive et, partant, la surperformance relative des pays émergents par rapport au reste du monde se sont poursuivies en décembre. Le virage à 180 degrés pris par les autorités chinoises a donc eu d'énormes implications. Après la confusion initiale des autorités locales, il est en effet apparu progressivement qu'elles changeaient complètement leur fusil d'épaule et qu'elles voulaient renouer avec une croissance plus élevée. À court terme, nous aurons certainement encore des nouvelles très négatives pendant un certain temps car un drame humain est inévitable vu ce changement brutal de la gestion du Covid-19. Les investisseurs tentent déjà de se projeter et comprennent qu'une réouverture accélère la normalisation de l'économie chinoise. Cela pourrait en outre devenir l'événement macroéconomique mondial le plus important en 2023. Sur les marchés d'actions également, le cocktail d'un sentiment très pessimiste, de faibles valorisations et de la brutalité de ce changement de politique ont provoqué un feu d'artifice en décembre. 2022 a été une année difficile, y compris pour les pays émergents. Mais bon nombre des vents contraires pourraient devenir des vents favorables en 2023. La réouverture de l'économie chinoise donnera sans aucun doute un sérieux coup de pouce à la croissance dans la région et le reste du monde. Il ne s'agira pas d'une ligne droite, mais la direction semble désormais claire.

Mais comme déjà indiqué ci-dessus, ce revirement n'a eu lieu qu'à la fin de l'année. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu de ce qui s'est passé dans les pays émergents au cours des mois précédents.

Le premier mois de l'année a déjà commencé de manière assez volatile. D'une part, les marchés financiers tentaient d'estimer ce que la Banque centrale américaine allait faire en matière de hausse des taux. Par ailleurs, sur le plan géopolitique, la situation tendue entre la Russie et l'Ukraine persistait et personne ne savait comment le conflit allait évoluer ou se terminer. Enfin, la Chine continuait à prendre des mesures très strictes pour ne rien concéder au coronavirus, confinant encore certaines villes lors de l'apparition de nouvelles contaminations. D'autre part, la bonne nouvelle était que, contrairement à l'année dernière, la banque centrale chinoise appliquait manifestement une politique plus souple et qu'elle allait probablement la poursuivre pendant le reste de l'année. Son objectif est en effet de stabiliser quelque peu l'économie en vue du Congrès du parti communiste plus tard cette année. À noter également les belles performances des marchés d'actions en Amérique latine en janvier, en comparaison avec les actions russes qui étaient sous pression.

Alors que le mois de janvier annonçait déjà un début d'année difficile, la volatilité n'a fait que s'aggraver en février. Au moment où la Russie a lancé son invasion en Ukraine, le monde s'est quasi arrêté et toute l'attention des marchés financiers s'est focalisée sur cette guerre. Avant cela, les investisseurs étaient obsédés depuis de nombreux mois par ce que la banque centrale américaine allait faire en matière de hausse de taux cette année, mais cette question a presque immédiatement été reléguée au second plan. Toutefois, cela n'allait pas durer longtemps et cette question allait assez rapidement redevenir un sujet brûlant. En effet, l'inflation avait déjà fortement augmenté avant la guerre et, compte tenu de l'importance de la Russie et de l'Ukraine pour les marchés de l'énergie et de l'agriculture (et donc les prix des denrées alimentaires), l'inflation galopante allait peut-être durer plus longtemps que prévu. En Russie même, les marchés d'actions sont passés en mode krach et le MSCI a même décidé de supprimer la Russie de l'indice MSCI EM.

Le mois de mars n'a pas apporté beaucoup de soulagement et s'est en outre caractérisé par deux quinzaines très différentes. La première quinzaine a été marquée par une forte baisse, avec la poursuite de la guerre contre l'Ukraine, la flambée des prix des matières premières ainsi que du prix du pétrole, et même la remise en question de la fiabilité durable de l'approvisionnement énergétique dans de nombreux pays. Durant la seconde quinzaine de mars, l'espoir régnait en première instance que les négociations entre la Russie et l'Ukraine allaient peut-être déboucher sur un accord de paix. La Chine a mis les choses au point en annonçant notamment qu'elle allait soutenir davantage l'économie, que le régulateur allait commencer à alléger les charges sur les entreprises technologiques et que le marché immobilier ne serait plus mis sous pression. Ces bonnes nouvelles ont entraîné un fort rebond des marchés actions chinois. À peine Shenzhen sortie de quarantaine, la décision de fermer Shanghai, ville de 24 millions de personnes comptant de nombreux sièges d'entreprises importantes, s'avérait quelque peu contradictoire. À ce moment-là déjà, il est devenu manifeste que des mesures de stimulation supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance fixés pour cette année. Entre-temps, les taux d'intérêt poursuivaient leur ascension aux États-Unis, mais étant donné que de nombreux pays émergents l'avaient déjà partiellement anticipée l'année dernière, il s'agissait provisoirement d'un non-événement.

En avril, la volatilité accrue s'est à nouveau manifestée, avec trois facteurs qui continuaient à dominer plus ou moins l'actualité. Premièrement, la guerre en Ukraine perdurait et il devenait de plus en plus évident qu'elle ne serait pas résolue rapidement. Deuxièmement, la banque centrale américaine avait toujours l'intention de continuer à relever progressivement le taux l'année prochaine afin de juguler l'inflation. Cependant, comme toujours, il subsistait beaucoup d'incertitude sur le parcours et le rythme qui seraient adoptés. Troisièmement, la Chine s'accrochait obstinément à une politique zéro Covid (et aujourd'hui encore d'ailleurs). En avril, d'autres villes ont encore été régulièrement soumises à l'une ou l'autre forme de confinement. Cela a évidemment continué de mettre l'économie nationale sous pression, comme en témoignaient les nouvelles ventes au détail qui restaient à la traîne par rapport à la production industrielle. La croissance économique du premier trimestre s'élevait à 4,8%, mais on s'attendait à ce que le deuxième trimestre soit au moins aussi difficile en raison des confinements stricts et, par conséquent, des nombreux problèmes de logistique. Pour contrer quelque peu cette situation, les autorités chinoises avaient déjà annoncé de grands travaux d'infrastructure et de nouvelles mesures.

Le mois de mai a donné des résultats quelque peu mitigés dans l'univers des pays émergents qui, exprimé en euros, s'est finalement quelque peu consolidé après la période tumultueuse précédente. Les contrastes au sein de l'univers des pays émergents restent relativement importants cette année. D'une part, la Chine maintient toujours une politique zéro covid, et d'autre part, les pays producteurs de matières premières tirent leur épingle du jeu dans l'environnement inflationniste actuel. Un pays comme l'Indonésie a enregistré un excédent commercial sans précédent grâce à la forte croissance des exportations de matières premières. Comme indiqué ci-dessus, la situation en Chine était différente jusqu'alors, mais la lumière apparaissait quand même un peu au bout du tunnel, avec la fin progressive des plus grands confinements urbains. Jusqu'en mai, l'effet négatif de ces confinements stricts a été énorme, tant sur les chaînes d'approvisionnement mondiales que sur les chiffres économiques nationaux chinois. De nombreux analystes soulignaient provisoirement que ce deuxième trimestre ne serait pas encore bon, mais les projections au-delà du second semestre laissaient présager une légère amélioration de la situation. En outre, la Chine ne manquerait certainement pas de continuer à assouplir sa politique monétaire et à stimuler son économie nationale, notamment grâce à des programmes d'infrastructure supplémentaires.

Pendant le mois de juin, outre la guerre qui fait toujours rage en Ukraine, l'attention des analystes s'est à nouveau surtout concentrée sur la banque centrale américaine en ce qui concerne les perspectives de taux et sur la Chine en ce qui concerne la réouverture de l'économie. Alors qu'en mai, le bout du tunnel semblait approcher, avec la fin progressive des plus grands confinements urbains, il ne faut quand même pas perdre de vue que la Chine poursuivra cette politique zéro Covid pendant un certain temps encore. Cela signifie que nous allons probablement encore connaître plusieurs faux départs pendant le reste de l'année.

Pendant le mois de juillet, traditionnellement un mois un peu plus calme avec généralement aussi une liquidité un peu plus faible sur les marchés boursiers, 2022 a été tout sauf une période d'accalmie. Le dollar américain a poursuivi sa remontée, ce qui, sur le plan historique, était généralement néfaste pour la plupart des pays émergents. Cette fois-ci, la plupart d'entre eux avaient toutefois anticipé l'évolution de l'environnement des taux et la majorité avaient déjà commencé à relever leurs taux plus tôt. Pour de nombreux pays, le cycle de hausse des taux était presque terminé, alors que ce n'était pas encore le cas aux États-Unis et en Europe. Cette fois, on s'est donc mieux armé que dans d'autres situations similaires dans le passé. En Chine, quelques nouvelles négatives ont cependant été annoncées, avec le feuillet de quelques banques chinoises, où les gens ne pouvaient pas disposer de leurs avoirs, et une énième flambée de problèmes immobiliers.

Le mois d'août a de nouveau été mouvementé sur les marchés financiers. La saison des résultats s'est poursuivie et, dans la plupart des entreprises, les annonces ont de nouveau dépassé les attentes (révisées à la baisse). Cela a initialement provoqué quelques feux d'artifice dans les cours des actions, mais par la suite, les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ont repris le dessus et une partie des bénéfices antérieurs s'est perdue. C'est ainsi que, Jackson Hole, le président de la Banque centrale américaine a lancé une mise en garde contre un resserrement monétaire plus durable, ce qui n'a pas vraiment fait plaisir aux marchés boursiers. Dans le même temps, le feuillet de politiciens américains s'est poursuivi, puisque, après s'être rendus au shooting photo obligatoire chez Zelensky en Ukraine plus tôt cette année, ils souhaitent alors effectuer des voyages stratégiquement provocateurs à Taïwan afin d'y attiser les esprits. Cependant, nous avons aussi d'abord entendu des voix de Singapour et de Malaisie, entre autres, laissant entendre, de manière diplomatique, que tout le monde en Asie n'était pas ravi de ces tentatives de dresser les pays asiatiques les uns contre les autres. La Chine a également baissé les taux après la publication de chiffres de croissance économique moins favorables.

Septembre a malheureusement été un nouveau mois durant lequel les tensions géopolitiques, accompagnées notamment d'une inflation galopante et de hausses des taux, ont dominé l'ordre du jour et ce, sur les marchés financiers également. Une mobilisation partielle en Russie attisait la crainte d'une escalade de la guerre et des explosions entraînant des fuites dans les gazoducs Nordstream ont provoqué de nouvelles turbulences dans le monde à la fin du mois.

En octobre, les pays émergents se sont surtout concentrés sur le résultat de deux élections. En Chine, le congrès du parti communiste s'est tenu, au cours duquel la position de Xi Jinping en tant que président du parti, chef de l'armée et président chinois a été reconduite. Ce qui a toutefois été remarqué, c'est aussi que le reste du sommet du parti se compose désormais entièrement de soldats fidèles au parti. Comme aucun dirigeant chinois n'a accumulé autant de pouvoir depuis Mao, les marchés financiers ont immédiatement pensé que cette centralisation du pouvoir ne pouvait que mal se terminer. La volatilité s'est accentuée, avec la pression sur les cours qui allait de pair. Peu après, la rumeur selon laquelle la Chine pourrait bientôt réviser sa politique stricte de zéro Covid a circulé, ce qui a immédiatement poussé les cours à la hausse. Au Brésil, le second tour de l'élection présidentielle a eu lieu et Lula da Silva, 77 ans, a cette fois été vainqueur.

Comme nous l'avons déjà évoqué au début de ce texte, novembre a été un mois favorable pour la plupart des marchés d'actions des pays émergents. Après des protestations contre la politique toujours très stricte de lutte contre le Covid, qui se sont élevées en premier lieu dans la plus grande usine d'iPhone de Foxconn à Zhengzhou, celles-ci se sont répandues dans tout le pays. Coïncidence ou non, peu de temps après, la Chine a annoncé quelque 20 mesures visant à affiner la politique anti-Covid, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, consistant à l'assouplir dans la pratique, ce que bon nombre n'avaient pas (encore) escompté. De nombreux observateurs du marché estimaient que la prise de pouvoir de Xi Jinping un mois plus tôt au Congrès du parti communiste était loin d'être positive et craignaient le pire. Lorsqu'il est apparu que les dirigeants chinois n'étaient finalement pas aveugles aux inquiétudes et aux frustrations du Chinois moyen, cela a provoqué un net rebond des marchés d'actions.

Depuis lors, d'autres mesures d'assouplissement ont été annoncées, ce qui a renforcé le virage à 180 degrés de la politique du gouvernement chinois, et, bien que cela ait souvent conduit au chaos local au début, l'orientation s'est avérée clairement positive : la politique zéro Covid est passée et la Chine se tourne vers l'avenir en donnant à nouveau la priorité à la croissance économique. Dès lors, nous entamons 2023 avec un sentiment d'investissement nettement plus optimiste pour les pays émergents.

Free translation

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Crelan Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Crelan Fund sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant un exercice.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Crelan Fund sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

| Compartiment          | Devise | Total des capitaux propres | Résultat de l'exercice |
|-----------------------|--------|----------------------------|------------------------|
| EconoFuture           | EUR    | 392.935.393,03             | -49.605.699,08         |
| EconoNext             |        | 25.933.712,83              | -5.820.208,70          |
| EconoStocks           | EUR    | 245.456.905,28             | -44.586.403,74         |
| Global Equity DBI-RDT | EUR    | 67.978.846,82              | -11.877.581,20         |
| GLOBALISÉ             | EUR    | 732.304.857,96             | -111.889.892,72        |

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en

Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que



l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit

critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 31 mars 2023

EY Réviseurs d'Entreprises srl  
Commissaire  
Représentée par

Jean-François Hubin\*  
Partner  
\* Agissant au nom d'une srl

23JFH0194

**1.4 . BILAN GLOBALISE**

|   | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>   |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>   | <b>732.304.857,96</b>   | <b>743.441.781,17</b>   |
| <b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b> | <b>708.940.452,51</b>   | <b>694.020.889,80</b>   |
| A. Obligations et autres titres de créance  |                         |                         |
| a. Obligations  | 241.356.654,30          | 210.798.057,46          |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions   |                         |                         |
| a. Actions  | 457.476.300,82          | 439.361.423,89          |
| D. Autres valeurs mobilières  | 376,18                  |                         |
| E. OPC à nombre variable de parts   | 10.107.121,21           | 43.861.408,45           |
| <b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>   | <b>1.694.475,69</b>     | <b>-7.366.059,54</b>    |
| A. Créances   |                         |                         |
| a. Montants à recevoir  | 1.450.945,50            | 749.801,89              |
| b. Avoirs fiscaux   | 746.338,59              | 467.746,31              |
| B. Dettes   |                         |                         |
| a. Montants à payer (-)   | -50.265,30              | -380.662,51             |
| c. Emprunts (-)   | -452.543,10             | -8.202.945,23           |
| <b>V. Dépôts et liquidités</b>  | <b>22.480.495,88</b>    | <b>58.320.882,04</b>    |
| A. Avoirs bancaires à vue   | 22.480.495,88           | 58.320.882,04           |
| <b>VI. Comptes de régularisation</b>  | <b>-810.566,12</b>      | <b>-1.533.931,13</b>    |
| B. Produits acquis  | 2.858.540,90            | 1.886.784,95            |
| C. Charges à imputer (-)  | -3.669.107,02           | -3.420.716,08           |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>732.304.857,96</b>   | <b>743.441.781,17</b>   |
| A. Capital  | 839.015.681,88          | 661.010.759,40          |
| B. Participations au résultat   | -11.225.593,32          | 11.533.627,95           |
| C. Résultat reporté   | 16.404.662,12           | 5.167.010,71            |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre)   | -111.889.892,72         | 65.730.383,11           |



## 1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

|  | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>                            |                         |                         |
| <b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>                | <b>-113.549.505,53</b>  | <b>66.692.017,15</b>    |
| A. Obligations et autres titres de créance                                 |                         |                         |
| a. Obligations   | -22.096.881,57          | -2.782.910,34           |
| b. Autres titres de créance  |                         |                         |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »                      |                         | 183.250,00              |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions                    |                         |                         |
| a. Actions   | -99.455.772,58          | 51.111.238,15           |
| D. Autres valeurs mobilières   | 385,54                  |                         |
| E. OPC à nombre variable de parts  | -1.884.641,93           | 2.637.613,85            |
| F. Instruments financiers dérivés  |                         |                         |
| I. Sur indices financiers  |                         |                         |
| ii. Contrats à terme   |                         | -81.353,64              |
| H. Positions et opérations de change                                       |                         |                         |
| b. Autres positions et opérations de change                                | 9.887.405,01            | 15.624.179,13           |
| <b>II. Produits et charges des placements</b>                              | <b>14.120.821,35</b>    | <b>9.800.741,68</b>     |
| A. Dividendes  | 10.022.584,55           | 6.379.725,28            |
| B. Intérêts  |                         |                         |
| a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire                      | 5.360.105,31            | 4.348.697,28            |
| b. Dépôts et liquidités  | 102.129,75              | 4.287,03                |
| C. Intérêts d'emprunts (-)   | -258.821,01             | -232.035,69             |
| E. Précomptes mobiliers (-)  |                         |                         |
| b. D'origine étrangère   | -1.105.177,25           | -699.932,22             |
| <b>III. Autres produits</b>  | <b>9.876,23</b>         | <b>1.398,48</b>         |
| B. Autres  | 9.876,23                | 1.398,48                |
| <b>IV. Coûts d'exploitation</b>  | <b>-12.471.084,77</b>   | <b>-10.763.774,20</b>   |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)       | -648.619,27             | -375.505,95             |
| C. Rémunération due au dépositaire (-)                                     | -231.817,43             | -202.031,33             |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-)                                    |                         |                         |
| a. Gestion financière  | -4.369.853,23           | -3.766.446,64           |
| E  | -58.996,88              | -30.886,42              |
| R  | -4.310.856,35           | -3.735.560,22           |
| b. Gestion administrative et comptable                                     | -167.446,76             | -154.254,77             |
| c. Rémunération commerciale  | -6.059.906,76           | -5.311.075,58           |
| R  | -6.059.906,76           | -5.311.075,58           |
| E. Frais administratifs (-)  | -63.965,47              | -66.485,34              |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-)                             | -709,25                 | -9.888,60               |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)                         | -8.209,12               | -9.083,36               |
| H. Services et biens divers (-)  | -92.755,31              | -105.321,35             |
| J. Taxes   | -759.940,52             | -650.704,77             |
| K. Autres charges (-)  | -67.861,65              | -112.976,51             |
| <b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>                     | <b>1.659.612,81</b>     | <b>-961.634,04</b>      |
| Sous Total II + III + IV   |                         |                         |
| <b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>   | <b>-111.889.892,72</b>  | <b>65.730.383,11</b>    |
| <b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>                           | <b>-111.889.892,72</b>  | <b>65.730.383,11</b>    |
| <b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>                             |                         |                         |
| <b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>                                      | <b>-106.710.823,92</b>  | <b>82.431.021,77</b>    |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent               | 16.404.662,12           | 5.167.010,71            |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter                               | -111.889.892,72         | 65.730.383,11           |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -11.225.593,32          | 11.533.627,95           |
| <b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>                   | <b>97.982.624,11</b>    | <b>-62.964.396,54</b>   |
| <b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>                         | <b>8.748.994,32</b>     | <b>-16.496.531,99</b>   |
| <b>IV. (Distribution des dividendes)</b>                                   | <b>-20.794,51</b>       | <b>-2.970.093,24</b>    |

## **1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.6.1 . Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

**Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

**1.6.2 . Taux de change**

|       | 31.12.22    |     |  | 31.12.21    |     |  |
|-------|-------------|-----|--|-------------|-----|--|
| 1 EUR | 1,5738      | AUD |  | 1,5642      | AUD |  |
|       | 5,6348      | BRL |  | 6,3342      | BRL |  |
|       | 1,4461      | CAD |  | 1,4365      | CAD |  |
|       | 0,9875      | CHF |  | 1,0362      | CHF |  |
|       | 7,3842      | CNH |  | 7,2315      | CNH |  |
|       | 5 174,9737  | COP |  | 4 628,4045  | COP |  |
|       | 24,1540     | CZK |  | 24,8500     | CZK |  |
|       | 7,4365      | DKK |  | 7,4376      | DKK |  |
|       | 0,8873      | GBP |  | 0,8396      | GBP |  |
|       | 8,3299      | HKD |  | 8,8660      | HKD |  |
|       | 400,4500    | HUF |  | 368,5650    | HUF |  |
|       | 16 614,4148 | IDR |  | 16 207,9433 | IDR |  |
|       | 88,2936     | INR |  | 84,5345     | INR |  |
|       | 140,8183    | JPY |  | 130,9543    | JPY |  |
|       | 1 349,5376  | KRW |  | 1 351,8466  | KRW |  |
|       | 20,7978     | MXN |  | 23,2728     | MXN |  |
|       | 4,7012      | MYR |  | 4,7376      | MYR |  |
|       | 10,5135     | NOK |  | 10,0282     | NOK |  |
|       | 59,4752     | PHP |  | 57,9887     | PHP |  |
|       | 4,6813      | PLN |  | 4,5834      | PLN |  |
|       | 77,9094     | RUB |  | 85,2971     | RUB |  |
|       | 11,1203     | SEK |  | 10,2960     | SEK |  |
|       | 1,4314      | SGD |  | 1,5331      | SGD |  |
|       | 32,8025     | TWD |  | 31,4630     | TWD |  |
|       | 1,0673      | USD |  | 1,1372      | USD |  |
|       | 18,1593     | ZAR |  | 18,1498     | ZAR |  |

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le 06/12/2010 au prix de 100,00 EUR par part pour les actions de capitalisation.

Le 14/04/2022 au prix de 100,57 EUR par part pour les actions de distribution.

#### 2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

##### **Objectif du compartiment**

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier ses actionnaires d'une croissance intéressante à long terme associée à un risque modéré.

Par essence, l'allocation des actifs ainsi que la sélection des valeurs se font par le gestionnaire sur la base d'une vision à long terme tant au niveau macro-économique qu'au point de vue des techniques d'investissement. Une diversification efficace occupe une place significative dans la politique d'investissement.

La politique d'investissement tient compte, en outre, d'une forme de perception des risques actuelle sur l'ensemble des classes d'actifs. Par conséquent, l'allocation d'actif, dans le cadre de la gestion, peut être adaptée régulièrement en fonction des différents paramètres de risque.

Le maintien de rendements stables est également un des objectifs visés par le compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence: Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

##### **Politique de placement du compartiment**

###### Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions (min 0% et max 60% du portefeuille) et d'obligations sans privilégier ni une zone géographique, ni un secteur d'activités.

À titre accessoire, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif.

La politique de placement respecte les règles définies à l'Arrêté Royal de 2012.

###### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

###### Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatérale) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

#### Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/EC.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

#### Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs: gouvernements, entreprises publiques, entreprises privées et/ou institutions supranationales. Les émissions et/ou les émetteurs auront généralement un rating « investment grade » (minimum BBB- et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en obligations de marchés émergents et frontières qui auront un rating inférieur à BB- et/ou Ba3. La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

#### Caractéristiques des actions

Le compartiment n'investira pas plus de 5% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

#### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies"(UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site [www.crelan.be](http://www.crelan.be) ou dans le prospectus.

### **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **2.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 2.1.6 . *Indice et benchmark*

Non applicable.

### 2.1.7 . *Politique suivie pendant l'exercice*

#### ACTIONS

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons acheté des actions d'AB Inbev (brasseur de bière) au premier semestre . Nous avons échangé notre position dans Nestlé (café, chocolat et aliments pour animaux) contre Barry Callebaut, spécialiste du chocolat. Danone, spécialiste des produits laitiers, était également un nouveau venu. L'entreprise s'est dotée d'un tout nouveau top management expérimenté, dirigé par Antoine De Saint-Affrique. La nouvelle direction s'attelle à la relance de la croissance chez Danone. Nous avons vendu Henkel parce que l'entreprise souffre beaucoup de l'inflation élevée et parce que les marges bénéficiaires de l'entreprise restent sous pression. Vers la fin de l'année, nous avons pris des bénéfices sur une partie de la position dans le fabricant de snacks et de bonbons Mondelez parce que le potentiel à la hausse de l'action était devenu limité. La société française L'Oréal a fait son entrée dans le compartiment. Cette entreprise de cosmétiques est active notamment dans les produits de maquillage, de soins pour les cheveux et la peau et d'après-rasage et les parfums. L'Oréal bénéficie d'un excellent track record, d'un bilan sain et d'un management très compétent.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir car ils répondent au vieillissement de la population et à l'importance croissante des marchés émergents. Dans le secteur, nous avons pris une position dans Medtronic au premier semestre. Cette entreprise se distingue surtout dans les appareils médicaux. Nous avons pris des bénéfices sur le spécialiste du diabète Novo Nordisk et racheté des actions des sociétés pharmaceutiques AstraZeneca et Johnson & Johnson (médicaments, médicaments sans prescription et appareils médicaux). Au second semestre, nous avons quitté Medtronic en raison des faibles perspectives annoncées par l'entreprise. Par ailleurs, nous avons pris des bénéfices sur Johnson & Johnson car le potentiel à la hausse pour l'action était devenu trop limité.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, nous avons acheté des actions de la société de luxe Kering, mais avons ensuite échangé cette participation contre EssilorLuxottica, moins sensible à la conjoncture. Au cours de l'année, nous avons acheté des actions du fabricant d'articles de sport Nike, qui devraient pouvoir continuer à croître durant les prochaines années, surtout en Chine.

Dans le secteur de l'**Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur Schneider Electric en raison du potentiel haussier limité du cours. Nous avons partiellement réduit notre position dans ABB, spécialisée dans l'électrification et l'automatisation/la robotisation. Les fondamentaux de l'entreprise sont solides mais nous ne sommes pas aveugles face aux vents contraires qu'elle subit à court terme. Nous avons augmenté le poids de Vinci. Ce groupe de construction et de concessions devrait bénéficier de la (poursuite) de la normalisation du trafic routier (concessions autoroutières) et aérien (concessions aéroportuaires). Nous avons acheté des actions dans la société de livraison de colis FedEx. Nous avons pris une position dans Emerson Electric. Cette entreprise est notamment active dans l'automatisation, les systèmes de ventilation et de chauffage, les outils et les compresseurs. Nous avons vendu la participation dans Daimler Trucks et augmenté légèrement la position dans l'entreprise d'emballage Smurfit Kappa et dans Assa Abloy (serrures et contrôle d'accès). Nous avons vendu la position limitée dans Accelleron qui résultait d'un spin-off d'ABB.

Dans le **secteur financier**, nous avons initié 2 nouvelles positions : BlackRock et S&P Global. BlackRock est le plus grand gestionnaire de fonds du monde. Le groupe propose une large gamme de fonds gérés activement. En outre, BlackRock est également l'un des principaux acteurs dans les instruments d'investissement passifs (ETF), ce qui lui permet de profiter du glissement vers l'investissement passif. Les activités de BlackRock sont très rentables, relativement peu capitalistiques et présentent un potentiel de croissance supplémentaire. S&P Global est surtout connue comme agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable car le marché est oligopolistique. Par ailleurs, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports.

Dans le secteur des **Matériaux**, nous avons réduit de moitié la position dans la société minière aurifère Newmont Mining. Nous avons vendu notre position dans l'entreprise de peinture et de revêtement Akzo Nobel car ses marges et la demande pour ses produits étaient sous pression. Nous avons échangé notre position dans l'entreprise chimique Arkema contre Air Liquide. Cette dernière est moins sensible à la conjoncture qu'Arkema et moins vulnérable aux prix élevés du gaz en Europe. Nous avons également pris une première position dans Albemarle. Cette société est l'un des plus grands producteurs de lithium. Le lithium est une matière première indispensable dans la production de batteries pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie.

Dans le secteur des **Technologies de l'information**, nous avons acheté des actions dans la société de cartes de paiement Visa, dans le spécialiste sud-coréen des batteries Samsung SDI, dans le fabricant de puces TSMC et dans la société de logiciels Salesforce. Nous avons pris une première position dans ASML, un acteur crucial dans l'industrie des semi-conducteurs. Cette entreprise développe et produit des machines de lithographie complexes utilisées pour la production de puces de plus en plus petites, omniprésentes dans de nombreux produits. Apple a fait son retour dans le compartiment. L'entreprise reste une machine à cash grâce au succès continu des iPhone, Mac et produits et services associés. Vers la fin de l'année, nous avons réduit notre participation parce que l'entreprise était confrontée à des problèmes de production.

En matière de **Utilities**, nous avons racheté des actions dans la société espagnole Iberdrola, un acteur de premier plan dans le domaine des énergies renouvelables. L'entreprise tire également une grande partie de ses revenus de l'exploitation de réseaux électriques, activité stable et hautement prévisible.

Dans le secteur de la **Communication**, nous avons acheté des actions dans Alphabet, la société mère, qui chapeaute Google et YouTube. Nous avons également pris une première position dans l'entreprise de divertissement Walt Disney Company, un acteur mondial de l'industrie des médias et du divertissement. L'entreprise dispose d'un large éventail de personnages emblématiques du cinéma (d'animation) qui permettent au groupe de consolider ou de renforcer sa position de force dans l'industrie cinématographique et les parcs à thème et complexes touristiques. Par ailleurs, le groupe est également actif dans l'industrie de la télévision américaine et mise en outre sur le développement du service de streaming Disney+. La plateforme de réservation Booking Holdings (hébergements, vols, voitures de location, restaurants) a fait son retour dans le compartiment.

Dans le secteur **Immobilier**, nous avons pris des pertes sur Vonovia. L'action était bon marché, mais l'endettement élevé pèse sur le cours tandis que le dividende sera sans doute sous pression.

## OBLIGATIONS

2022 a été une année historique pour les obligations (d'État) « sûres ». Le large indice des obligations de qualité libellées en euros a perdu plus de 15%, une baisse sans précédent. En moyenne, le taux de l'euro est passé d'environ zéro à 3%.

Dans le volet obligataire, la priorité a été donnée en 2022 à la limitation de l'impact de la hausse des taux, en mettant fortement l'accent sur les obligations à courtes échéances. La duration est tombée à environ 2. Le choix des échéances courtes a été l'une des raisons pour lesquelles la partie obligataire a nettement moins baissé que le marché obligataire en euros au sens large. Outre les échéances courtes, l'accent mis sur les obligations en dollars américains et les pays émergents a également porté ses fruits. Par exemple, les obligations dans les pays émergents ont été l'une des rares niches à avoir enregistré des rendements positifs en 2022. Sur la thématique des obligations indexées à l'inflation, les résultats ont été mitigés. Les obligations à court terme indexées sur l'inflation se sont très bien comportées en raison de l'énorme poussée de l'inflation. Les obligations à long terme ont été sous pression en raison de la forte hausse des taux. Le dernier thème majeur, les obligations belges, a connu une année difficile, avec notamment le segment immobilier qui a été mis sous pression.

### 2.1.8 . *Politique future*

## ACTIONS

Plusieurs modifications ont été apportées au sein du compartiment au cours de l'année. Dans le portefeuille d'actions, nous sommes restés très attentifs à la diversification, tant au niveau des régions et des secteurs que des entreprises. Le portefeuille constitue un mélange de sociétés avec une croissance plus marquée et d'entreprises caractérisées par une croissance plus basse mais un flux de revenus stable. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen, d'une part, de limiter la volatilité attendue (en raison du changement de politique des banques centrales, de l'inflation élevée des coûts et du ralentissement de la croissance économique), mais aussi en tant que moyen de générer du rendement.

## OBLIGATIONS

Début 2023, le monde s'avère totalement différent pour les obligations. Alors que ces dernières années, dans un climat de taux zéro et négatifs, il fallait chercher des endroits où l'on pouvait encore trouver un peu de rendement, la situation est aujourd'hui totalement différente. Les taux des euro-obligations de qualité ont atteint leur niveau le plus élevé en 10 ans. Cela offre des opportunités pour les années à venir.

Alors que l'année dernière, la protection contre la hausse des taux était l'une des priorités absolues du volet obligataire, l'accent sera probablement mis sur la recherche de taux plus élevés pendant de plus longues périodes. Bref, un allongement des durées des obligations.

Par ailleurs, un bon équilibre entre liquidité et risque (à la fois risque de change, risque de crédit et risque de taux) reste crucial.

Outre l'allongement des durées, l'accent est maintenu sur les thèmes suivants : Obligations belges (non notées) et obligations des marchés émergents :

- Les obligations belges (non notées) offrent souvent des taux d'intérêt attractifs pour un risque acceptable.
- Les obligations des marchés émergents restent intéressantes grâce à la combinaison de taux d'intérêt élevés (qui offrent également un tampon contre la baisse des taux de change) et de bons fondamentaux. Tout comme en 2022, l'accent reste mis sur la qualité dans les pays émergents.

### 2.1.9 . *Indicateur synthétique de risque et de rendement*

Le compartiment ECONOFUTURE présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 4 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 3.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 (CESR). L'indicateur synthétique de risque et de rendement classe le compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des

nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

Les données historiques, utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée au fil de temps. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son exposition diversifiée aux marchés des actions et des obligations, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change.

#### **2.1.10. Affectation du résultat**

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende cette année.



**2.2 . BILAN**

|   | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>   |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>   | <b>392.935.393,03</b>   | <b>381.220.511,72</b>   |
| <b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b> | <b>382.578.434,84</b>   | <b>345.015.374,58</b>   |
| A. Obligations et autres titres de créance  |                         |                         |
| a. Obligations  | 235.385.306,16          | 202.373.695,53          |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions   |                         |                         |
| a. Actions  | 139.609.496,18          | 133.864.173,05          |
| E. OPC à nombre variable de parts   | 7.583.632,50            | 8.777.506,00            |
| <b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>   | <b>485.145,02</b>       | <b>196.973,24</b>       |
| A. Créances   |                         |                         |
| a. Montants à recevoir  | 261.732,30              | 50.835,42               |
| b. Avoirs fiscaux   | 255.405,37              | 146.137,82              |
| B. Dettes   |                         |                         |
| a. Montants à payer (-)   | -24.349,95              |                         |
| c. Emprunts (-)   | -7.642,70               |                         |
| <b>V. Dépôts et liquidités</b>  | <b>8.903.203,88</b>     | <b>35.871.492,44</b>    |
| A. Avoirs bancaires à vue   | 8.903.203,88            | 35.871.492,44           |
| <b>VI. Comptes de régularisation</b>  | <b>968.609,29</b>       | <b>136.671,46</b>       |
| B. Produits acquis  | 2.751.063,36            | 1.744.808,84            |
| C. Charges à imputer (-)  | -1.782.454,07           | -1.608.137,38           |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>392.935.393,03</b>   | <b>381.220.511,72</b>   |
| A. Capital  | 444.218.117,54          | 350.544.479,16          |
| B. Participations au résultat   | -1.677.025,43           | 2.900.416,51            |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre)   | -49.605.699,08          | 27.775.616,05           |

**2.3 . COMPTE DE RESULTATS**

|  | <b>Au 31.12.22<br/>(en EUR)</b> | <b>Au 31.12.21<br/>(en EUR)</b> |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>                            |                                 |                                 |
| <b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>                | <b>-51.089.672,22</b>           | <b>27.218.127,76</b>            |
| A. Obligations et autres titres de créance                                 |                                 |                                 |
| a. Obligations   | -21.375.444,77                  | -2.067.699,62                   |
| b. Autres titres de créance  |                                 |                                 |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »                      |                                 | 183.250,00                      |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions                    |                                 |                                 |
| a. Actions   | -31.606.036,67                  | 21.355.358,64                   |
| D. Autres valeurs mobilières   | 6,81                            |                                 |
| E. OPC à nombre variable de parts  | -1.169.097,03                   | 75.502,00                       |
| F. Instruments financiers dérivés  |                                 |                                 |
| I. Sur indices financiers  |                                 |                                 |
| ii. Contrats à terme   |                                 | -81.353,64                      |
| H. Positions et opérations de change                                       |                                 |                                 |
| b. Autres positions et opérations de change                                | 3.060.899,44                    | 7.753.070,38                    |
| <b>II. Produits et charges des placements</b>                              | <b>7.646.771,32</b>             | <b>5.569.716,74</b>             |
| A. Dividendes  | 3.173.090,23                    | 2.141.194,59                    |
| B. Intérêts  |                                 |                                 |
| a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire                      | 4.957.945,57                    | 3.753.693,42                    |
| b. Dépôts et liquidités  | 54.565,52                       | 641,68                          |
| C. Intérêts d'emprunts (-)   | -116.583,15                     | -82.856,38                      |
| E. Précomptes mobiliers (-)  |                                 |                                 |
| b. D'origine étrangère   | -422.246,85                     | -242.956,57                     |
| <b>III. Autres produits</b>  | <b>8.126,18</b>                 | <b>684,98</b>                   |
| B. Autres  | 8.126,18                        | 684,98                          |
| <b>IV. Coûts d'exploitation</b>  | <b>-6.170.924,36</b>            | <b>-5.012.913,43</b>            |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)       | -432.584,00                     | -115.333,59                     |
| C. Rémunération due au dépositaire (-)                                     | -124.345,00                     | -105.659,04                     |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-)                                    |                                 |                                 |
| a. Gestion financière  | -2.105.422,36                   | -1.785.152,30                   |
| R  | -2.105.422,36                   | -1.785.152,30                   |
| b. Gestion administrative et comptable                                     | -67.313,16                      | -61.168,07                      |
| c. Rémunération commerciale  | -2.983.221,55                   | -2.522.861,62                   |
| R  | -2.983.221,55                   | -2.522.861,62                   |
| E. Frais administratifs (-)  | -24.901,79                      | -21.323,27                      |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-)                             | -466,24                         | -2.807,09                       |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)                         | -4.450,41                       | -4.745,07                       |
| H. Services et biens divers (-)  | -24.186,35                      | -18.017,44                      |
| J. Taxes   | -388.007,24                     | -342.021,71                     |
| K. Autres charges (-)  | -16.026,26                      | -33.824,23                      |
| <b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>                     | <b>1.483.973,14</b>             | <b>557.488,29</b>               |
| Sous Total II + III + IV   |                                 |                                 |
| <b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>   | <b>-49.605.699,08</b>           | <b>27.775.616,05</b>            |
| <b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>                           | <b>-49.605.699,08</b>           | <b>27.775.616,05</b>            |
| <b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>                             |                                 |                                 |
| <b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>                                      | <b>-51.282.724,51</b>           | <b>30.676.032,56</b>            |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter                               | -49.605.699,08                  | 27.775.616,05                   |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -1.677.025,43                   | 2.900.416,51                    |
| <b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>                   | <b>49.760.439,45</b>            | <b>-30.676.032,56</b>           |
| <b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>                         | <b>1.522.285,06</b>             |                                 |

**2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES****2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22**

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)  | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net   |
|--|----------------------|--------|------------------|----------------------|-------------------|----------------|---------------|
| <b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b> |                      |        |                  |                      |                   |                |               |
| ALBEMARLE - REGISTERED SHS   | 5.000                | USD    | 216,86           | 1.015.975,64         |                   | 0,27%          | 0,26%         |
| ALPHABET INC -A-   | 44.000               | USD    | 88,23            | 3.637.498,24         |                   | 0,95%          | 0,93%         |
| APPLE INC  | 11.000               | USD    | 129,93           | 1.339.170,77         |                   | 0,35%          | 0,34%         |
| ARISTA NETWORKS INC  | 26.000               | USD    | 121,35           | 2.956.289,53         |                   | 0,77%          | 0,75%         |
| BLACKROCK INC  | 6.600                | USD    | 708,63           | 4.382.251,58         |                   | 1,15%          | 1,11%         |
| BOOKING HOLDINGS INC   | 1.200                | USD    | 2.015,28         | 2.265.950,81         |                   | 0,59%          | 0,58%         |
| BOSTON SCIENTIF CORP   | 119.000              | USD    | 46,27            | 5.159.175,45         |                   | 1,35%          | 1,31%         |
| EMERSON ELECTRIC CO  | 27.000               | USD    | 96,06            | 2.430.189,74         |                   | 0,64%          | 0,62%         |
| FEDEX CORP   | 19.500               | USD    | 173,20           | 3.164.581,87         |                   | 0,83%          | 0,81%         |
| MARVELL TECH --- REGISTERED SHS  | 42.000               | USD    | 37,04            | 1.457.652,85         |                   | 0,38%          | 0,37%         |
| MICROSOFT CORP   | 18.000               | USD    | 239,82           | 4.044.750,53         |                   | 1,06%          | 1,03%         |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC   | 34.000               | USD    | 66,65            | 2.123.307,57         |                   | 0,55%          | 0,54%         |
| NEWMONT CORPORATION  | 175.850              | USD    | 47,20            | 7.777.109,39         |                   | 2,03%          | 1,98%         |
| NIKE INC   | 42.000               | USD    | 117,01           | 4.604.750,53         |                   | 1,20%          | 1,17%         |
| NVIDIA CORP  | 15.500               | USD    | 146,14           | 2.122.436,17         |                   | 0,55%          | 0,54%         |
| PEPSICO INC  | 23.500               | USD    | 180,66           | 3.977.990,16         |                   | 1,04%          | 1,01%         |
| S&P GLOBAL INC   | 13.000               | USD    | 334,94           | 4.079.850,08         |                   | 1,07%          | 1,04%         |
| VISA INC -A-   | 24.000               | USD    | 207,76           | 4.672.044,98         |                   | 1,22%          | 1,19%         |
| WALT DISNEY CO   | 39.000               | USD    | 86,88            | 3.174.813,77         |                   | 0,83%          | 0,81%         |
| <b>États-Unis</b>  |                      |        |                  | <b>64.385.789,66</b> |                   | <b>16,83%</b>  | <b>16,39%</b> |
| AIR LIQUIDE SA   | 17.000               | EUR    | 132,40           | 2.250.800,00         |                   | 0,59%          | 0,57%         |
| CIE DE SAINT-GOBAIN  | 54.000               | EUR    | 45,65            | 2.465.100,00         |                   | 0,64%          | 0,63%         |
| DANONE SA  | 56.500               | EUR    | 49,23            | 2.781.495,00         |                   | 0,73%          | 0,71%         |
| L'OREAL SA   | 4.500                | EUR    | 333,60           | 1.501.200,00         |                   | 0,39%          | 0,38%         |
| VINCI SA   | 48.000               | EUR    | 93,29            | 4.477.920,00         |                   | 1,17%          | 1,14%         |
| <b>France</b>  |                      |        |                  | <b>13.476.515,00</b> |                   | <b>3,52%</b>   | <b>3,43%</b>  |
| ABB LTD REG SHS  | 111.000              | CHF    | 28,06            | 3.154.245,78         |                   | 0,82%          | 0,80%         |
| BARRY CALLEBAUT - NAMEN-AKT  | 1.500                | CHF    | 1.829,00         | 2.778.368,52         |                   | 0,73%          | 0,71%         |
| ROCHE HOLDING LTD  | 7.000                | CHF    | 290,50           | 2.059.344,78         |                   | 0,54%          | 0,52%         |
| <b>Suisse</b>  |                      |        |                  | <b>7.991.959,08</b>  |                   | <b>2,09%</b>   | <b>2,03%</b>  |
| NN GROUP NV  | 88.922               | EUR    | 38,16            | 3.393.263,52         |                   | 0,89%          | 0,87%         |
| NXP SEMICONDUCTORS   | 16.275               | USD    | 158,03           | 2.409.874,21         |                   | 0,63%          | 0,61%         |
| STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS  | 136.000              | EUR    | 13,26            | 1.803.904,00         |                   | 0,47%          | 0,46%         |
| <b>Pays-Bas</b>  |                      |        |                  | <b>7.607.041,73</b>  |                   | <b>1,99%</b>   | <b>1,94%</b>  |
| AGNICO EAGLE MINES LTD   | 142.292              | USD    | 51,99            | 6.931.610,29         |                   | 1,81%          | 1,76%         |
| <b>Canada</b>  |                      |        |                  | <b>6.931.610,29</b>  |                   | <b>1,81%</b>   | <b>1,76%</b>  |
| ASTRAZENECA PLC  | 49.000               | GBP    | 112,18           | 6.195.345,17         |                   | 1,62%          | 1,58%         |
| <b>Royaume-Uni</b>   |                      |        |                  | <b>6.195.345,17</b>  |                   | <b>1,62%</b>   | <b>1,58%</b>  |
| IBERDROLA SA   | 483.055              | EUR    | 10,93            | 5.279.791,15         |                   | 1,38%          | 1,34%         |
| <b>Espagne</b>   |                      |        |                  | <b>5.279.791,15</b>  |                   | <b>1,38%</b>   | <b>1,34%</b>  |
| INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS  | 91.000               | EUR    | 28,43            | 2.587.130,00         |                   | 0,68%          | 0,66%         |
| MERCEDES-BENZ GROUP  | 37.000               | EUR    | 61,40            | 2.271.800,00         |                   | 0,59%          | 0,58%         |
| <b>Allemagne</b>   |                      |        |                  | <b>4.858.930,00</b>  |                   | <b>1,27%</b>   | <b>1,24%</b>  |
| SAMSUNG SDI CO LTD   | 10.400               | KRW    | 591.000,00       | 4.554.448,87         |                   | 1,19%          | 1,16%         |
| <b>République de Corée</b>   |                      |        |                  | <b>4.554.448,87</b>  |                   | <b>1,19%</b>   | <b>1,16%</b>  |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV   | 75.000               | EUR    | 56,27            | 4.220.250,00         |                   | 1,10%          | 1,07%         |
| <b>Belgique</b>  |                      |        |                  | <b>4.220.250,00</b>  |                   | <b>1,10%</b>   | <b>1,07%</b>  |
| ASSA ABLOY -B- NEW I   | 205.000              | SEK    | 223,70           | 4.123.873,11         |                   | 1,08%          | 1,05%         |
| <b>Suède</b>   |                      |        |                  | <b>4.123.873,11</b>  |                   | <b>1,08%</b>   | <b>1,05%</b>  |

| Dénomination                             | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)   | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net   |
|--|----------------------|--------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------|---------------|
| HUHTAMAKI OYJ                            | 50.200               | EUR    | 32,00            | 1.606.400,00          |                   | 0,42%          | 0,41%         |
| METSO OUTOTEC OYJ                        | 255.000              | EUR    | 9,61             | 2.451.060,00          |                   | 0,64%          | 0,62%         |
| <b>Finlande</b>                          |                      |        |                  | <b>4.057.460,00</b>   |                   | <b>1,06%</b>   | <b>1,03%</b>  |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) | 36.000               | USD    | 74,49            | 2.512.663,39          |                   | 0,66%          | 0,64%         |
| <b>Taiwan</b>                            |                      |        |                  | <b>2.512.663,39</b>   |                   | <b>0,66%</b>   | <b>0,64%</b>  |
| SMURFIT KAPPA PLC                        | 65.000               | EUR    | 34,56            | 2.246.400,00          |                   | 0,59%          | 0,57%         |
| <b>Irlande</b>                           |                      |        |                  | <b>2.246.400,00</b>   |                   | <b>0,59%</b>   | <b>0,57%</b>  |
| LEROY SEAFOOD GROUP ASA                  | 174.000              | NOK    | 55,15            | 912.740,76            |                   | 0,24%          | 0,23%         |
| <b>Norvège</b>                           |                      |        |                  | <b>912.740,76</b>     |                   | <b>0,24%</b>   | <b>0,23%</b>  |
| ORSTED                                   | 3.000                | DKK    | 631,30           | 254.677,97            |                   | 0,06%          | 0,07%         |
| <b>Danemark</b>                          |                      |        |                  | <b>254.677,97</b>     |                   | <b>0,06%</b>   | <b>0,07%</b>  |
| <b>ACTIONS</b>                           |                      |        |                  | <b>139.609.496,18</b> |                   | <b>36,49%</b>  | <b>35,53%</b> |
| BELG GO 2.75 22-39 22/04A                | 3.000.000            | EUR    | 91,11%           | 2.733.240,00          |                   | 0,71%          | 0,70%         |
| BELGIUM 0.50 17-24 22/10A                | 2.000.000            | EUR    | 96,15%           | 1.922.950,00          |                   | 0,50%          | 0,49%         |
| BELGIUM 1.7 19-50 05/02A                 | 300.000              | EUR    | 69,42%           | 208.248,00            |                   | 0,05%          | 0,05%         |
| BELGIUM 4.00 12-32 28/03A                | 250.000              | EUR    | 106,34%          | 265.851,25            |                   | 0,07%          | 0,07%         |
| BULG GO 4.625 22-34 23/09A               | 1.000.000            | EUR    | 99,88%           | 998.775,00            |                   | 0,26%          | 0,25%         |
| COMMUNAUTE FLAMANDE 0.375 16-26 13/10A   | 300.000              | EUR    | 90,44%           | 271.333,50            |                   | 0,07%          | 0,07%         |
| GERMANY 0.10 12-23 15/04A                | 5.750.000            | EUR    | 99,20%           | 7.120.032,74          |                   | 1,86%          | 1,81%         |
| GERMANY 0.10 15-26 15/04A                | 3.750.000            | EUR    | 99,16%           | 4.517.651,21          |                   | 1,18%          | 1,15%         |
| GERMANY 0.10 15-46 15/04A                | 500.000              | EUR    | 98,46%           | 602.580,78            |                   | 0,16%          | 0,15%         |
| GERMANY 0.50 14-30 15/04A                | 1.200.000            | EUR    | 101,32%          | 1.481.082,87          |                   | 0,39%          | 0,38%         |
| GERMANY 1.50 13-23 15/02A                | 750.000              | EUR    | 100,01%          | 750.048,75            |                   | 0,20%          | 0,19%         |
| IRELAND 0.55 21-41 22/04A                | 3.000.000            | EUR    | 62,34%           | 1.870.230,00          |                   | 0,49%          | 0,48%         |
| IRELAND 1.50 19-50 15/05A                | 300.000              | EUR    | 68,44%           | 205.320,00            |                   | 0,05%          | 0,05%         |
| NETHERLANDS 1.75 13-23 15/07A            | 1.250.000            | EUR    | 99,66%           | 1.245.718,75          |                   | 0,33%          | 0,32%         |
| POLAND 3.375 12-24 09/07A                | 1.100.000            | EUR    | 100,54%          | 1.105.978,50          |                   | 0,29%          | 0,28%         |
| ROMANIA 2.124 19-31 16/07A               | 1.000.000            | EUR    | 69,21%           | 692.100,00            |                   | 0,18%          | 0,18%         |
| ROMANIA 2.75 15-25 29/10A                | 500.000              | EUR    | 96,46%           | 482.300,00            |                   | 0,13%          | 0,12%         |
| ROMANIA 3.375 18-38 08/02A               | 1.500.000            | EUR    | 67,94%           | 1.019.047,50          |                   | 0,27%          | 0,26%         |
| ROMANIA 3.875 15-35 29/10A               | 500.000              | EUR    | 73,91%           | 369.567,50            |                   | 0,10%          | 0,09%         |
| ROMANIA REGS 2.875 14-24 28/10A          | 1.000.000            | EUR    | 98,55%           | 985.470,00            |                   | 0,26%          | 0,25%         |
| SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A   | 3.000.000            | EUR    | 72,12%           | 2.163.540,00          |                   | 0,56%          | 0,55%         |
| SLOVAKIA 0 16-23 13/11U                  | 1.000.000            | EUR    | 97,64%           | 976.415,00            |                   | 0,25%          | 0,25%         |
| SPAIN 0.15 17-23 30/11A                  | 7.200.000            | EUR    | 100,79%          | 8.591.215,19          |                   | 2,25%          | 2,19%         |
| SPAIN 0.65 16-27 30/11A.65 17-27 30/11A  | 250.000              | EUR    | 98,82%           | 296.830,05            |                   | 0,08%          | 0,07%         |
| SPAIN 1.00 14-30 30/11A                  | 1.000.000            | EUR    | 99,11%           | 1.193.170,09          |                   | 0,31%          | 0,30%         |
| SPAIN 1.80 13-24 30/11A                  | 4.200.000            | EUR    | 102,86%          | 5.214.989,66          |                   | 1,36%          | 1,33%         |
| <b>EUR</b>                               |                      |        |                  | <b>47.283.686,34</b>  |                   | <b>12,36%</b>  | <b>12,03%</b> |
| NORWAY 1.75 15-25 13/03A                 | 20.000.000           | NOK    | 97,18%           | 1.848.699,29          |                   | 0,48%          | 0,47%         |
| NORWAY 2.00 12-23 24/05A                 | 45.000.000           | NOK    | 99,59%           | 4.262.533,88          |                   | 1,11%          | 1,09%         |
| NORWAY 3.00 14-24 14/03A                 | 101.000.000          | NOK    | 99,83%           | 9.590.652,97          |                   | 2,51%          | 2,44%         |
| <b>NOK</b>                               |                      |        |                  | <b>15.701.886,14</b>  |                   | <b>4,10%</b>   | <b>4,00%</b>  |
| HUNGARY 5.375 14-24 25/03S               | 3.000.000            | USD    | 100,03%          | 2.811.862,26          |                   | 0,74%          | 0,71%         |
| SOUTH AFRICA 4.665 12-24 17/01A          | 500.000              | USD    | 98,66%           | 462.218,32            |                   | 0,12%          | 0,12%         |
| UNITED STATES 0.125 16-26 15/07S         | 500.000              | USD    | 94,21%           | 548.728,08            |                   | 0,14%          | 0,14%         |
| UNITED STATES 0.25 15-25 15/01S          | 3.000.000            | USD    | 95,97%           | 3.394.127,27          |                   | 0,89%          | 0,86%         |
| UNITED STATES 0.375 13-23 15/07S         | 1.250.000            | USD    | 98,84%           | 1.482.413,13          |                   | 0,39%          | 0,38%         |
| UNITED STATES 0.50 19-24 15/04S          | 2.000.000            | USD    | 97,31%           | 2.154.652,40          |                   | 0,56%          | 0,55%         |
| UNITED STATES 1.50 16-26 15/08S          | 500.000              | USD    | 91,20%           | 427.280,98            |                   | 0,11%          | 0,11%         |
| UNITED STATES 2.25 16-46 15/08S          | 3.650.000            | USD    | 71,21%           | 2.435.417,41          |                   | 0,64%          | 0,62%         |
| UNITED STATES 2.75 22-32 15/08S          | 1.000.000            | USD    | 91,05%           | 853.171,13            |                   | 0,22%          | 0,22%         |
| US TREASURY N/B 2.5000 22-27 31/03S      | 1.000.000            | USD    | 93,89%           | 879.743,50            |                   | 0,23%          | 0,22%         |
| <b>USD</b>                               |                      |        |                  | <b>15.449.614,48</b>  |                   | <b>4,04%</b>   | <b>3,93%</b>  |
| CZECH REPUBLIC 0.45 15-23 25/10A         | 130.000.000          | CZK    | 95,31%           | 5.129.520,99          |                   | 1,34%          | 1,31%         |
| CZECH REPUBLIC 1.00 15-26 26/06A         | 13.500.000           | CZK    | 86,56%           | 483.812,41            |                   | 0,13%          | 0,12%         |
| CZECH REPUBLIC 1.50 20-40 24/04A         | 25.000.000           | CZK    | 59,90%           | 619.980,12            |                   | 0,16%          | 0,16%         |
| TCHIQUE REPUBLIQUE GOV 0.00 21-24 12/12U | 3.000.000            | CZK    | 90,34%           | 112.198,81            |                   | 0,03%          | 0,03%         |
| <b>CZK</b>                               |                      |        |                  | <b>6.345.512,33</b>   |                   | <b>1,66%</b>   | <b>1,62%</b>  |
| POLAND 2.5 18-24 25/04A.25 18-24 25/04A  | 8.500.000            | PLN    | 95,12%           | 1.727.218,16          |                   | 0,45%          | 0,44%         |

| Dénomination                                    | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)                 | % détenu de l'OPC | % Portefeuille         | % Actif Net            |
|---|----------------------|--------|------------------|-------------------------------------|-------------------|------------------------|------------------------|
| POLAND 4.00 12-23 25/10A<br><b>PLN</b>          | 14.500.000           | PLN    | 98,06%           | 3.037.326,03<br><b>4.764.544,19</b> |                   | 0,80%<br><b>1,25%</b>  | 0,77%<br><b>1,21%</b>  |
| CANADA 0.50 20-25 01/09S                        | 950.000              | CAD    | 91,69%           | 602.365,24                          |                   | 0,16%                  | 0,15%                  |
| CANADA 2.7500 22-24 01/08S                      | 4.100.000            | CAD    | 97,86%           | 2.774.705,23                        |                   | 0,72%                  | 0,71%                  |
| CANADA 2 18-23 01/09S<br><b>CAD</b>             | 1.500.000            | CAD    | 98,37%           | 1.020.358,91<br><b>4.397.429,38</b> |                   | 0,27%<br><b>1,15%</b>  | 0,26%<br><b>1,12%</b>  |
| UNITED KINGDOM 0.125 20-23 31/03S               | 2.200.000            | GBP    | 99,81%           | 2.474.736,54                        |                   | 0,64%                  | 0,63%                  |
| UNITED KINGDOM 0.25 21-25 31/01S<br><b>GBP</b>  | 500.000              | GBP    | 92,99%           | 524.049,02<br><b>2.998.785,56</b>   |                   | 0,14%<br><b>0,78%</b>  | 0,13%<br><b>0,76%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>           |                      |        |                  | <b>96.941.458,42</b>                |                   | <b>25,34%</b>          | <b>24,67%</b>          |
| ADLER GROUP S.A. 3.25 20-25 05/08A              | 3.000.000            | EUR    | 41,44%           | 1.243.050,00                        |                   | 0,32%                  | 0,32%                  |
| AMADEUS IT GROUP 0.875 18-23 18/09A             | 1.000.000            | EUR    | 98,41%           | 984.120,00                          |                   | 0,26%                  | 0,25%                  |
| ARGAN 3.25 17-23 04/07A                         | 4.600.000            | EUR    | 99,66%           | 4.584.245,00                        |                   | 1,20%                  | 1,17%                  |
| AT&T INC FL.R 18-23 05/09Q                      | 700.000              | EUR    | 100,46%          | 703.223,50                          |                   | 0,18%                  | 0,18%                  |
| AT AND T INC FLR 20-XX 01/05A                   | 3.000.000            | EUR    | 90,01%           | 2.700.390,00                        |                   | 0,71%                  | 0,69%                  |
| BRUSSELS AIRPORT CO 1 17-24 03/05A3/05A         | 300.000              | EUR    | 95,76%           | 287.292,00                          |                   | 0,07%                  | 0,07%                  |
| COFINIMMO SA 1 22-28 24/01A 22-28 24/01A        | 2.200.000            | EUR    | 80,95%           | 1.780.966,00                        |                   | 0,47%                  | 0,45%                  |
| COMPAGNIE IMMOBILIERE DE 3 21-28 12/05A         | 1.500.000            | EUR    | 91,82%           | 1.377.319,15                        |                   | 0,36%                  | 0,35%                  |
| CPT NV 0.5 21-25 21/06A                         | 800.000              | EUR    | 83,88%           | 671.004,00                          |                   | 0,18%                  | 0,17%                  |
| CTP NV 0.875 22-26 20/01A                       | 2.000.000            | EUR    | 81,40%           | 1.628.040,00                        |                   | 0,43%                  | 0,41%                  |
| DS SMITH PLC 1.375 17-24 26/07A                 | 100.000              | EUR    | 96,63%           | 96.625,00                           |                   | 0,03%                  | 0,02%                  |
| EANDIS SYST OPERATOR 2.00 17-25 23/06A          | 4.980.500            | EUR    | 95,25%           | 4.743.677,23                        |                   | 1,24%                  | 1,21%                  |
| FLUVIUS SYSTEM 0.6250 21-31 24/11A              | 1.400.000            | EUR    | 74,94%           | 1.049.181,00                        |                   | 0,27%                  | 0,27%                  |
| HJ HEINZ CO 2.00 15-23 30/06A                   | 500.000              | EUR    | 99,70%           | 498.492,50                          |                   | 0,13%                  | 0,13%                  |
| IBERDROLA INTL BV FL.R 17-XX 22/02A             | 2.500.000            | EUR    | 99,53%           | 2.488.300,00                        |                   | 0,65%                  | 0,63%                  |
| IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A             | 6.000.000            | EUR    | 96,43%           | 5.785.920,00                        |                   | 1,51%                  | 1,47%                  |
| IMMOBEL 4.75 22-26 29/06A                       | 4.000.000            | EUR    | 98,12%           | 3.924.820,00                        |                   | 1,03%                  | 1,00%                  |
| KINEPOLIS GROUP SA 2.4 17-25 15/12A             | 1.000.000            | EUR    | 85,49%           | 854.900,77                          |                   | 0,22%                  | 0,22%                  |
| KINEPOLIS GROUP SA 2.75 19-26 18/12A            | 2.100.000            | EUR    | 86,55%           | 1.817.518,50                        |                   | 0,47%                  | 0,46%                  |
| KRAFT HEINZ FOODS CO 1.50 16-24 24/05A          | 1.000.000            | EUR    | 97,77%           | 977.725,00                          |                   | 0,26%                  | 0,25%                  |
| MOLNLYCKE HLDG 1.75 15-24 28/02A                | 300.000              | EUR    | 97,80%           | 293.400,00                          |                   | 0,08%                  | 0,07%                  |
| MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875 17-25 28/02AA        | 100.000              | EUR    | 95,32%           | 95.318,50                           |                   | 0,02%                  | 0,02%                  |
| NEXTENSA 1.95 19-26 28/11A0 19-26 28/11A        | 800.000              | EUR    | 85,79%           | 686.324,00                          |                   | 0,18%                  | 0,17%                  |
| NN GROUP NV 4.375 14-XX 13/06A                  | 3.300.000            | EUR    | 98,93%           | 3.264.805,50                        |                   | 0,85%                  | 0,83%                  |
| NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A                   | 1.000.000            | EUR    | 97,42%           | 974.175,00                          |                   | 0,25%                  | 0,25%                  |
| NV BEKAERT SA 2.75 19-26 25/10A                 | 1.825.000            | EUR    | 96,71%           | 1.765.030,50                        |                   | 0,46%                  | 0,45%                  |
| NV BEKAERT SA 2.75 20-27 23/10A                 | 1.953.000            | EUR    | 95,43%           | 1.863.757,67                        |                   | 0,49%                  | 0,47%                  |
| OEEB INFRA 3.00 13-33 24/10A                    | 350.000              | EUR    | 98,09%           | 343.320,25                          |                   | 0,09%                  | 0,09%                  |
| ORPEA 2.13 17-24 03/07A                         | 500.000              | EUR    | 27,56%           | 137.791,68                          |                   | 0,04%                  | 0,04%                  |
| ORPEA 2.20 17-24 12/12A                         | 800.000              | EUR    | 24,46%           | 195.715,94                          |                   | 0,05%                  | 0,05%                  |
| ORPEA 2.5640 20-27 30/11A                       | 2.800.000            | EUR    | 21,72%           | 608.282,53                          |                   | 0,16%                  | 0,16%                  |
| ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A                      | 1.900.000            | EUR    | 24,82%           | 471.513,50                          |                   | 0,12%                  | 0,12%                  |
| ORPEA SA 2.625 18-25 10/03A                     | 200.000              | EUR    | 25,03%           | 50.065,00                           |                   | 0,01%                  | 0,01%                  |
| PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A                    | 1.000.000            | EUR    | 71,05%           | 710.505,00                          |                   | 0,19%                  | 0,18%                  |
| SKY LIMITED 2.25 15-25 17/11A                   | 500.000              | EUR    | 96,17%           | 480.860,00                          |                   | 0,13%                  | 0,12%                  |
| SOLVAY FINANCE FL.R 15-XX 03/06A                | 1.000.000            | EUR    | 100,61%          | 1.006.105,00                        |                   | 0,26%                  | 0,26%                  |
| SOLVAY SA FL.R 18-XX 04/03A                     | 2.000.000            | EUR    | 98,78%           | 1.975.660,00                        |                   | 0,52%                  | 0,50%                  |
| STELLANTIS 3.75 16-24 29/03A                    | 2.000.000            | EUR    | 99,99%           | 1.999.760,00                        |                   | 0,52%                  | 0,51%                  |
| TESSENDERLO CHEMIE 3.375 15-25 15/07A           | 2.000.000            | EUR    | 99,18%           | 1.983.550,00                        |                   | 0,52%                  | 0,50%                  |
| UCB 5.125 13-23 02/10A                          | 800.000              | EUR    | 100,99%          | 807.956,00                          |                   | 0,21%                  | 0,21%                  |
| VALEO SA 3.25 14-24 22/01A                      | 200.000              | EUR    | 99,13%           | 198.253,00                          |                   | 0,05%                  | 0,05%                  |
| VGP SA 1.5 21-29 08/04A                         | 2.800.000            | EUR    | 65,99%           | 1.847.678,00                        |                   | 0,48%                  | 0,47%                  |
| VGP SA 1.625 22-27 17/01A                       | 500.000              | EUR    | 75,87%           | 379.340,00                          |                   | 0,10%                  | 0,10%                  |
| VGP SA 2.25 22-30 17/01A                        | 1.700.000            | EUR    | 66,04%           | 1.122.620,50                        |                   | 0,29%                  | 0,29%                  |
| VGP SA 2.75 19-23 02/04A                        | 4.275.000            | EUR    | 99,51%           | 4.254.180,75                        |                   | 1,11%                  | 1,08%                  |
| VGP SA 3.25 17-24 06/07A                        | 281.000              | EUR    | 99,50%           | 279.586,57                          |                   | 0,07%                  | 0,07%                  |
| VGP SA 3.50 18-26 19/03A                        | 1.812.000            | EUR    | 94,37%           | 1.710.020,64                        |                   | 0,45%                  | 0,44%                  |
| VGP SA 3.9 16-23 21/09A                         | 4.619.000            | EUR    | 100,07%          | 4.622.233,30                        |                   | 1,21%                  | 1,18%                  |
| VRANKEN-POMMERY 3.45 19-24 19/06A<br><b>EUR</b> | 294.000              | EUR    | 99,06%           | 291.233,46<br><b>72.615.851,94</b>  |                   | 0,08%<br><b>18,98%</b> | 0,07%<br><b>18,48%</b> |
| APPLE INC 0.7500 20-23 11/05S                   | 2.000.000            | USD    | 98,62%           | 1.848.086,20                        |                   | 0,48%                  | 0,47%                  |
| APPLE INC 3.85 13-43 04/05S                     | 1.000.000            | USD    | 86,96%           | 814.823,14                          |                   | 0,21%                  | 0,21%                  |
| AT&T INC 3.65 21-59 15/09S                      | 633.000              | USD    | 67,83%           | 402.317,55                          |                   | 0,11%                  | 0,10%                  |
| AT&T INC FL.R 18-24 12/06Q                      | 1.000.000            | USD    | 100,79%          | 944.412,75                          |                   | 0,25%                  | 0,24%                  |
| ATT INC 3.5 20-41 28/05S                        | 2.000.000            | USD    | 74,98%           | 1.405.040,99                        |                   | 0,37%                  | 0,36%                  |

| Dénomination  | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)   | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net   |
|---|----------------------|--------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------|---------------|
| BARRY CALLEBAUT SERV 5.5 13-23 15/06S06S  | 1.000.000            | USD    | 99,55%           | 932.817,46            |                   | 0,24%          | 0,24%         |
| GILEAD SCIENCES INC 3.50 14-25 01/02S   | 1.500.000            | USD    | 96,96%           | 1.362.803,94          |                   | 0,36%          | 0,35%         |
| KRAFT HEINZ FOODS CO 6.875 12-39 26/01S   | 1.000.000            | USD    | 108,95%          | 1.020.824,55          |                   | 0,27%          | 0,26%         |
| LENOVO GROUP LTD 5.875 20-25 24/04S   | 2.000.000            | USD    | 98,51%           | 1.846.015,46          |                   | 0,48%          | 0,47%         |
| LEVI STRAUSS & CO 3.5 21-31 01/03S  | 1.000.000            | USD    | 80,59%           | 755.080,82            |                   | 0,20%          | 0,19%         |
| MICROSOFT CORP 2.525 20-50 01/06S   | 1.000.000            | USD    | 66,64%           | 624.417,90            |                   | 0,16%          | 0,16%         |
| PEPSICO INC 0.7500 20-23 01/05S   | 2.000.000            | USD    | 98,81%           | 1.851.684,24          |                   | 0,48%          | 0,47%         |
| PROSUS NV 3.6800 20-30 21/01S   | 2.000.000            | USD    | 83,76%           | 1.569.557,27          |                   | 0,41%          | 0,40%         |
| QUALCOMM INC 4.65 15-35 20/05S  | 700.000              | USD    | 97,32%           | 638.319,99            |                   | 0,17%          | 0,16%         |
| SHERWIN-WILLIAMS CO 3.45 17-27 01/06S   | 1.000.000            | USD    | 93,87%           | 879.536,19            |                   | 0,23%          | 0,22%         |
| SMURFIT CAPITAL FNDG 7.50 95-25 20/11S  | 400.000              | USD    | 107,06%          | 401.247,43            |                   | 0,11%          | 0,10%         |
| STELLANTIS NV 5.25 15-23 15/04S   | 1.450.000            | USD    | 99,90%           | 1.357.266,58          |                   | 0,35%          | 0,35%         |
| <b>USD</b>  |                      |        |                  | <b>18.654.252,46</b>  |                   | <b>4,88%</b>   | <b>4,75%</b>  |
| TESCO CORP TREASURY 2.5 19-25 02/05A  | 1.400.000            | GBP    | 93,84%           | 1.480.781,07          |                   | 0,39%          | 0,38%         |
| <b>GBP</b>  |                      |        |                  | <b>1.480.781,07</b>   |                   | <b>0,39%</b>   | <b>0,38%</b>  |
| LEROY SEAFOOD GROUP FL.R 21-26 17/09Q   | 10.000.000           | NOK    | 97,25%           | 925.024,96            |                   | 0,24%          | 0,23%         |
| <b>NOK</b>  |                      |        |                  | <b>925.024,96</b>     |                   | <b>0,24%</b>   | <b>0,23%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>                                       |                      |        |                  | <b>93.675.910,43</b>  |                   | <b>24,49%</b>  | <b>23,84%</b> |
| ADLER REAL ESTATE AG 1.875 18-23 27/04A   | 1.500.000            | EUR    | 93,10%           | 1.396.545,00          |                   | 0,37%          | 0,36%         |
| ALIAxis FINANCE 0.8750 21-28 08/11A   | 1.700.000            | EUR    | 74,90%           | 1.273.257,50          |                   | 0,33%          | 0,32%         |
| BQ CENTRALE DE TUNISE 5.625 17-24 17/02A  | 1.500.000            | EUR    | 79,04%           | 1.185.600,00          |                   | 0,31%          | 0,30%         |
| FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 4 22-32 06/07A  | 800.000              | EUR    | 99,19%           | 793.552,00            |                   | 0,21%          | 0,20%         |
| FRESENIUS FINANCE IR 0 21-25 01/04A   | 1.000.000            | EUR    | 89,19%           | 891.890,00            |                   | 0,23%          | 0,23%         |
| FRESENIUS FIN IRL 3.00 17-32 30/01A   | 1.450.000            | EUR    | 82,55%           | 1.196.902,50          |                   | 0,31%          | 0,30%         |
| GAS NAT FENOSA FL.R 15-49 29/12A  | 1.000.000            | EUR    | 97,46%           | 974.585,00            |                   | 0,26%          | 0,25%         |
| GBL 1.375 17-24 23/05A  | 1.800.000            | EUR    | 97,55%           | 1.755.846,00          |                   | 0,46%          | 0,45%         |
| GIMV NV 2.2500 21-29 15/03A   | 500.000              | EUR    | 87,70%           | 438.490,00            |                   | 0,12%          | 0,11%         |
| GIMV NV 3.50 19-31 05/07A   | 3.450.000            | EUR    | 91,18%           | 3.145.537,50          |                   | 0,82%          | 0,80%         |
| LA LORRAINE BAK 3.0000 20-27 15/12A   | 2.375.000            | EUR    | 92,54%           | 2.197.836,87          |                   | 0,58%          | 0,56%         |
| MERCEDES BENZ INTL FIN 0.625 19-23 27/02A   | 2.500.000            | EUR    | 99,78%           | 2.494.375,00          |                   | 0,65%          | 0,64%         |
| MERCEDES BENZ INTL FIN FL.R 18-23 11/01QQ   | 500.000              | EUR    | 99,99%           | 499.965,00            |                   | 0,13%          | 0,13%         |
| SIEMENS FIN NV 2.875 13-28 10/03A   | 200.000              | EUR    | 97,96%           | 195.921,00            |                   | 0,05%          | 0,05%         |
| SMURFIT KAPPA T 0.5000 21-29 22/09A   | 500.000              | EUR    | 77,58%           | 387.880,00            |                   | 0,10%          | 0,10%         |
| SMURFIT KAPPA TSY 1 21-33 22/09A3 22/09A  | 500.000              | EUR    | 70,03%           | 350.157,50            |                   | 0,09%          | 0,09%         |
| SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A   | 5.100.000            | EUR    | 78,05%           | 3.980.422,50          |                   | 1,04%          | 1,01%         |
| VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 15-30 20/03A   | 1.500.000            | EUR    | 81,83%           | 1.227.457,50          |                   | 0,32%          | 0,31%         |
| <b>EUR</b>  |                      |        |                  | <b>24.386.220,87</b>  |                   | <b>6,38%</b>   | <b>6,21%</b>  |
| AIA GROUP LTD 2.70 21-XX XX/XXS   | 650.000              | USD    | 86,36%           | 525.944,25            |                   | 0,14%          | 0,13%         |
| DEV BANK OF JAPAN 2.625 17-27 01/09S  | 300.000              | USD    | 92,13%           | 258.965,57            |                   | 0,07%          | 0,07%         |
| EUROP.INVEST.BK 4.875 06-36 15/02S  | 500.000              | USD    | 106,24%          | 497.744,20            |                   | 0,13%          | 0,13%         |
| RECKITT BENCKISER TR S 2.75 17-24 26/06S  | 2.000.000            | USD    | 96,57%           | 1.809.782,15          |                   | 0,47%          | 0,46%         |
| <b>USD</b>  |                      |        |                  | <b>3.092.436,17</b>   |                   | <b>0,81%</b>   | <b>0,79%</b>  |
| EUROPEAN INVESTMENT 2.90 15-25 17/10S   | 3.800.000            | AUD    | 96,76%           | 2.336.441,62          |                   | 0,61%          | 0,59%         |
| <b>AUD</b>  |                      |        |                  | <b>2.336.441,62</b>   |                   | <b>0,61%</b>   | <b>0,59%</b>  |
| 3I GROUP PLC EMTN 6.875 98-23 09/03A  | 1.600.000            | GBP    | 100,25%          | 1.807.914,34          |                   | 0,47%          | 0,46%         |
| <b>GBP</b>  |                      |        |                  | <b>1.807.914,34</b>   |                   | <b>0,47%</b>   | <b>0,46%</b>  |
| ASIAN DEVELOPMENT BAN2.375 20-23 29/04A   | 4.000.000            | CNH    | 99,99%           | 541.656,94            |                   | 0,14%          | 0,14%         |
| KFW 2.7 21-24 25/03A 2.7 21-24 25/03A   | 4.000.000            | CNH    | 99,96%           | 541.492,25            |                   | 0,14%          | 0,13%         |
| <b>CNH</b>  |                      |        |                  | <b>1.083.149,19</b>   |                   | <b>0,28%</b>   | <b>0,27%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b>                                  |                      |        |                  | <b>32.706.162,19</b>  |                   | <b>8,55%</b>   | <b>8,32%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS</b>  |                      |        |                  | <b>223.323.531,04</b> |                   | <b>58,38%</b>  | <b>56,83%</b> |
| ECONOPOLIS EMERGING MARKET EQUITIES O<br>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 37.250               | EUR    | 88,57            | 3.299.232,50          | 24,81%            | 0,86%          | 0,84%         |
| <b>OPC-Actions</b>  |                      |        |                  | <b>3.299.232,50</b>   |                   | <b>0,86%</b>   | <b>0,84%</b>  |
| <b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>   |                      |        |                  | <b>3.299.232,50</b>   |                   | <b>0,86%</b>   | <b>0,84%</b>  |

| Dénomination  | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)   | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net    |
|---|----------------------|--------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>                 |                      |        |                  |                       |                   |                |                |
| COFINIMMO FL.R 20-28 21/02Q                             | 1.700.000            | EUR    | 89,58%           | 1.522.892,91          |                   | 0,40%          | 0,39%          |
| COFINIMMO SA 2.00 16-24 09/12A                          | 3.000.000            | EUR    | 96,03%           | 2.880.975,00          |                   | 0,75%          | 0,74%          |
| DUVEL MOORTGAT NV 2.15 18-26 05/06A                     | 1.500.000            | EUR    | 94,69%           | 1.420.388,56          |                   | 0,37%          | 0,36%          |
| KINEPOLIS GROUP NV 2.9 17-27 15/12A                     | 4.500.000            | EUR    | 84,10%           | 3.784.527,36          |                   | 0,99%          | 0,96%          |
| MATEXI NV 3.750 16-23 22/06A                            | 1.800.000            | EUR    | 98,82%           | 1.778.697,00          |                   | 0,46%          | 0,45%          |
| UNI BRUSSEL 1.653 15-35 30/10A                          | 812.500              | EUR    | 82,99%           | 674.294,29            |                   | 0,18%          | 0,17%          |
| <b>EUR</b>  |                      |        |                  | <b>12.061.775,12</b>  |                   | <b>3,15%</b>   | <b>3,07%</b>   |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>     |                      |        |                  | <b>12.061.775,12</b>  |                   | <b>3,15%</b>   | <b>3,07%</b>   |
| <b>OBLIGATIONS</b>                                      |                      |        |                  | <b>12.061.775,12</b>  |                   | <b>3,15%</b>   | <b>3,07%</b>   |
| ECONOPOLIS EM GOV BONDS O EUR CAP                       | 40.000               | EUR    | 107,11           | 4.284.400,00          | 24,65%            | 1,12%          | 1,09%          |
| <b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b> |                      |        |                  | <b>4.284.400,00</b>   |                   | <b>1,12%</b>   | <b>1,09%</b>   |
| <b>OPC-Obligations</b>                                  |                      |        |                  | <b>4.284.400,00</b>   |                   | <b>1,12%</b>   | <b>1,09%</b>   |
| <b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>                   |                      |        |                  | <b>4.284.400,00</b>   |                   | <b>1,12%</b>   | <b>1,09%</b>   |
| <b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>                               |                      |        |                  | <b>382.578.434,84</b> |                   | <b>100,00%</b> | <b>97,36%</b>  |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | USD    |                  | 4.447.893,34          |                   |                | 1,13%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | EUR    |                  | 3.106.326,19          |                   |                | 0,79%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | JPY    |                  | 1.065.202,46          |                   |                | 0,27%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | CAD    |                  | 69.106,91             |                   |                | 0,02%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | NOK    |                  | 75.327,33             |                   |                | 0,02%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | CHF    |                  | 28.546,35             |                   |                | 0,01%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | CZK    |                  | 17.412,98             |                   |                | 0,01%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | PLN    |                  | 29.951,76             |                   |                | 0,01%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | AUD    |                  | 26.887,52             |                   |                | 0,01%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | CNH    |                  | 668,82                |                   |                | 0,00%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | MXN    |                  | 2.797,61              |                   |                | 0,00%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | HKD    |                  | 10.640,25             |                   |                | 0,00%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | GBP    |                  | 13.903,01             |                   |                | 0,00%          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                             |                      | DKK    |                  | 8.539,35              |                   |                | 0,00%          |
| <b>Avoirs bancaires à vue</b>                           |                      |        |                  | <b>8.903.203,88</b>   |                   |                | <b>2,27%</b>   |
| <b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>                             |                      |        |                  | <b>8.903.203,88</b>   |                   |                | <b>2,27%</b>   |
| <b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>                      |                      |        |                  | <b>485.145,02</b>     |                   |                | <b>0,12%</b>   |
| <b>AUTRES</b>   |                      |        |                  | <b>968.609,29</b>     |                   |                | <b>0,25%</b>   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>                             |                      |        |                  | <b>392.935.393,03</b> |                   |                | <b>100,00%</b> |

#### 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays       |        |
|----------------|--------|
| Afrique du Sud | 0,12%  |
| Allemagne      | 5,77%  |
| Autriche       | 0,09%  |
| Belgique       | 19,48% |
| Bulgarie       | 0,26%  |
| Canada         | 2,96%  |
| Colombie       | 0,57%  |
| Danemark       | 0,07%  |
| Espagne        | 5,64%  |
| États-Unis     | 24,57% |
| Finlande       | 1,06%  |
| France         | 5,49%  |

| <b>Par pays</b>     |                |
|---------------------|----------------|
| Hong-Kong           | 0,62%          |
| Hongrie             | 0,73%          |
| Irlande             | 1,97%          |
| Japon               | 0,07%          |
| Luxembourg          | 3,05%          |
| Norvège             | 4,58%          |
| Pays-Bas            | 9,07%          |
| Philippines         | 0,14%          |
| Pologne             | 1,53%          |
| République de Corée | 1,19%          |
| République tchèque  | 1,66%          |
| Roumanie            | 0,93%          |
| Royaume-Uni         | 3,89%          |
| Slovaquie           | 0,25%          |
| Suède               | 1,18%          |
| Suisse              | 2,09%          |
| Taiwan              | 0,66%          |
| Tunisie             | 0,31%          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100,00%</b> |

| <b>Par secteur</b>                       |        |
|--|--------|
| Art graphique, maison d'édition          | 1,07%  |
| Articles de bureaux et ordinateurs       | 1,53%  |
| Autre                                    | 0,09%  |
| Banques et institutions financières      | 1,06%  |
| Bien de consommation divers              | 0,89%  |
| Biotechnologie                           | 0,36%  |
| Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc. | 0,07%  |
| Chimie                                   | 1,89%  |
| Compagnies d'assurance                   | 2,13%  |
| Construction de machines et appareils    | 1,08%  |
| Constructions, matériaux de construction | 0,23%  |
| Distribution, commerce de détail         | 2,16%  |
| Electronique et semiconducteurs          | 3,71%  |
| Electrotechnique et électronique         | 3,62%  |
| Energie et eau                           | 2,96%  |
| Fonds d'investissement                   | 1,98%  |
| Holding et sociétés financières          | 9,75%  |
| Industrie agro-alimentaire               | 3,72%  |
| Industrie automobile                     | 2,82%  |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique   | 3,82%  |
| Industries d'emballage                   | 0,02%  |
| Internet et services d'Internet          | 4,39%  |
| Métaux et pierres précieuses             | 3,84%  |
| Métaux non ferreux                       | 1,59%  |
| Organisations supranationales            | 0,88%  |
| Papier et bois                           | 0,59%  |
| Pays et gouvernements                    | 25,27% |



| <b>Par secteur</b>                          |                |
|---|----------------|
| Restauration, industrie hôtelière           | 1,69%          |
| Service de santé publique et service social | 0,56%          |
| Services divers                             | 1,30%          |
| Sociétés immobilières                       | 9,25%          |
| Tabac et alcool                             | 1,55%          |
| Télécommunication                           | 1,90%          |
| Textile et habillement                      | 1,40%          |
| Transports                                  | 0,83%          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>100,00%</b> |

| <b>Par devise</b> |                |
|-------------------|----------------|
| AUD               | 0,61%          |
| CAD               | 1,15%          |
| CHF               | 2,09%          |
| CNH               | 0,28%          |
| CZK               | 1,66%          |
| DKK               | 0,07%          |
| EUR               | 53,13%         |
| GBP               | 3,26%          |
| KRW               | 1,19%          |
| NOK               | 4,58%          |
| PLN               | 1,25%          |
| SEK               | 1,08%          |
| USD               | 29,65%         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>100,00%</b> |

### 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

|   | 1er SEMESTRE          | 2ème SEMESTRE        | EXERCICE COMPLET      |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Achats                                    | 146.967.986,06        | 62.812.900,03        | 209.780.886,09        |
| Ventes                                    | 86.641.462,47         | 35.261.988,53        | 121.903.451,00        |
| <b>Total 1</b>                            | <b>233.609.448,53</b> | <b>98.074.888,56</b> | <b>331.684.337,09</b> |
| Souscriptions                             | 75.531.357,33         | 22.262.525,00        | 97.793.882,33         |
| Remboursements                            | 19.904.464,27         | 16.085.978,67        | 35.990.442,94         |
| <b>Total 2</b>                            | <b>95.435.821,60</b>  | <b>38.348.503,67</b> | <b>133.784.325,27</b> |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 393.275.121,09        | 398.160.947,20       | 396.864.707,62        |
| <b>Taux de rotation</b>                   | <b>35,13%</b>         | <b>15,00%</b>        | <b>49,87%</b>         |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

## 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation |            |             |          |                |            |              | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) |               |                |            | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) |              |       |
|---------|--|------------|-------------|----------|----------------|------------|--------------|---|---------------|----------------|------------|---|--------------|-------|
|         | Souscrites                                   |            | Remboursées |          | Fin de période |            |              | Souscriptions                           |               | Remboursements |            | de la classe                                      | d'une action |       |
|         | Cap.   | Dis.       | Cap.        | Dis.     | Cap.           | Dis.       | Total        | Cap.                                    | Dis.          | Cap.           | Dis.       |   | Cap.         | Dis.  |
| 2020    | 473.831,44                                   |            | 304.222,33  |          | 2.432.159,52   |            | 2.432.159,52 | 56.015.980,19                           |               | 35.549.769,76  |            | 294.494.146,73                                    | 121,08       |       |
| 2021    | 677.767,14                                   |            | 214.860,31  |          | 2.895.066,35   |            | 2.895.066,35 | 86.189.613,90                           |               | 27.238.864,96  |            | 381.220.511,72                                    | 131,68       |       |
| 2022    | 652.310,08                                   | 162.697,27 | 288.300,87  | 7.223,94 | 3.259.075,55   | 155.473,33 | 3.414.548,88 | 82.023.072,65                           | 15.770.809,68 | 35.316.542,69  | 673.900,25 | 392.935.393,03                                    | 116,41       | 87,12 |

## 2.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

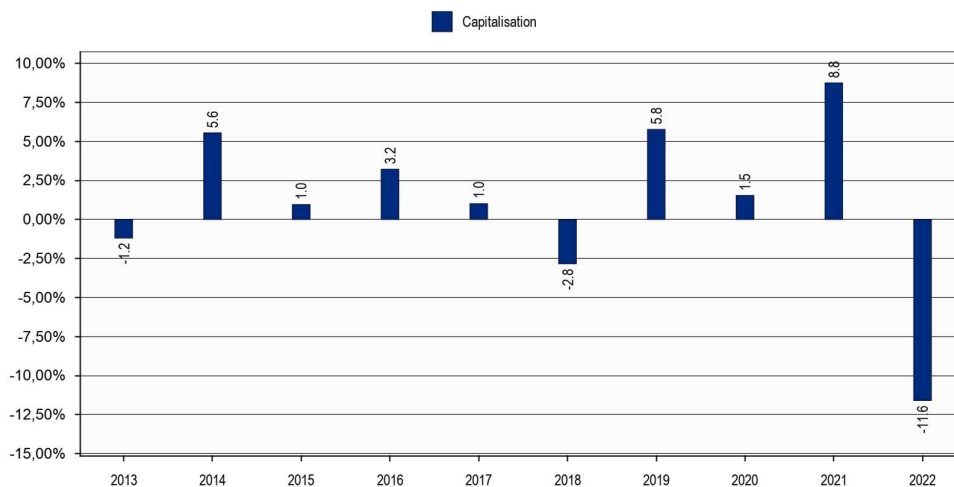
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Capitalisation

| 1 an                | 3 ans              | 5 ans             | 10 ans            |
|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Part                | Part               | Part              | Part              |
| -11,60%<br>(en EUR) | -0,80%<br>(en EUR) | 0,07%<br>(en EUR) | 0,97%<br>(en EUR) |

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n

la période sous revue

**2.4.6 . Frais****Frais courants**

- Part de capitalisation : 1,48%

La part de distribution (BE6331656783) n'ayant pas encore d'exercice complet, il n'y a pas suffisamment de données pour fournir des informations utiles sur les frais courants.

\* Les frais courants sont calculés sur les 12 derniers mois.

\* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- les commissions de performances.

**Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)**

Non applicable.

**Existence de fee-sharing agreements**

Néant.

**2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés**

Le poste « II. A. a. Obligations » du bilan contient non seulement des obligations à long terme, mais aussi des obligations à court terme dont la date d'échéance est inférieure à 397 jours :

| Code ISIN    | Dénomination                             | Date d'échéance |
|--------------|--|-----------------|
| XS0084657039 | 3I GROUP PLC EMTN 6.875 98-23 09/03A     | 09.03.23        |
| XS1713464441 | ADLER REAL ESTATE AG 1.875 18-23 27/04A  | 27.04.23        |
| XS1878191052 | AMADEUS IT GROUP 0.875 18-23 18/09A      | 18.09.23        |
| US037833DV96 | APPLE INC 0.7500 20-23 11/05S            | 11.05.23        |
| BE0002286558 | ARGAN 3.25 17-23 04/07A                  | 04.07.23        |
| XS2249906699 | ASIAN DEVELOPMENT BAN2.375 20-23 29/04A  | 29.04.23        |
| XS1907118464 | AT&T INC FL.R 18-23 05/09Q               | 05.09.23        |
| BE6254003252 | BARRY CALLEBAUT SV 5.50 13-23 15/06S     | 15.06.23        |
| CA135087H987 | CANADA 2 18-23 01/09S                    | 01.09.23        |
| CZ0001004600 | CZECH REPUBLIC 0.45 15-23 25/10A         | 25.10.23        |
| DE0001030542 | GERMANY 0.10 12-23 15/04A                | 15.04.23        |
| DE0001102309 | GERMANY 1.50 13-23 15/02A                | 15.02.23        |
| XS1253558388 | HJ HEINZ CO 2.00 15-23 30/06A            | 30.06.23        |
| BE6287654170 | MATEXI NV 3.750 16-23 22/06A             | 22.06.23        |
| DE000A2RYD83 | MERCEDESSENZ INTL FIN 0.625 19-23 27/02A | 27.02.23        |
| DE000A19UNN9 | MERCEDESSENZ INTL FIN FL.R 18-23 11/01QQ | 11.01.23        |
| NL0010418810 | NETHERLANDS 1.75 13-23 15/07A            | 15.07.23        |
| NO0010646813 | NORWAY 2.00 12-23 24/05A                 | 24.05.23        |
| US713448EY04 | PEPSICO INC 0.7500 20-23 01/05S          | 01.05.23        |
| PL0000107264 | POLAND 4.00 12-23 25/10A                 | 25.10.23        |
| SK4120011636 | SLOVAKIA 0 16-23 13/11U                  | 13.11.23        |
| US836205AQ75 | SOUTH AFRICA 4.665 12-24 17/01A          | 17.01.24        |
| ES0000012B70 | SPAIN 0.15 17-23 30/11A                  | 30.11.23        |
| US31562QAF46 | STELLANTIS 5.25 15-23 15/04S             | 15.04.23        |
| BE0002200666 | UCB 5.125 13-23 02/10A                   | 02.10.23        |
| GB00BL68HG94 | UNITED KINGDOM 0.125 20-23 31/03S        | 31.01.23        |
| US912828VM96 | UNITED STATES 0.375 13-23 15/07S         | 15.07.23        |
| FR0011689033 | VALEO SA 3.25 14-24 22/01A               | 22.01.24        |

|              |            |                     |          |
|--------------|------------|---------------------|----------|
| BE0002677582 | VGP NV     | 2.7500 19-23 02/04A | 02.04.23 |
| BE0002258276 | VGP SA 3.9 | 16-23 21/09A        | 21.09.23 |

**NOTE 2 - Autres produits**

La rubrique « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composée des remboursements de la FSMA en relation avec le compartiment absorbé Sustainable.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de montants « Out of Pockets » payés pour 2021 et de montants payés à Deloitte en rapport avec la fusion du compartiment Sustainable.

**NOTE 4 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.250,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 5 - Nombre d'actions en fin de période**

Au 31.12.22, sur un total de 3.259.075,55 actions de capitalisation, un nombre de 190.063,47 actions a été incorporé pour un montant de 24.441.508,36 euros, et au total de 155.473,33 actions de distribution un nombre de 115.364,98 actions a été incorporé pour un montant de 11.536.497,80 euros, résultant de la fusion en date du 29.03.22 avec les compartiments SUSTAINABLE, commercialisés par la SICAV CRELAN FUND.

**NOTE 6 - SFDR**

Les compartiments favorisent, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement des compartiments, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des compartiments

## 3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT

### 3.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le 31/08/2012 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

##### **Objectif du compartiment**

Ce compartiment vise un rendement à long terme en investissant principalement dans des instruments financiers (surtout des actions et des obligations, des certificats de trésorerie ou autres titres de créance) dans des pays en expansion. L'allocation des actifs est essentiellement effectuée par le gestionnaire sur base d'une vision à long terme, tant sur le plan macro-économique qu'au niveau technique d'investissement. De plus, la politique d'investissement tient compte d'une forme actuelle de perception du risque sur l'ensemble des catégories d'actifs. De la sorte, l'allocation des actifs peut régulièrement être adaptée, en fonction des différents paramètres de risque, afin de maintenir des rendements stables.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

##### **Politique de placement du compartiment**

##### Catégories d'actifs autorisés

Une gestion dynamique, supportée par une sélection basée sur l'analyse financière des émetteurs des instruments financiers visés, sera appliquée. Bien que le compartiment a pour objectif principal d'investir dans des titres de pays en expansion (y compris marchés émergents et frontières) et d'entreprises qui y sont établies, il peut également le faire dans des entreprises qui n'y ont pas leur siège statutaire mais qui y réalisent une partie substantielle de leur chiffre d'affaires ou activité, ou alors, y connaissent une augmentation rapide de leur chiffre d'affaires ou activité.

La performance du compartiment ne sera pas comparée à celle d'un indicateur de référence. Le compartiment visera un rendement absolu sur l'horizon d'investissement retenu pour lequel la préservation du capital restera un critère d'importance (sans toutefois donner de garantie formelle). Le poids de chacune des deux principales catégories d'actifs (obligations et actions) peut varier individuellement de 0 à 100%. À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif. Il n'y a pas de limitations quant au choix des devises. Le portefeuille d'actions occupera une position dynamique grâce à une sélection d'entreprises offrant des perspectives de bénéfice et de croissance à long terme. La sélection sera effectuée sur base d'une analyse financière, d'une analyse du marché ainsi que de la position que l'entreprise y occupe, des perspectives d'avenir, etc. Les choix géographiques et sectoriels seront effectués de manière similaire.

##### Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%).

En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

##### Transactions sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Stratégie déterminée

Le compartiment investit dans une large mesure (soit directement, soit indirectement) dans les nouvelles économies émergentes en Orient (comme l'Inde, la Chine et certains pays ASEAN), mais aussi dans d'autres pôles d'expansion comme le Brésil ou des opportunités en Turquie, en Afrique du Sud et au Mexique.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Le compartiment investit dans des obligations et des titres de créance émis par toutes sortes d'émetteurs (gouvernements, entreprises publiques, sociétés privées et/ou institutions internationales). En général, les émissions et/ou les émetteurs se sont vu attribuer un «investment grade» rating (minimum BBB et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

## Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 6 du Règlement SFDR.

La prise en compte des risques ESG passe par :

Liste d'exclusions

Le compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales (ni a pour objectif l'investissement durable). Cependant, le compartiment prend en compte les risques ESG en utilisant une stratégie d'exclusion minimale pour filtrer les activités et entreprises:

- Liste d'activités inadmissibles :

Conformément à la loi du 8 juin 2006, dénommée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi, en vue de leur propagation.

- Liste d'exclusion du fonds de pension de l'Etat norvégien :

Le compartiment n'investira pas dans des actions de sociétés qui, sur base des directives d'investissement éthiques du fonds de pension du gouvernement Norvégien (Government Pension Fund Norway), sont exclues de l'univers de l'investissement (« liste d'exclusion », comme cela est publié sur le site web de la Banque Centrale de Norvège (<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>)).

### **3.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.6 . Indice et benchmark**

Non applicable.

### **3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

#### **ACTIONS**

Le revirement décrit ci-dessus en novembre s'est évidemment reflété aussi dans les actions des pays émergents. Durant les deux derniers mois de 2022, après l'annonce par la Chine d'un changement radical dans sa politique zéro Covid, les marchés d'actions des pays émergents ont connu un « rallye de soulagement » assez spectaculaire. Nous avons donc terminé l'année sur une note favorable, mais les mois précédents ont été tout sauf positifs.

Au niveau des entreprises, la nouvelle année a rapidement été riche en nouvelles. En effet, le début de l'année marque traditionnellement le commencement d'une nouvelle saison des résultats et quelques exceptions ont été observées. La marque de sport chinoise Anta Sports a ainsi une nouvelle fois lancé un avertissement positif sur ses résultats. L'entreprise indienne Maruti Suzuki a annoncé qu'elle allait procéder à une deuxième série de hausses de prix pour compenser l'augmentation des coûts des intrants. Toujours en Inde, Infosys a publié de beaux résultats et a relevé ses prévisions de chiffre d'affaires pour cette année. La société taïwanaise TSMC a également relevé ses perspectives pour cette année. Enfin, il y a eu la plus grande IPO jamais enregistrée en Corée du Sud, avec LG Energy Solution, qui a bondi de 68% lors de son premier jour de bourse.

Avant l'éclatement de la guerre, nous avons déjà vendu un reliquat d'une position dans la société russe VK (anciennement Mail.ru), ce qui signifie qu'au début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, nous ne détenions plus que deux petites positions dans Yandex (le Google russe) et X5 (un détaillant alimentaire russe de premier plan). Enfin, au niveau des entreprises, les nouvelles n'ont pas manqué non plus, avec les résultats d'exploitation positifs de Maruti Suzuki et Cognizant en Inde, de Mediatek à Taïwan et de Naver en Corée du Sud. Le trio sud-coréen Samsung SDI, LG Household & Healthcare et LG Chem a quelque peu déçu.

En mars, dans le volet actions, nous avons privilégié la sécurité plutôt que l'incertitude en vendant entièrement notre position dans Suzuki Motor. De même, nous avons pris un bénéfice partiel sur la position dans Newmont Mining, après la belle hausse préalable du cours de l'action.

Durant le mois d'avril, de nombreux prix de matières premières ont été sous pression, ce qui a contraint les marchés d'actions latino-américains à ralentir. Dans le même temps, la Corée du Sud et Taïwan ont particulièrement souffert en raison d'une nouvelle vague de ventes d'actions liées à la technologie. Les valorisations ont donc déjà intégré bon nombre de ces mauvaises nouvelles dans les cours, renforçant à tout le moins la probabilité d'une consolidation. Il ne faut toutefois pas s'étonner que cinq de nos six positions en actions latino-américaines soient toujours restées en positif à ce moment-là et depuis le début de cette année et continuent ainsi d'offrir une bonne diversification au sein du fonds. La société brésilienne d'infrastructure CCR et la société brésilienne de location de voitures Localiza se distinguaient déjà par leurs résultats positifs.

Au cours des premiers mois de l'année, les marchés financiers n'avaient pas grand-chose de positif à dire à propos de la Chine et, à un moment donné, les investisseurs ont naturellement commencé à se rendre compte que les valorisations étaient devenues très attractives. Les investisseurs commencent alors à anticiper que le pire est passé, ce que nous avons remarqué dès les derniers mois du premier semestre avec une surperformance remarquable des actions technologiques chinoises par rapport à leurs pairs américains.

Au niveau des entreprises, Naspers et Prosus ont annoncé en juin avoir procédé à des rachats d'actions propres afin de réduire le holding discount. Cela sera financé par la réduction de leur participation dans Tencent. En Chine, l'assouplissement des mesures en matière de voyages et de quarantaine a par ailleurs permis à notre position dans Trip.com d'enregistrer un bon mois.

Durant les mois d'été, les entreprises ont publié leurs résultats et la plupart se sont avérés nettement moins mauvais que ce que l'on craignait. Si Newmont et LG Chem ont déçu, Anta Sports, TSMC, Mediatek, Ambev et Telkom Indonesia se sont déjà mieux comportés. Des noms attendus avec un peu plus de tension, comme MercadoLibre, le plus grand acteur du e-commerce d'Amérique latine, n'ont pas déçu.

Durant cette période, une partie de la volatilité a également été utilisée pour procéder à un certain ajustement au sein du portefeuille. Nous avons ainsi vendu le solde des positions dans Pearl Abyss et CD Projekt car nous voyons plus d'opportunités dans d'autres entreprises. Un exemple de ces dernières est JD.com que nous avons racheté après leur annonce de bons résultats.

Au cours de la même période, nous avons également eu pas mal de réunions avec des entreprises en portefeuille afin de sonder les économies locales d'Asie et d'Amérique du Sud et d'en apprendre davantage sur les perspectives des entreprises.

Peu après, une nouvelle saison des résultats a démarré et, dans le même temps, aussi bien les investisseurs que les entreprises attendaient avec impatience une possible normalisation des activités économiques en Chine en 2023. En novembre, celle-ci a en outre été soutenue par des résultats favorables de sociétés comme AIA, Mercadolibre, YumChina, Alibaba et Infosys.

Entre-temps, il était clair que 2022 était une année difficile, y compris pour les pays émergents. Vers la fin de l'année, le cocktail d'un sentiment très pessimiste des investisseurs, de faibles valorisations et la brutalité du changement de politique de la Chine en matière de zéro Covid ont provoqué un feu d'artifice sur les marchés d'actions en décembre. La réouverture de l'économie chinoise donnera sans aucun doute une forte impulsion à la croissance dans cette région et le reste du monde. Il ne s'agira pas d'une ligne droite, mais la direction semble désormais claire.

## OBLIGATIONS

Les obligations des pays émergents ont été les seules à illuminer une année très sombre pour les marchés financiers. En 2022, les obligations des pays émergents ont démontré leur potentiel de diversification, tant par rapport aux actions de ces mêmes pays émergents que par rapport aux obligations d'entreprise et d'État occidentales classiques. Alors que tant les actions des pays émergents que les obligations occidentales classiques souffraient, notamment, des fortes hausses des taux et de la flambée de l'inflation, les obligations des pays émergents ont tenu bon. La poche obligataire d'EconoNext a même réussi à clôturer en 2022 avec un rendement légèrement positif. Et ce, en raison d'un certain nombre de bons choix en matière de devises et d'un accent mis sur des échéances plutôt courtes, ce qui a permis de limiter les dommages causés par la hausse des taux.

Un certain nombre de pays émergents (et donc leurs devises) ont profité de l'augmentation des prix des matières premières en 2022. Par ailleurs, de nombreux pays émergents avaient déjà commencé à relever leurs taux en 2021 afin de contrer la hausse de l'inflation. De ce fait, ces pays offraient donc déjà un taux local attractif au début de 2022. Parmi les obligations d'EconoNext, les devises comme le real brésilien, le peso mexicain, le sol péruvien et le rand sud-africain se sont très bien comportées. Le dollar américain, la plus importante position en devises étrangères, s'est également considérablement apprécié par rapport à l'euro. Les devises d'Europe de l'Est ont connu une année 2022 plus difficile, tout comme les obligations à long terme en devises dures (euro et dollar). Ce dernier segment souffrait de la forte hausse des taux.

Au printemps, le volet obligataire a été impacté par la décision de Vladimir Poutine d'envahir l'Ukraine, le fonds ayant une position limitée en rouble russe. Cependant, depuis l'invasion, le rouble russe s'est considérablement redressé et la monnaie a progressé d'environ 10% par rapport au début de l'année. Il est important de noter que nous n'avons pas de positions dans des obligations d'État ou d'entreprises russes, mais dans une obligation nominée en rouble émise par l'institution supranationale Asian Development Bank. Celle-ci est notée AAA et, selon nos attentes, elle devrait être remboursée en dollars américains au cours de l'été 2023 (au cours USDRUB en vigueur à ce moment-là). Nous ne nous attendons donc pas à une perte en capital sur cet investissement.

Au premier semestre de 2022, le poids des obligations en devises dures (EUR et USD) a été légèrement augmenté après le solide rallye enregistré par plusieurs devises locales. En raison de la forte hausse des taux, nous avons également trouvé davantage d'opportunités dans le segment des devises dures. Afin de protéger le fonds contre la hausse des taux, nous avons encore raccourci la durée au début de l'année, laquelle était déjà relativement basse. Cela a contribué à la protection du portefeuille. Vers la fin de l'année, la durée a de nouveau été augmentée afin de pouvoir profiter des taux plus élevés. Avec la hausse globale des taux, le rendement en cours sur le volet obligataire est passé de 5% à environ 9%.



### **3.1.8 . Politique future**

#### **ACTIONS**

Une grande partie des vents contraires auxquels les pays émergents ont dû faire face en 2022 pourraient toutefois devenir des vents dans le dos en 2023. D'un côté, en 2022, les vents contraires se sont surtout produits en raison, outre des tensions géopolitiques, des nombreux confinements en Chine, des problèmes sur leur marché immobilier et des nombreuses inquiétudes après le Congrès du Parti communiste chinois, où le président Xi Jinping a pris le contrôle total en composant un nouveau Politburo avec 100% de loyalistes. D'un autre côté, les États-Unis ont également connu une banque centrale plus stricte et, par conséquent, un dollar américain plus fort. Une tempête parfaite pour les pays émergents.

Fin 2022 et surtout début 2023, beaucoup de ces vents contraires se transforment à présent en vents dans le dos, ou sont sur le point de le faire. En Chine, la politique zéro Covid appartient au passé, un ensemble de mesures a été prévu pour les développeurs de projets du secteur privé, la répression dans le secteur technologique semble en grande partie terminée et la priorité est manifestement donnée à une augmentation de la croissance économique. Dans le même temps, la Réserve fédérale américaine devrait ajuster son rythme de hausse des taux d'intérêt, ce qui signifie probablement que le dollar américain ne sera peut-être pas un vent contraire aussi fort que ces dernières années pour les pays émergents.

Tout cela, combiné à un sentiment pessimiste des investisseurs par rapport à tout ce qui concerne la Chine et les marchés émergents, a poussé les valorisations à la baisse. Cela nous incite à croire que les pays émergents sont l'une des classes d'actifs les plus dévalorisées ou mal cotées. Le scénario séculaire à long terme de nombreux pays émergents reste donc intact aujourd'hui, avec, en outre, pour 2023, le catalyseur de la réouverture de l'économie chinoise.

En ce qui concerne l'allocation des actifs, il n'est pas exclu que nous adaptions le poids de la composante actions et obligations en raison des perspectives positives à long terme, mais pour le moment, nous préférons garder quelques munitions, si bien que notre positionnement reste actuellement inchangé en termes d'allocation des actifs.

#### **OBLIGATIONS**

Nous continuons à avoir une vision positive sur les obligations émergentes. Il reste possible de trouver des rendements attractifs dans les obligations des pays émergents sans devoir prendre des risques excessifs au niveau de la qualité et de la durée. Ceci est corroboré par le rendement attractif actuel des obligations d'EconoNext de 9% pour un portefeuille avec une notation de crédit moyenne de A- et une durée de moins de 4 ans. Bien entendu, la sélectivité reste importante. Nous essayons d'éviter le plus possible les pays émergents peu qualitatifs. Ceux-ci offrent en théorie un rendement élevé, mais s'accompagnent plutôt de risques élevés dans la pratique. Les maturités du fonds ont déjà été revues à la hausse vers la fin 2022 et, selon nos attentes, nous devrions poursuivre sur cette lancée en 2023 afin de pouvoir ainsi profiter des taux d'intérêt plus élevés. Nous examinons également un certain nombre de devises locales pour en acheter, en fonction d'éventuelles faiblesses.

### **3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement**

Le compartiment ECONONEXT présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 4 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 6.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 (CESR). L'indicateur synthétique de risque et de rendement classe le compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée au fil de temps. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son exposition diversifiée aux marchés des actions et des obligations, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change.

**3.2 . BILAN**

|   | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>   |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>   | <b>25.933.712,83</b>    | <b>34.115.804,24</b>    |
| <b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b> | <b>24.675.150,31</b>    | <b>33.325.965,44</b>    |
| A. Obligations et autres titres de créance  |                         |                         |
| a. Obligations  | 5.971.348,14            | 8.424.361,93            |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions   |                         |                         |
| a. Actions  | 16.179.937,28           | 22.215.731,99           |
| D. Autres valeurs mobilières  | 376,18                  |                         |
| E. OPC à nombre variable de parts   | 2.523.488,71            | 2.685.871,52            |
| <b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>   | <b>-428.915,96</b>      | <b>21.789,53</b>        |
| A. Créances   |                         |                         |
| a. Montants à recevoir  | 14.143,43               | 21.789,53               |
| b. Avoirs fiscaux   | 225,35                  |                         |
| B. Dettes   |                         |                         |
| a. Montants à payer (-)   | -8.378,17               |                         |
| c. Emprunts (-)   | -434.906,57             |                         |
| <b>V. Dépôts et liquidités</b>  | <b>1.719.516,16</b>     | <b>803.858,98</b>       |
| A. Avoirs bancaires à vue   | 1.719.516,16            | 803.858,98              |
| <b>VI. Comptes de régularisation</b>  | <b>-32.037,68</b>       | <b>-35.809,71</b>       |
| B. Produits acquis  | 107.477,54              | 141.976,11              |
| C. Charges à imputer (-)  | -139.515,22             | -177.785,82             |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>25.933.712,83</b>    | <b>34.115.804,24</b>    |
| A. Capital  | 31.512.082,89           | 34.340.216,64           |
| B. Participations au résultat   | 241.838,64              | 37.210,77               |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre)   | -5.820.208,70           | -261.623,17             |

**3.3 . COMPTE DE RESULTATS**

|  | <b>Au 31.12.22<br/>(en EUR)</b> | <b>Au 31.12.21<br/>(en EUR)</b> |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>                            |                                 |                                 |
| <b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>                | <b>-6.080.809,78</b>            | <b>-440.577,79</b>              |
| A. Obligations et autres titres de créance                                 |                                 |                                 |
| a. Obligations   | -721.436,80                     | -715.210,72                     |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions                    |                                 |                                 |
| a. Actions   | -6.051.487,20                   | -1.061.503,24                   |
| D. Autres valeurs mobilières   | 376,18                          |                                 |
| E. OPC à nombre variable de parts  | -715.544,90                     | -23.742,03                      |
| H. Positions et opérations de change                                       |                                 |                                 |
| b. Autres positions et opérations de change                                | 1.407.282,94                    | 1.359.878,20                    |
| <b>II. Produits et charges des placements</b>                              | <b>795.981,91</b>               | <b>852.164,32</b>               |
| A. Dividendes  | 433.224,57                      | 302.695,96                      |
| B. Intérêts  |                                 |                                 |
| a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire                      | 402.159,74                      | 595.003,86                      |
| b. Dépôts et liquidités  | 22.490,71                       | 3.645,35                        |
| C. Intérêts d'emprunts (-)   | -10.502,06                      | -8.929,15                       |
| E. Précomptes mobiliers (-)  |                                 |                                 |
| b. D'origine étrangère   | -51.391,05                      | -40.251,70                      |
| <b>III. Autres produits</b>  | <b>45,91</b>                    | <b>60,02</b>                    |
| B. Autres  | 45,91                           | 60,02                           |
| <b>IV. Coûts d'exploitation</b>  | <b>-535.426,74</b>              | <b>-673.269,72</b>              |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)       | -3.765,17                       | -19.673,19                      |
| C. Rémunération due au dépositaire (-)                                     | -17.456,16                      | -20.620,75                      |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-)                                    |                                 |                                 |
| a. Gestion financière  | -186.478,55                     | -233.593,24                     |
| R  | -186.478,55                     | -233.593,24                     |
| b. Gestion administrative et comptable                                     | -8.758,19                       | -10.790,88                      |
| c. Rémunération commerciale  | -266.946,55                     | -333.997,44                     |
| R  | -266.946,55                     | -333.997,44                     |
| E. Frais administratifs (-)  | -10.442,28                      | -5.185,81                       |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-)                             | -21,77                          | -1.840,92                       |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)                         | -317,36                         | -500,24                         |
| H. Services et biens divers (-)  | -15.716,07                      | -15.144,79                      |
| J. Taxes   | -26.238,65                      | 28.663,99                       |
| K. Autres charges (-)  | 714,01                          | -3.258,47                       |
| <b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>                     | <b>260.601,08</b>               | <b>178.954,62</b>               |
| Sous Total II + III + IV   |                                 |                                 |
| <b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>   | <b>-5.820.208,70</b>            | <b>-261.623,17</b>              |
| <b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>                           | <b>-5.820.208,70</b>            | <b>-261.623,17</b>              |
| <b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>                             |                                 |                                 |
| <b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>                                      | <b>-5.578.370,06</b>            | <b>-224.412,40</b>              |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter                               | -5.820.208,70                   | -261.623,17                     |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 241.838,64                      | 37.210,77                       |
| <b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>                   | <b>5.578.370,06</b>             | <b>224.412,40</b>               |

**3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES****3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22**

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net   |
|--|----------------------|--------|------------------|---------------------|-------------------|----------------|---------------|
| <b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b> |                      |        |                  |                     |                   |                |               |
| CZECH REPUBLIC 0.45 15-23 25/10A   | 7.500.000            | CZK    | 95,31%           | 295.933,90          |                   | 1,20%          | 1,14%         |
| CZECH REPUBLIC 1.50 20-40 24/04A   | 10.000.000           | CZK    | 59,90%           | 247.992,05          |                   | 1,01%          | 0,96%         |
| TCHIQUE REPUBLIQUE GOV 0.00 21-24 12/12U   | 4.500.000            | CZK    | 90,34%           | 168.298,21          |                   | 0,68%          | 0,65%         |
| <b>CZK</b>   |                      |        |                  | <b>712.224,16</b>   |                   | <b>2,89%</b>   | <b>2,75%</b>  |
| AFRIQUE DU SUD 3.75 14-26 24/07A   | 200.000              | EUR    | 95,36%           | 190.727,00          |                   | 0,78%          | 0,73%         |
| MACEDONIA REGS 5.625 16-23 26/07A  | 175.000              | EUR    | 100,27%          | 175.476,88          |                   | 0,71%          | 0,68%         |
| ROMANIA 3.875 15-35 29/10A   | 100.000              | EUR    | 73,91%           | 73.913,50           |                   | 0,30%          | 0,28%         |
| SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A   | 100.000              | EUR    | 72,12%           | 72.118,00           |                   | 0,29%          | 0,28%         |
| <b>EUR</b>   |                      |        |                  | <b>512.235,38</b>   |                   | <b>2,08%</b>   | <b>1,97%</b>  |
| BRAZIL 7.125 06-37 20/01S  | 140.000              | USD    | 104,22%          | 136.714,64          |                   | 0,55%          | 0,53%         |
| COLOMBIA 8.125 04-24 21/05S  | 100.000              | USD    | 102,92%          | 96.436,63           |                   | 0,39%          | 0,37%         |
| DOMINICAN REPUBLIC 7.45 14-44 30/04S   | 150.000              | USD    | 93,43%           | 131.307,10          |                   | 0,53%          | 0,50%         |
| SOUTH AFRICA 4.665 12-24 17/01A  | 100.000              | USD    | 98,66%           | 92.443,67           |                   | 0,38%          | 0,36%         |
| <b>USD</b>   |                      |        |                  | <b>456.902,04</b>   |                   | <b>1,85%</b>   | <b>1,76%</b>  |
| POLAND 2.5 18-24 25/04A 2.50 18-24 25/04A  | 550.000              | PLN    | 95,12%           | 111.761,17          |                   | 0,45%          | 0,43%         |
| POLAND 4.00 12-23 25/10A   | 1.150.000            | PLN    | 98,06%           | 240.891,37          |                   | 0,98%          | 0,93%         |
| <b>PLN</b>   |                      |        |                  | <b>352.652,54</b>   |                   | <b>1,43%</b>   | <b>1,36%</b>  |
| BRAZIL 10.00 20-31 01/01S  | 1.000                | BRL    | 922,05           | 154.810,16          |                   | 0,63%          | 0,60%         |
| BRAZIL -DY- 10.00 14-25 01/01S   | 1.000                | BRL    | 1.004,45         | 169.360,49          |                   | 0,68%          | 0,65%         |
| <b>BRL</b>   |                      |        |                  | <b>324.170,65</b>   |                   | <b>1,31%</b>   | <b>1,25%</b>  |
| PHILIPPINES 6.25 11-36 14/01S  | 20.000.000           | PHP    | 91,94%           | 309.175,92          |                   | 1,25%          | 1,19%         |
| <b>PHP</b>   |                      |        |                  | <b>309.175,92</b>   |                   | <b>1,25%</b>   | <b>1,19%</b>  |
| MEX BONOS DESARR FIX 10.00 05-24 05/12S  | 31.000               | MXN    | 100,21           | 149.368,73          |                   | 0,60%          | 0,58%         |
| MEXICO 5.75 15-26 05/03S   | 30.000               | MXN    | 90,44            | 130.451,78          |                   | 0,53%          | 0,50%         |
| <b>MXN</b>   |                      |        |                  | <b>279.820,51</b>   |                   | <b>1,13%</b>   | <b>1,08%</b>  |
| SOUTH AFRICA 10.50 98-26 21/12S  | 2.150.000            | ZAR    | 105,70%          | 125.144,76          |                   | 0,51%          | 0,48%         |
| SOUTH AFRICA 8.875 15-35 28/02S  | 750.000              | ZAR    | 84,33%           | 34.830,22           |                   | 0,14%          | 0,14%         |
| <b>ZAR</b>   |                      |        |                  | <b>159.974,98</b>   |                   | <b>0,65%</b>   | <b>0,62%</b>  |
| MALAYSIAN GOV-0313- 3.48 13-23 15/03S  | 750.000              | MYR    | 100,09%          | 159.675,72          |                   | 0,65%          | 0,62%         |
| <b>MYR</b>   |                      |        |                  | <b>159.675,72</b>   |                   | <b>0,65%</b>   | <b>0,62%</b>  |
| HUNGARY 6.00 07-23 24/11A  | 63.500.000           | HUF    | 93,86%           | 148.832,14          |                   | 0,60%          | 0,57%         |
| <b>HUF</b>   |                      |        |                  | <b>148.832,14</b>   |                   | <b>0,60%</b>   | <b>0,57%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>  |                      |        |                  | <b>3.415.664,04</b> |                   | <b>13,84%</b>  | <b>13,17%</b> |
| LENOVO GROUP LTD 5.875 20-25 24/04S  | 200.000              | USD    | 98,51%           | 184.601,55          |                   | 0,75%          | 0,71%         |
| PROSUS NV 3.6800 20-30 21/01S  | 300.000              | USD    | 83,76%           | 235.433,59          |                   | 0,95%          | 0,91%         |
| <b>USD</b>   |                      |        |                  | <b>420.035,14</b>   |                   | <b>1,70%</b>   | <b>1,62%</b>  |
| CPT NV 0.5 21-25 21/06A  | 175.000              | EUR    | 83,88%           | 146.782,13          |                   | 0,60%          | 0,57%         |
| PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A   | 150.000              | EUR    | 71,05%           | 106.575,75          |                   | 0,43%          | 0,41%         |
| <b>EUR</b>   |                      |        |                  | <b>253.357,88</b>   |                   | <b>1,03%</b>   | <b>0,98%</b>  |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</b>  |                      |        |                  | <b>673.393,02</b>   |                   | <b>2,73%</b>   | <b>2,60%</b>  |
| ASIAN DEVELOPMENT BANK 3.75 20-23 15/09A   | 51.000.000           | RUB    | 88,10%           | 576.679,61          |                   | 2,34%          | 2,22%         |
| <b>RUB</b>   |                      |        |                  | <b>576.679,61</b>   |                   | <b>2,34%</b>   | <b>2,22%</b>  |
| BEI 8.50 14-24 17/09A  | 3.500.000            | ZAR    | 100,67%          | 194.023,84          |                   | 0,79%          | 0,75%         |
| <b>ZAR</b>   |                      |        |                  | <b>194.023,84</b>   |                   | <b>0,79%</b>   | <b>0,75%</b>  |

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)             | % détenu de l'OPC | % Portefeuille        | % Actif Net           |
|--|----------------------|--------|------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| INTL BK RECON & 3.3750 21-26 17/02A<br><b>COP</b>        | 1.200.000,00         | COP    | 77,66%           | 180.088,36<br><b>180.088,36</b> |                   | 0,73%<br><b>0,73%</b> | 0,70%<br><b>0,70%</b> |
| ASIAN DEV.BK 6.20 16-26 06/10S<br><b>INR</b>             | 15.000.000           | INR    | 97,43%           | 165.523,42<br><b>165.523,42</b> |                   | 0,67%<br><b>0,67%</b> | 0,64%<br><b>0,64%</b> |
| EUROPEAN BANK FOR RE 5.6 18-25 30/01A<br><b>IDR</b>      | 2.500.000,00         | IDR    | 98,65%           | 148.432,85<br><b>148.432,85</b> |                   | 0,60%<br><b>0,60%</b> | 0,57%<br><b>0,57%</b> |
| KFW 2.7 21-24 25/03A 2.7 21-24 25/03A<br><b>CNH</b>      | 1.000.000            | CNH    | 99,96%           | 135.373,06<br><b>135.373,06</b> |                   | 0,55%<br><b>0,55%</b> | 0,52%<br><b>0,52%</b> |
| BANQUE CENT TUNISIE 5.75 15-25 30/01S<br><b>USD</b>      | 200.000              | USD    | 69,21%           | 129.692,19<br><b>129.692,19</b> |                   | 0,52%<br><b>0,52%</b> | 0,50%<br><b>0,50%</b> |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b> |                      |        |                  | <b>1.529.813,33</b>             |                   | <b>6,20%</b>          | <b>5,90%</b>          |
| <b>OBLIGATIONS</b>                                       |                      |        |                  | <b>5.618.870,39</b>             |                   | <b>22,77%</b>         | <b>21,67%</b>         |
| HANSOL CHEMICAL CO LTD                                   | 2.100                | KRW    | 185.500,00       | 288.654,43                      |                   | 1,17%                 | 1,11%                 |
| LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01                           | 1.650                | KRW    | 277.500,00       | 339.282,88                      |                   | 1,37%                 | 1,31%                 |
| LG H&H - PRF   | 1.160                | KRW    | 315.500,00       | 271.189,18                      |                   | 1,10%                 | 1,05%                 |
| NAVER  | 2.170                | KRW    | 177.500,00       | 285.412,57                      |                   | 1,16%                 | 1,10%                 |
| NCISOFT  | 780                  | KRW    | 448.000,00       | 258.933,13                      |                   | 1,05%                 | 1,00%                 |
| SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A-                   | 820                  | USD    | 1.105,00         | 849.004,45                      |                   | 3,44%                 | 3,27%                 |
| SAMSUNG SDI CO LTD                                       | 1.050                | KRW    | 591.000,00       | 459.824,16                      |                   | 1,86%                 | 1,77%                 |
| <b>République de Corée</b>                               |                      |        |                  | <b>2.752.300,80</b>             |                   | <b>11,15%</b>         | <b>10,61%</b>         |
| ALIBABA GROUP  | 31.100               | HKD    | 86,25            | 322.019,60                      |                   | 1,30%                 | 1,24%                 |
| ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR                           | 1.900                | USD    | 88,09            | 156.824,55                      |                   | 0,64%                 | 0,61%                 |
| JD.COM INC - CL A  | 10.328               | HKD    | 220,20           | 273.021,19                      |                   | 1,11%                 | 1,05%                 |
| PING AN INS (GRP) CO -H-                                 | 75.000               | HKD    | 51,65            | 465.044,39                      |                   | 1,88%                 | 1,79%                 |
| SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP                             | 24.000               | HKD    | 87,80            | 252.969,74                      |                   | 1,03%                 | 0,98%                 |
| SINOPHARM GROUP CO LTD                                   | 223.000              | HKD    | 19,84            | 531.140,42                      |                   | 2,15%                 | 2,05%                 |
| TENCENT HOLDINGS LTD                                     | 17.400               | HKD    | 334,00           | 697.683,63                      |                   | 2,83%                 | 2,69%                 |
| <b>Chine</b>   |                      |        |                  | <b>2.698.703,52</b>             |                   | <b>10,94%</b>         | <b>10,41%</b>         |
| ANTA SPORTS PRODUCTS                                     | 30.800               | HKD    | 102,30           | 378.258,91                      |                   | 1,53%                 | 1,46%                 |
| CHINA MENGNIU DAIRY                                      | 78.000               | HKD    | 35,40            | 331.482,56                      |                   | 1,34%                 | 1,28%                 |
| CK HUTCHISON   | 54.900               | HKD    | 46,85            | 308.776,87                      |                   | 1,25%                 | 1,19%                 |
| NETEASE INC  | 10.000               | HKD    | 114,50           | 137.457,46                      |                   | 0,56%                 | 0,53%                 |
| NETEASE SPONS ADR REPR 25 SHS                            | 7.000                | USD    | 72,63            | 476.373,86                      |                   | 1,93%                 | 1,84%                 |
| SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY (GRP) CO LTD                    | 20.000               | HKD    | 92,85            | 222.933,19                      |                   | 0,91%                 | 0,86%                 |
| TRIP COM GROUP LTD                                       | 6.200                | USD    | 34,40            | 199.840,71                      |                   | 0,81%                 | 0,77%                 |
| XINYI GLASS HOLDINGS LTD                                 | 185.000              | HKD    | 14,54            | 322.922,98                      |                   | 1,31%                 | 1,24%                 |
| <b>Iles Caïmans</b>                                      |                      |        |                  | <b>2.378.046,54</b>             |                   | <b>9,64%</b>          | <b>9,17%</b>          |
| CHROMA ATE   | 100.000              | TWD    | 181,00           | 551.788,05                      |                   | 2,24%                 | 2,13%                 |
| MEDIA TEK INCORPORATION                                  | 32.000               | TWD    | 625,00           | 609.710,56                      |                   | 2,47%                 | 2,35%                 |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)                 | 13.800               | USD    | 74,49            | 963.187,63                      |                   | 3,90%                 | 3,71%                 |
| <b>Taïwan</b>  |                      |        |                  | <b>2.124.686,24</b>             |                   | <b>8,61%</b>          | <b>8,19%</b>          |
| COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS -A-                       | 7.400                | USD    | 57,19            | 396.538,77                      |                   | 1,61%                 | 1,53%                 |
| MERCADOLIBRE   | 260                  | USD    | 846,24           | 206.158,26                      |                   | 0,83%                 | 0,80%                 |
| NEWMONT CORPORATION                                      | 10.500               | USD    | 47,20            | 464.371,05                      |                   | 1,88%                 | 1,79%                 |
| YUM CHINA HOLDINGS INC WI                                | 7.200                | HKD    | 439,00           | 379.454,61                      |                   | 1,54%                 | 1,46%                 |
| <b>États-Unis</b>  |                      |        |                  | <b>1.446.522,69</b>             |                   | <b>5,86%</b>          | <b>5,58%</b>          |
| AMBEV SA   | 139.000              | BRL    | 14,52            | 358.181,30                      |                   | 1,45%                 | 1,38%                 |
| CONCESSOES RODOVIARIAS                                   | 110.000              | BRL    | 10,82            | 211.223,11                      |                   | 0,86%                 | 0,82%                 |
| LOCALIZA RENT A CAR SA                                   | 45.146               | BRL    | 53,20            | 426.238,23                      |                   | 1,73%                 | 1,64%                 |
| ODONTOPREV - SHS   | 149.600              | BRL    | 9,03             | 239.740,19                      |                   | 0,97%                 | 0,92%                 |
| <b>Brésil</b>  |                      |        |                  | <b>1.235.382,83</b>             |                   | <b>5,01%</b>          | <b>4,76%</b>          |
| INFOSYS TECHNOLOGIES ADR REPR.1 SHS                      | 48.000               | USD    | 18,01            | 810.007,03                      |                   | 3,28%                 | 3,12%                 |
| <b>Inde</b>  |                      |        |                  | <b>810.007,03</b>               |                   | <b>3,28%</b>          | <b>3,12%</b>          |
| TELKOM INDONESIA -B-                                     | 3.200.000            | IDR    | 3.750,00         | 722.264,38                      |                   | 2,93%                 | 2,79%                 |
| <b>Indonésie</b>   |                      |        |                  | <b>722.264,38</b>               |                   | <b>2,93%</b>          | <b>2,79%</b>          |

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise     | Cours en devises | Evaluation (en EUR)                          | % détenu de l'OPC | % Portefeuille                 | % Actif Net                    |
|--|----------------------|------------|------------------|--|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| AIA GROUP LTD<br><b>Hong-Kong</b>  | 60.000               | HKD        | 86,80            | 625.221,34<br><b>625.221,34</b>              |                   | 2,53%<br><b>2,53%</b>          | 2,41%<br><b>2,41%</b>          |
| PROSUS N.V. (ZAR)  | 7.423                | ZAR        | 1.177,76         | 481.435,77                                   |                   | 1,95%                          | 1,86%                          |
| X5 RETAIL GROUP GDR REPR SHS REG-S   | 5.700                | USD        | 0,53             | 2.835,98                                     |                   | 0,01%                          | 0,01%                          |
| YANDEX NV  | 10.400               | USD        | 1,89             | 18.456,41                                    |                   | 0,08%                          | 0,07%                          |
| <b>Pays-Bas</b>  |                      |            |                  | <b>502.728,16</b>                            |                   | <b>2,04%</b>                   | <b>1,94%</b>                   |
| NASPERS -N-<br><b>Afrique du Sud</b>   | 2.936                | ZAR        | 2.824,34         | 456.641,23<br><b>456.641,23</b>              |                   | 1,85%<br><b>1,85%</b>          | 1,76%<br><b>1,76%</b>          |
| FEMSA SPON ADR REP.10UTS CONS-B-+20SH-D-<br>FOMENTO ECONOMICO UNITS 1 SH-B- 4 SHS-D-<br><b>Mexique</b> | 5.700<br>1.400       | USD<br>MXN | 78,12<br>151,63  | 417.225,58<br>10.206,94<br><b>427.432,52</b> |                   | 1,69%<br>0,04%<br><b>1,73%</b> | 1,61%<br>0,04%<br><b>1,65%</b> |
| <b>ACTIONS</b>   |                      |            |                  | <b>16.179.937,28</b>                         |                   | <b>65,57%</b>                  | <b>62,39%</b>                  |
| LOF ASIA VALUE BOND USD I CAP UH   | 1.220                | USD        | 133,74           | 152.882,31                                   | 0,01%             | 0,62%                          | 0,59%                          |
| PICTET-STECB -I USD- CAP   | 2.500                | USD        | 118,95           | 278.636,68                                   | 0,04%             | 1,13%                          | 1,07%                          |
| <b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>  |                      |            |                  | <b>431.518,99</b>                            |                   | <b>1,75%</b>                   | <b>1,66%</b>                   |
| <b>OPC-Obligations</b>   |                      |            |                  | <b>431.518,99</b>                            |                   | <b>1,75%</b>                   | <b>1,66%</b>                   |
| <b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>  |                      |            |                  | <b>431.518,99</b>                            |                   | <b>1,75%</b>                   | <b>1,66%</b>                   |
| LOCALIZA RENT A CAR 31.01.23 RIGHT<br><b>Brésil</b>  | 197                  | BRL        | 10,76            | 376,18<br><b>376,18</b>                      |                   | 0,00%<br><b>0,00%</b>          | 0,00%<br><b>0,00%</b>          |
| <b>AUTRES VALEURS MOBILIERES</b>   |                      |            |                  | <b>376,18</b>                                |                   | <b>0,00%</b>                   | <b>0,00%</b>                   |
| <b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>  |                      |            |                  |  |                   |                                |                                |
| MEXICO UDIBONOS INDEX 4.50 06-25 12/04S<br><b>MXN</b>  | 6.000                | MXN        | 99,29            | 219.188,99<br><b>219.188,99</b>              |                   | 0,89%<br><b>0,89%</b>          | 0,85%<br><b>0,85%</b>          |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>  |                      |            |                  | <b>219.188,99</b>                            |                   | <b>0,89%</b>                   | <b>0,85%</b>                   |
| ASIAN INFRA INVEST BK5.0 21-23 02/09A<br><b>INR</b>  | 12.000.000           | INR        | 98,07%           | 133.288,76<br><b>133.288,76</b>              |                   | 0,54%<br><b>0,54%</b>          | 0,51%<br><b>0,51%</b>          |
| <b>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</b>   |                      |            |                  | <b>133.288,76</b>                            |                   | <b>0,54%</b>                   | <b>0,51%</b>                   |
| <b>OBLIGATIONS</b>   |                      |            |                  | <b>352.477,75</b>                            |                   | <b>1,43%</b>                   | <b>1,36%</b>                   |
| ECONOPOLIS EM GOV BONDS O EUR CAP<br><b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>           | 4.600                | EUR        | 107,11           | 492.706,00<br><b>492.706,00</b>              | 2,83%             | 2,00%<br><b>2,00%</b>          | 1,90%<br><b>1,90%</b>          |
| <b>OPC-Obligations</b>   |                      |            |                  | <b>492.706,00</b>                            |                   | <b>2,00%</b>                   | <b>1,90%</b>                   |
| ALLIANZ CHINA A SHARES RT USD CAP  | 39.000               | USD        | 12,58            | 459.704,85                                   | 0,01%             | 1,86%                          | 1,77%                          |
| CHINA A SHARE EQUITY FUND I ACC USD  | 35.000               | USD        | 18,54            | 608.053,88                                   | 0,02%             | 2,47%                          | 2,35%                          |
| ROBEKO CHINESE A SHARE EQUITIES I USD C  | 3.390                | USD        | 167,33           | 531.504,99                                   | 0,01%             | 2,15%                          | 2,05%                          |
| <b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>  |                      |            |                  | <b>1.599.263,72</b>                          |                   | <b>6,48%</b>                   | <b>6,17%</b>                   |
| <b>OPC-Actions</b>   |                      |            |                  | <b>1.599.263,72</b>                          |                   | <b>6,48%</b>                   | <b>6,17%</b>                   |
| <b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>  |                      |            |                  | <b>2.091.969,72</b>                          |                   | <b>8,48%</b>                   | <b>8,07%</b>                   |
| <b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>  |                      |            |                  | <b>24.675.150,31</b>                         |                   | <b>100,00%</b>                 | <b>95,15%</b>                  |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | USD        |                  | 1.693.652,17                                 |                   |                                | 6,53%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | SGD        |                  | 9.139,17                                     |                   |                                | 0,03%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | MXN        |                  | 5.083,58                                     |                   |                                | 0,02%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | HKD        |                  | 3.990,78                                     |                   |                                | 0,02%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | CNH        |                  | 4.529,25                                     |                   |                                | 0,02%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | HUF        |                  | 1.361,17                                     |                   |                                | 0,01%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | JPY        |                  | 146,13                                       |                   |                                | 0,00%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | ZAR        |                  | 74,76  |                   |                                | 0,00%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | TWD        |                  | 468,82                                       |                   |                                | 0,00%                          |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH  |                      | PLN        |                  | 1.070,33                                     |                   |                                | 0,00%                          |
| <b>Avoirs bancaires à vue</b>  |                      |            |                  | <b>1.719.516,16</b>                          |                   |                                | <b>6,63%</b>                   |

| Dénomination                | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|-----------------------------|----------------------|--------|------------------|---------------------|-------------------|----------------|-------------|
| DEPOTS ET LIQUIDITES        |                      |        |                  | 1.719.516,16        |                   |                | 6,63%       |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES |                      |        |                  | -428.915,96         |                   |                | -1,66%      |
| AUTRES                      |                      |        |                  | -32.037,68          |                   |                | -0,12%      |
| TOTAL DE L'ACTIF NET        |                      |        |                  | 25.933.712,83       |                   |                | 100,00%     |

### 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays                                 |                |
|--|----------------|
| Afrique du Sud                           | 3,65%          |
| Allemagne                                | 0,55%          |
| Brésil                                   | 6,88%          |
| Chine                                    | 11,48%         |
| Colombie                                 | 0,68%          |
| Dominicaine, République                  | 0,53%          |
| États-Unis                               | 6,59%          |
| Hong-Kong                                | 3,28%          |
| Hongrie                                  | 0,60%          |
| Iles Caïmans                             | 9,64%          |
| Inde                                     | 3,28%          |
| Indonésie                                | 2,93%          |
| Luxembourg                               | 11,01%         |
| Macédoine, L'Ex-République Yougoslave de | 0,71%          |
| Malaisie                                 | 0,65%          |
| Mexique                                  | 3,75%          |
| Pays-Bas                                 | 4,02%          |
| Philippines                              | 4,26%          |
| Pologne                                  | 1,43%          |
| République de Corée                      | 11,15%         |
| République tchèque                       | 2,89%          |
| Roumanie                                 | 0,30%          |
| Royaume-Uni                              | 0,60%          |
| Taiwan                                   | 8,61%          |
| Tunisie                                  | 0,53%          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>100,00%</b> |

| Par secteur                         |        |
|-------------------------------------|--------|
| Art graphique, maison d'édition     | 1,85%  |
| Articles de bureaux et ordinateurs  | 0,75%  |
| Banques et institutions financières | 1,07%  |
| Chimie                              | 2,54%  |
| Compagnies d'assurance              | 5,39%  |
| Distribution, commerce de détail    | 1,12%  |
| Electronique et semiconducteurs     | 10,52% |
| Electrotechnique et électronique    | 4,71%  |
| Fonds d'investissement              | 10,23% |
| Holding et sociétés financières     | 1,85%  |
| Industrie agro-alimentaire          | 1,34%  |
| Industrie automobile                | 1,73%  |

| <b>Par secteur</b>                     |                |
|--|----------------|
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 3,25%          |
| Internet et services d'Internet        | 18,60%         |
| Métaux et pierres précieuses           | 1,88%          |
| Organisations supranationales          | 5,66%          |
| Pays et gouvernements                  | 14,73%         |
| Photographie et optique                | 0,90%          |
| Restauration, industrie hôtelière      | 2,35%          |
| Tabac et alcool                        | 3,18%          |
| Télécommunication                      | 2,93%          |
| Textile et habillement                 | 2,56%          |
| Transports                             | 0,86%          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>100,00%</b> |

| <b>Par devise</b> |                |
|-------------------|----------------|
| BRL               | 6,32%          |
| CNH               | 0,55%          |
| COP               | 0,73%          |
| CZK               | 2,89%          |
| EUR               | 5,10%          |
| HKD               | 21,27%         |
| HUF               | 0,60%          |
| IDR               | 3,53%          |
| INR               | 1,21%          |
| KRW               | 7,71%          |
| MXN               | 2,06%          |
| MYR               | 0,65%          |
| PHP               | 1,25%          |
| PLN               | 1,43%          |
| RUB               | 2,34%          |
| TWD               | 4,71%          |
| USD               | 32,41%         |
| ZAR               | 5,24%          |
| <b>TOTAL</b>      | <b>100,00%</b> |

### 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

|   | 1er SEMESTRE        | 2ème SEMESTRE       | EXERCICE COMPLET    |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Achats                                    | 202.655,98          | 2.012.116,00        | 2.214.771,98        |
| Ventes                                    | 1.937.281,34        | 2.788.093,75        | 4.725.375,09        |
| <b>Total 1</b>                            | <b>2.139.937,32</b> | <b>4.800.209,75</b> | <b>6.940.147,07</b> |
| Souscriptions                             | 1.045.615,78        | 948.586,73          | 1.994.202,51        |
| Remboursements                            | 2.806.031,61        | 1.550.053,61        | 4.356.085,22        |
| <b>Total 2</b>                            | <b>3.851.647,39</b> | <b>2.498.640,34</b> | <b>6.350.287,73</b> |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 30.363.733,96       | 26.274.920,20       | 27.339.715,45       |
| <b>Taux de rotation</b>                   | <b>-5,64%</b>       | <b>8,76%</b>        | <b>2,16%</b>        |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.



### 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

**R**

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation |             |                | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) |                | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) |              |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
|         | Souscrites                                   | Remboursées | Fin de période | Souscriptions                           | Remboursements | de la classe                                      | d'une action |
|         | Cap.   | Cap.        | Cap.           | Cap.                                    | Cap.           |   |              |
| 2020    | 32.362,49                                    | 58.823,22   | 335.934,75     | 3.226.525,69                            | 5.790.047,62   | 34.775.961,97                                     | 103,52       |
| 2021    | 59.041,42                                    | 63.250,71   | 331.725,46     | 6.194.527,89                            | 6.593.062,45   | 34.115.804,24                                     | 102,84       |
| 2022    | 21.736,81                                    | 47.054,13   | 306.408,14     | 1.994.202,51                            | 4.356.085,22   | 25.933.712,83                                     | 84,64        |

### 3.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

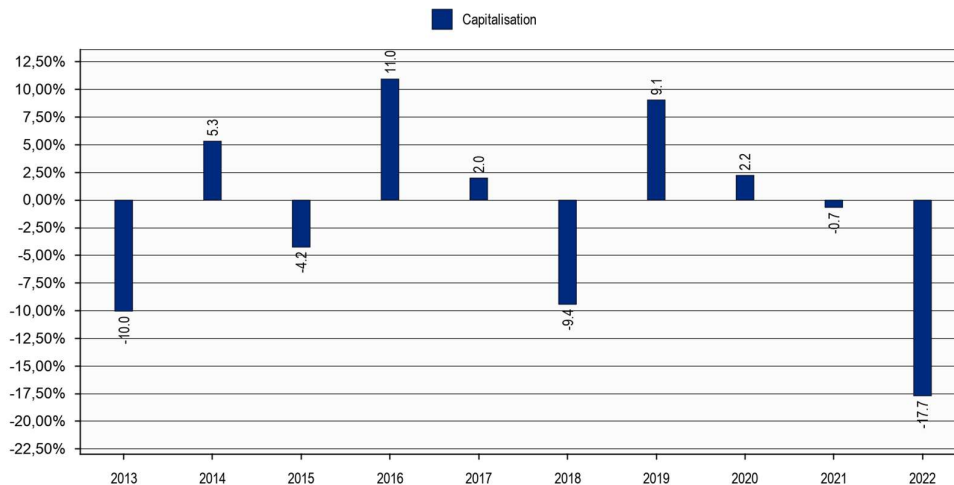
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

**R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

#### Capitalisation

| 1 an                | 3 ans              | 5 ans              | 10 ans             |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Part                | Part               | Part               | Part               |
| -17,70%<br>(en EUR) | -5,80%<br>(en EUR) | -3,76%<br>(en EUR) | -1,64%<br>(en EUR) |

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t  
n la période sous revue

### 3.4.6 . Frais

#### Frais courants

- Part de capitalisation : 1,97%

\* Les frais courants sont calculés sur les 12 derniers mois.

\* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- les commissions de performances.

#### Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

#### Existence de fee-sharing agreements

Néant.

### 3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

Le poste « II. A. a. Obligations » du bilan contient non seulement des obligations à long terme, mais aussi des obligations à court terme dont la date d'échéance est inférieure à 397 jours :

| Code ISIN    | Dénomination                             | Date d'échéance |
|--------------|--|-----------------|
| XS2229087106 | ASIAN DEVELOPMENT BANK 3.75 20-23 15/09A | 15.09.23        |
| XS2308294037 | ASIAN INFRA INVEST BK5.0 21-23 02/09A    | 02.09.23        |
| CZ0001004600 | CZECH REPUBLIC 0.45 15-23 25/10A         | 25.10.23        |
| HU0000402383 | HUNGARY 6.00 07-23 24/11A                | 24.11.23        |
| XS1452578591 | MACEDONIA REGS 5.625 16-23 26/07A        | 26.07.23        |
| MYBMN1300033 | MALAYSIAN GOV-0313- 3.48 13-23 15/03S    | 15.03.23        |
| PL0000107264 | POLAND 4.00 12-23 25/10A                 | 25.10.23        |
| US836205AQ75 | SOUTH AFRICA 4.665 12-24 17/01A          | 17.01.24        |

#### NOTE 2 - Autres produits

La rubrique « III. B. Autres » du compte de résultats est composée du remboursement de la FSMA (2020).

#### NOTE 3 - Autres charges

La rubrique « IV. K. Autres frais (-) » du compte de résultats est principalement composée d'un remboursement sur les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement (2021).

#### NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.250,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

#### NOTE 5 - SFDR

Dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »), le compartiment est soumis à l'article 6 de la réglementation SFDR comme décrit dans le prospectus du 10 octobre 2022. De plus, les investissements sous-jacents de ces produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le "Règlement Taxonomie").

## 4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS

### 4.1. RAPPORT DE GESTION

#### 4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 02/12/2013 au prix de 100,00 EUR par part de capitalisation et de distribution.

#### 4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable.

#### 4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

##### Objectif du compartiment

Le compartiment investit dans des actions de sociétés sans limite géographique et dans des titres qui donnent accès au capital de ces sociétés. Le compartiment vise une expansion du capital à long terme.

Une diversification efficace est substantielle dans la politique d'investissement.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

##### Politique de placement du compartiment

##### Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés émergents (« emerging markets »). Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier: (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les produits de consommation ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille d'investissement en instruments du marché monétaire et en parts d'organisme de placement collectif.

La politique d'investissement respecte les règles définies par l'Arrêté Royal de 2012.

##### Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

##### Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

#### Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

#### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies"(UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site [www.crelan.be](http://www.crelan.be) ou dans le prospectus.

#### **4.1.4. Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **4.1.5. Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **4.1.6. Indices et benchmark**

Non applicable.

#### **4.1.7. Politique suivie pendant l'exercice**

#### **ACTIONS**

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons acheté au premier semestre des actions d'AB Inbev (brasseur de bière), PepsiCo (boissons, snacks, céréales petit-déjeuner), Mondelez (snacks et bonbons) et Lerøy Seafood (saumon). Nous avons échangé notre position dans Nestlé (café, chocolat et aliments pour animaux) contre Barry Callebaut, spécialiste du chocolat. Danone, spécialiste des produits laitiers, était également un nouveau venu. L'entreprise s'est dotée d'un tout nouveau top management expérimenté, dirigé par Antoine De Saint-Affrique. La nouvelle direction s'attelle à la

relance de la croissance chez Danone. Nous avons vendu Henkel parce que l'entreprise souffre beaucoup de l'inflation élevée et parce que les marges bénéficiaires de l'entreprise restent sous pression. Vers la fin de l'année, nous avons pris des bénéfices sur une partie de la position dans le fabricant de snacks et de bonbons Mondelez parce que le potentiel à la hausse de l'action était devenu limité. La société française L'Oréal a fait son entrée dans le compartiment. Cette entreprise de cosmétiques est active notamment dans les produits de maquillage, de soins pour les cheveux et la peau et d'après-rasage et les parfums. L'Oréal dispose d'un excellent track record, d'un bilan sain et d'un management très compétent.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir car ils répondent au vieillissement de la population et à l'importance croissante des marchés émergents. Dans le secteur, nous avons pris une position dans Medtronic au premier semestre. Cette entreprise se distingue surtout dans les appareils médicaux. Nous avons pris des bénéfices sur le spécialiste du diabète Novo Nordisk et avons racheté des actions des sociétés pharmaceutiques AstraZeneca et Roche, de Johnson & Johnson (médicaments, médicaments sans prescription et appareils médicaux) et de Boston Scientific (appareils médicaux). Au second semestre, nous avons quitté Medtronic en raison des faibles perspectives annoncées par l'entreprise. Par ailleurs, nous avons pris des bénéfices sur Johnson & Johnson car le potentiel à la hausse pour l'action était devenu trop limité.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, nous avons acheté des actions de l'entreprise de luxe Kering, mais nous les avons vendues par la suite. Au cours de l'année, nous avons acheté des actions du fabricant d'articles de sport Nike, qui devraient pouvoir continuer à croître durant les prochaines années, surtout en Chine. En outre, nous avons également acheté des actions des constructeurs automobiles Mercedes-Benz et Stellantis.

Dans le secteur de l'**Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur Schneider Electric en raison du potentiel haussier limité du cours. Nous avons partiellement réduit notre position dans ABB, spécialisée dans l'électrification et l'automatisation/la robotisation. Les fondamentaux de l'entreprise sont solides mais nous ne sommes pas aveugles face aux vents contraires qu'elle subit à court terme. Nous avons augmenté le poids de Vinci. Ce groupe de construction et de concessions devrait bénéficier de la (poursuite) de la normalisation du trafic routier (concessions autoroutières) et aérien (concessions aéroportuaires). Nous avons acheté des actions dans la société de livraison de colis FedEx. Nous avons pris une position dans Emerson Electric. Cette entreprise est notamment active dans l'automatisation, les systèmes de ventilation et de chauffage, les outils et les compresseurs. Nous avons vendu la participation dans Daimler Trucks et augmenté légèrement la position dans l'entreprise d'emballage Smurfit Kappa et dans Assa Abloy (serrures et contrôle d'accès). Nous avons vendu la position limitée dans Accelleron qui résultait d'un spinoff d'ABB.

Dans le **secteur financier**, nous avons initié 2 nouvelles positions : BlackRock et S&P Global. BlackRock est le plus grand gestionnaire de fonds du monde. Le groupe propose une large gamme de fonds gérés activement. En outre, BlackRock est également l'un des principaux acteurs dans les instruments d'investissement passifs (ETF), ce qui lui permet de profiter du glissement vers l'investissement passif. Les activités de BlackRock sont très rentables, relativement peu capitalistiques et présentent un potentiel de croissance supplémentaire. S&P Global est surtout connue comme agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable car le marché est oligopolistique. Par ailleurs, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports.

Dans le secteur des **Matériaux**, nous avons vendu l'entreprise de peinture et revêtement Akzo Nobel en raison de la pression sur les marges de l'entreprise et de la demande pour ses produits. Nous avons échangé notre position dans l'entreprise chimique Arkema contre Air Liquide. Cette dernière est moins sensible à la conjoncture qu'Arkema et moins vulnérable aux prix élevés du gaz en Europe. Nous avons également pris une première position dans Albemarle. Cette société est l'un des plus grands producteurs de lithium. Le lithium est une matière première indispensable dans la production de batteries pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie. Nous avons racheté des actions dans le fabricant de matériaux de construction Saint-Gobain.

Dans le secteur des **Technologies de l'information**, nous avons acheté des actions supplémentaires dans la société de cartes de paiement Visa. Apple a fait son retour dans le compartiment. L'entreprise reste une machine à cash grâce au succès continu des iPhone, Mac et produits et services associés. Vers la fin de l'année, nous avons réduit notre participation parce que l'entreprise était confrontée à des problèmes de production. Nous avons encore acheté des actions dans les fabricants de puces Infineon et NXP Semiconductors. Les deux entreprises sont surtout performantes dans les puces pour voitures. Nous avons également fait l'appoint chez Arista Networks, un fabricant d'infrastructures réseau.

En matière de **Utilities**, nous avons racheté des actions dans la société espagnole Iberdrola, un acteur de premier plan dans le domaine des énergies renouvelables. L'entreprise tire également une grande partie de ses revenus de l'exploitation de réseaux électriques, activité stable et hautement prévisible.

Dans le secteur de la **Communication**, nous avons acheté des actions dans Alphabet, la société mère, qui chapeaute Google et YouTube. Nous avons également pris une première position dans l'entreprise de divertissement Walt Disney Company, un acteur mondial de l'industrie des médias et du divertissement. L'entreprise dispose d'un large éventail de personnages emblématiques du cinéma (d'animation) qui permettent au groupe de consolider ou de renforcer sa position de force dans l'industrie cinématographique et les parcs à thème et complexes touristiques. Par ailleurs, le groupe est également actif dans l'industrie de la télévision américaine et mise en outre sur le développement du service de streaming Disney+. La plateforme de réservation Booking Holdings (hébergements, vols, voitures de location, restaurants) a fait son retour dans le compartiment.

Dans le secteur **Immobilier**, nous avons pris des pertes sur Vonovia. L'action était bon marché, mais l'endettement élevé pèse sur le cours tandis que le dividende sera sans doute sous pression.

#### **4.1.8 . Politique future**

##### **ACTIONS**

Plusieurs modifications ont été apportées au sein du compartiment au cours de l'année. Au sein du portefeuille, nous sommes restés très attentifs à la diversification, tant au niveau des régions et des secteurs que des entreprises. Le portefeuille constitue un mélange de sociétés avec une croissance plus marquée et d'entreprises caractérisées par une croissance plus basse mais un flux de revenus stable. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen, d'une part, de limiter la volatilité attendue (en raison du changement de politique des banques centrales, de l'inflation élevée des coûts et du ralentissement de la croissance économique), mais aussi en tant que moyen de générer du rendement.

#### **4.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement**

Le compartiment ECONOSTOCKS présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 5 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 6.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 (CESR). L'indicateur synthétique de risque et de rendement classe le compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

Les données historiques, utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée au fil de temps. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La catégorie de risque 5 correspond à un potentiel élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

#### **4.1.10. Affectation du résultat**

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende cette année.

**4.2 . BILAN**

|   | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>   |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>   | <b>245.456.905,28</b>   | <b>238.704.581,03</b>   |
| <b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b> | <b>236.232.506,68</b>   | <b>230.931.326,34</b>   |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions   |                         |                         |
| a. Actions  | 236.232.506,68          | 230.931.326,34          |
| <b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>   | <b>1.116.423,90</b>     | <b>-7.877.893,64</b>    |
| A. Créances   |                         |                         |
| a. Montants à recevoir  | 736.132,60              | 294.905,22              |
| b. Avoirs fiscaux   | 407.822,31              | 275.793,86              |
| B. Dettes   |                         |                         |
| a. Montants à payer (-)   | -17.537,18              | -245.647,49             |
| c. Emprunts (-)   | -9.993,83               | -8.202.945,23           |
| <b>V. Dépôts et liquidités</b>  | <b>9.497.388,83</b>     | <b>16.869.581,86</b>    |
| A. Avoirs bancaires à vue   | 9.497.388,83            | 16.869.581,86           |
| <b>VI. Comptes de régularisation</b>  | <b>-1.389.414,13</b>    | <b>-1.218.433,53</b>    |
| C. Charges à imputer (-)  | -1.389.414,13           | -1.218.433,53           |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>245.456.905,28</b>   | <b>238.704.581,03</b>   |
| A. Capital  | 288.498.017,99          | 199.253.903,96          |
| B. Participations au résultat   | -6.447.978,33           | 6.598.765,91            |
| C. Résultat reporté   | 7.993.269,36            | 2.897.964,01            |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre)   | -44.586.403,74          | 29.953.947,15           |

## 4.3 . COMPTE DE RESULTATS

|  | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>                            |                         |                         |
| <b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>                | <b>-44.508.856,43</b>   | <b>31.005.238,04</b>    |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions                    |                         |                         |
| a. Actions   | -48.861.436,31          | 25.648.208,66           |
| D. Autres valeurs mobilières   | 2,55                    |                         |
| H. Positions et opérations de change                                       |                         |                         |
| b. Autres positions et opérations de change                                | 4.352.577,33            | 5.357.029,38            |
| <b>II. Produits et charges des placements</b>                              | <b>4.465.722,76</b>     | <b>2.748.174,96</b>     |
| A. Dividendes  | 5.071.719,07            | 3.220.745,00            |
| B. Intérêts  |                         |                         |
| b. Dépôts et liquidités  | 20.510,67               |                         |
| C. Intérêts d'emprunts (-)   | -117.752,53             | -123.945,78             |
| E. Précomptes mobiliers (-)  |                         |                         |
| b. D'origine étrangère   | -508.754,45             | -348.624,26             |
| <b>III. Autres produits</b>  | <b>1.097,15</b>         | <b>453,72</b>           |
| B. Autres  | 1.097,15                | 453,72                  |
| <b>IV. Coûts d'exploitation</b>  | <b>-4.544.367,22</b>    | <b>-3.799.919,57</b>    |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)       | -156.598,27             | -188.662,91             |
| C. Rémunération due au dépositaire (-)                                     | -71.271,27              | -57.804,77              |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-)                                    |                         |                         |
| a. Gestion financière  | -1.645.730,19           | -1.310.804,81           |
| R  | -1.645.730,19           | -1.310.804,81           |
| b. Gestion administrative et comptable                                     | -67.403,58              | -58.993,01              |
| c. Rémunération commerciale  | -2.274.846,46           | -1.875.878,51           |
| R  | -2.274.846,46           | -1.875.878,51           |
| E. Frais administratifs (-)  | -17.601,47              | -14.020,82              |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-)                             | -175,14                 | -2.037,26               |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)                         | -2.705,14               | -2.832,46               |
| H. Services et biens divers (-)  | -32.823,85              | -34.176,00              |
| J. Taxes   | -270.296,81             | -219.405,46             |
| K. Autres charges (-)  | -4.915,04               | -35.303,56              |
| <b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>                     | <b>-77.547,31</b>       | <b>-1.051.290,89</b>    |
| Sous Total II + III + IV   |                         |                         |
| <b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>   | <b>-44.586.403,74</b>   | <b>29.953.947,15</b>    |
| <b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>                           | <b>-44.586.403,74</b>   | <b>29.953.947,15</b>    |
| <b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>                             |                         |                         |
| <b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>                                      | <b>-43.041.112,71</b>   | <b>39.450.677,07</b>    |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent               | 7.993.269,36            | 2.897.964,01            |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter                               | -44.586.403,74          | 29.953.947,15           |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -6.447.978,33           | 6.598.765,91            |
| <b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>                   | <b>42.643.814,60</b>    | <b>-30.677.153,85</b>   |
| <b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>                         | <b>397.298,11</b>       | <b>-7.993.269,36</b>    |
| <b>IV. (Distribution des dividendes)</b>                                   |                         | <b>-780.253,86</b>      |



## 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)   | % Portefeuille | % Actif Net   |
|--|----------------------|--------|------------------|-----------------------|----------------|---------------|
| <b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b> |                      |        |                  |                       |                |               |
| ALBEMARLE - REGISTERED SHS   | 16.000               | USD    | 216,86           | 3.251.122,04          | 1,38%          | 1,32%         |
| ALPHABET INC -A-   | 66.000               | USD    | 88,23            | 5.456.247,36          | 2,31%          | 2,22%         |
| APPLE INC  | 19.000               | USD    | 129,93           | 2.313.113,14          | 0,98%          | 0,94%         |
| ARISTA NETWORKS INC  | 60.000               | USD    | 121,35           | 6.822.206,61          | 2,89%          | 2,78%         |
| BLACKROCK INC  | 11.250               | USD    | 708,63           | 7.469.747,01          | 3,16%          | 3,04%         |
| BOOKING HOLDINGS INC   | 2.700                | USD    | 2.015,28         | 5.098.389,32          | 2,16%          | 2,08%         |
| BOSTON SCIENTIF CORP   | 183.000              | USD    | 46,27            | 7.933.858,05          | 3,36%          | 3,23%         |
| EMERSON ELECTRIC CO  | 55.000               | USD    | 96,06            | 4.950.386,51          | 2,09%          | 2,02%         |
| FEDEX CORP   | 31.000               | USD    | 173,20           | 5.030.873,74          | 2,13%          | 2,05%         |
| MICROSOFT CORP   | 26.500               | USD    | 239,82           | 5.954.771,61          | 2,52%          | 2,43%         |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC   | 60.000               | USD    | 66,65            | 3.747.013,35          | 1,59%          | 1,53%         |
| NEWMONT CORPORATION  | 98.000               | USD    | 47,20            | 4.334.129,77          | 1,83%          | 1,77%         |
| NIKE INC   | 72.000               | USD    | 117,01           | 7.893.858,05          | 3,34%          | 3,22%         |
| NVIDIA CORP  | 16.000               | USD    | 146,14           | 2.190.901,85          | 0,93%          | 0,89%         |
| PEPSICO INC  | 29.000               | USD    | 180,66           | 4.909.009,14          | 2,08%          | 2,00%         |
| S&P GLOBAL INC   | 22.000               | USD    | 334,94           | 6.904.361,68          | 2,92%          | 2,81%         |
| SALESFORCE INC   | 23.500               | USD    | 132,59           | 2.919.526,82          | 1,23%          | 1,19%         |
| VISA INC -A-   | 41.000               | USD    | 207,76           | 7.981.410,17          | 3,38%          | 3,25%         |
| WALT DISNEY CO   | 60.000               | USD    | 86,88            | 4.884.328,88          | 2,07%          | 1,99%         |
| <b>États-Unis</b>  |                      |        |                  | <b>100.045.255,10</b> | <b>42,35%</b>  | <b>40,76%</b> |
| AIR LIQUIDE SA   | 27.000               | EUR    | 132,40           | 3.574.800,00          | 1,51%          | 1,46%         |
| CIE DE SAINT-GOBAIN  | 140.000              | EUR    | 45,65            | 6.391.000,00          | 2,71%          | 2,60%         |
| DANONE SA  | 83.000               | EUR    | 49,23            | 4.086.090,00          | 1,73%          | 1,67%         |
| ESSILORLUXOTTICA SA  | 39.000               | EUR    | 169,20           | 6.598.800,00          | 2,79%          | 2,69%         |
| L'OREAL SA   | 7.000                | EUR    | 333,60           | 2.335.200,00          | 0,99%          | 0,95%         |
| VINCI SA   | 88.000               | EUR    | 93,29            | 8.209.520,00          | 3,48%          | 3,34%         |
| <b>France</b>  |                      |        |                  | <b>31.195.410,00</b>  | <b>13,21%</b>  | <b>12,71%</b> |
| ASML HOLDING NV  | 6.750                | EUR    | 503,80           | 3.400.650,00          | 1,44%          | 1,39%         |
| NN GROUP NV  | 149.927              | EUR    | 38,16            | 5.721.214,32          | 2,42%          | 2,33%         |
| NXP SEMICONDUCTORS   | 45.000               | USD    | 158,03           | 6.663.246,66          | 2,82%          | 2,71%         |
| STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS  | 348.000              | EUR    | 13,26            | 4.615.872,00          | 1,96%          | 1,88%         |
| <b>Pays-Bas</b>  |                      |        |                  | <b>20.400.982,98</b>  | <b>8,64%</b>   | <b>8,31%</b>  |
| INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS  | 257.000              | EUR    | 28,43            | 7.306.510,00          | 3,09%          | 2,98%         |
| MERCEDES-BENZ GROUP  | 95.000               | EUR    | 61,40            | 5.833.000,00          | 2,47%          | 2,37%         |
| <b>Allemagne</b>   |                      |        |                  | <b>13.139.510,00</b>  | <b>5,56%</b>   | <b>5,35%</b>  |
| ABB LTD REG SHS  | 171.000              | CHF    | 28,06            | 4.859.243,51          | 2,06%          | 1,98%         |
| BARRY CALLEBAUT - NAMEN-AKT  | 1.800                | CHF    | 1.829,00         | 3.334.042,23          | 1,41%          | 1,36%         |
| ROCHE HOLDING LTD  | 15.000               | CHF    | 290,50           | 4.412.881,66          | 1,87%          | 1,80%         |
| <b>Suisse</b>  |                      |        |                  | <b>12.606.167,40</b>  | <b>5,34%</b>   | <b>5,14%</b>  |
| ASTRAZENECA PLC  | 68.000               | GBP    | 112,18           | 8.597.621,87          | 3,64%          | 3,50%         |
| <b>Royaume-Uni</b>   |                      |        |                  | <b>8.597.621,87</b>   | <b>3,64%</b>   | <b>3,50%</b>  |
| IBERDROLA SA   | 775.972              | EUR    | 10,93            | 8.481.373,96          | 3,59%          | 3,45%         |
| <b>Espagne</b>   |                      |        |                  | <b>8.481.373,96</b>   | <b>3,59%</b>   | <b>3,45%</b>  |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV   | 136.000              | EUR    | 56,27            | 7.652.720,00          | 3,24%          | 3,12%         |
| <b>Belgique</b>  |                      |        |                  | <b>7.652.720,00</b>   | <b>3,24%</b>   | <b>3,12%</b>  |
| HUHTAMAKI OYJ  | 100.000              | EUR    | 32,00            | 3.200.000,00          | 1,35%          | 1,30%         |
| METSO OUTOTEC OYJ  | 430.000              | EUR    | 9,61             | 4.133.160,00          | 1,75%          | 1,69%         |
| <b>Finlande</b>  |                      |        |                  | <b>7.333.160,00</b>   | <b>3,10%</b>   | <b>2,99%</b>  |
| ASSA ABLOY -B- NEW I   | 355.000              | SEK    | 223,70           | 7.141.341,25          | 3,02%          | 2,91%         |
| <b>Suède</b>   |                      |        |                  | <b>7.141.341,25</b>   | <b>3,02%</b>   | <b>2,91%</b>  |

| Dénomination  | Quantité au<br>31.12.22 | Devise | Cours en<br>devises | Evaluation<br>(en EUR)              | %<br>Portefeuille     | %<br>Actif Net        |
|---|-------------------------|--------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| SAMSUNG SDI CO LTD<br><b>République de Corée</b>          | 16.000                  | KRW    | 591.000,00          | 7.006.844,42<br><b>7.006.844,42</b> | 2,97%<br><b>2,97%</b> | 2,85%<br><b>2,85%</b> |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)<br><b>Taiwan</b> | 66.000                  | USD    | 74,49               | 4.606.549,54<br><b>4.606.549,54</b> | 1,95%<br><b>1,95%</b> | 1,88%<br><b>1,88%</b> |
| LEROY SEAFOOD GROUP ASA<br><b>Norvège</b>                 | 825.000                 | NOK    | 55,15               | 4.327.650,16<br><b>4.327.650,16</b> | 1,83%<br><b>1,83%</b> | 1,76%<br><b>1,76%</b> |
| SMURFIT KAPPA PLC<br><b>Irlande</b>                       | 107.000                 | EUR    | 34,56               | 3.697.920,00<br><b>3.697.920,00</b> | 1,56%<br><b>1,56%</b> | 1,51%<br><b>1,51%</b> |
| <b>ACTIONS</b>  |                         |        |                     | <b>236.232.506,68</b>               | <b>100,00%</b>        | <b>96,24%</b>         |
| <b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>                                 |                         |        |                     | <b>236.232.506,68</b>               | <b>100,00%</b>        | <b>96,24%</b>         |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | EUR    |                     | 6.272.088,97                        |                       | 2,56%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | USD    |                     | 2.908.471,35                        |                       | 1,19%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | CHF    |                     | 204.982,25                          |                       | 0,08%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | DKK    |                     | 97.183,23                           |                       | 0,04%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | HKD    |                     | 4.992,39                            |                       | 0,00%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | GBP    |                     | 47,38                               |                       | 0,00%                 |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH                               |                         | NOK    |                     | 9.623,26                            |                       | 0,00%                 |
| <b>Avoirs bancaires à vue</b>                             |                         |        |                     | <b>9.497.388,83</b>                 |                       | <b>3,87%</b>          |
| <b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>                               |                         |        |                     | <b>9.497.388,83</b>                 |                       | <b>3,87%</b>          |
| <b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>                        |                         |        |                     | <b>1.116.423,90</b>                 |                       | <b>0,46%</b>          |
| <b>AUTRES</b>   |                         |        |                     | <b>-1.389.414,13</b>                |                       | <b>-0,57%</b>         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>                               |                         |        |                     | <b>245.456.905,28</b>               |                       | <b>100,00%</b>        |

#### 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays            |                |
|---------------------|----------------|
| Allemagne           | 5,56%          |
| Belgique            | 3,24%          |
| Espagne             | 3,59%          |
| États-Unis          | 42,35%         |
| Finlande            | 3,10%          |
| France              | 13,21%         |
| Irlande             | 1,56%          |
| Norvège             | 1,83%          |
| Pays-Bas            | 8,64%          |
| République de Corée | 2,97%          |
| Royaume-Uni         | 3,64%          |
| Suède               | 3,02%          |
| Suisse              | 5,34%          |
| Taiwan              | 1,95%          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100,00%</b> |

| Par secteur                           |       |
|---------------------------------------|-------|
| Art graphique, maison d'édition       | 2,92% |
| Articles de bureaux et ordinateurs    | 0,98% |
| Bien de consommation divers           | 1,35% |
| Chimie                                | 2,89% |
| Compagnies d'assurance                | 2,42% |
| Construction de machines et appareils | 3,02% |
| Distribution, commerce de détail      | 4,80% |

| <b>Par secteur</b>                     |                |
|--|----------------|
| Electronique et semiconducteurs        | 13,20%         |
| Electrotechnique et électronique       | 4,15%          |
| Energie et eau                         | 3,59%          |
| Holding et sociétés financières        | 9,34%          |
| Industrie agro-alimentaire             | 4,83%          |
| Industrie automobile                   | 6,49%          |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 11,66%         |
| Internet et services d'Internet        | 11,11%         |
| Métaux et pierres précieuses           | 1,84%          |
| Métaux non ferreux                     | 1,75%          |
| Papier et bois                         | 1,57%          |
| Services divers                        | 3,38%          |
| Tabac et alcool                        | 3,24%          |
| Textile et habillement                 | 3,34%          |
| Transports                             | 2,13%          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>100,00%</b> |

| <b>Par devise</b> |                |
|-------------------|----------------|
| CHF               | 5,34%          |
| EUR               | 36,08%         |
| GBP               | 3,64%          |
| KRW               | 2,97%          |
| NOK               | 1,83%          |
| SEK               | 3,02%          |
| USD               | 47,12%         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>100,00%</b> |

#### 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

##### Taux de rotation

|   | 1er SEMESTRE          | 2ème SEMESTRE        | EXERCICE COMPLET      |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Achats                                    | 77.122.977,23         | 54.747.594,73        | 131.870.571,96        |
| Ventes                                    | 51.252.566,39         | 31.297.151,62        | 82.549.718,01         |
| <b>Total 1</b>                            | <b>128.375.543,62</b> | <b>86.044.746,35</b> | <b>214.420.289,97</b> |
| Souscriptions                             | 33.318.695,24         | 29.871.871,89        | 63.190.567,13         |
| Remboursements                            | 7.324.495,90          | 3.679.556,58         | 11.004.052,48         |
| <b>Total 2</b>                            | <b>40.643.191,14</b>  | <b>33.551.428,47</b> | <b>74.194.619,61</b>  |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 234.103.208,09        | 239.896.386,87       | 237.047.282,55        |
| <b>Taux de rotation</b>                   | <b>37,48%</b>         | <b>21,88%</b>        | <b>59,16%</b>         |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation |            |             |           |                |            |              | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) |               |                |              | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) |              |        |
|---------|--|------------|-------------|-----------|----------------|------------|--------------|---|---------------|----------------|--------------|---|--------------|--------|
|         | Souscrites                                   |            | Remboursées |           | Fin de période |            |              | Souscriptions                           |               | Remboursements |              | de la classe                                      | d'une action |        |
|         | Cap.   | Dis.       | Cap.        | Dis.      | Cap.           | Dis.       | Total        | Cap.                                    | Dis.          | Cap.           | Dis.         |   | Cap.         | Dis.   |
| 2020    | 256.849,17                                   | 70.490,71  | 80.082,23   | 15.803,04 | 722.912,79     | 149.055,96 | 871.968,75   | 38.382.352,46                           | 9.421.538,20  | 11.926.089,52  | 2.126.080,37 | 138.010.525,34                                    | 161,37       | 143,25 |
| 2021    | 416.894,34                                   | 108.609,94 | 89.810,85   | 24.754,30 | 1.049.996,28   | 232.911,60 | 1.282.907,88 | 74.403.967,19                           | 17.027.607,54 | 16.105.365,78  | 3.932.857,45 | 238.704.581,03                                    | 190,59       | 165,67 |
| 2022    | 305.377,76                                   | 76.244,17  | 50.739,57   | 15.260,53 | 1.304.634,46   | 293.895,24 | 1.598.529,70 | 52.109.870,63                           | 11.080.696,50 | 8.738.346,28   | 2.265.706,20 | 245.456.905,28                                    | 157,90       | 134,24 |

### 4.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

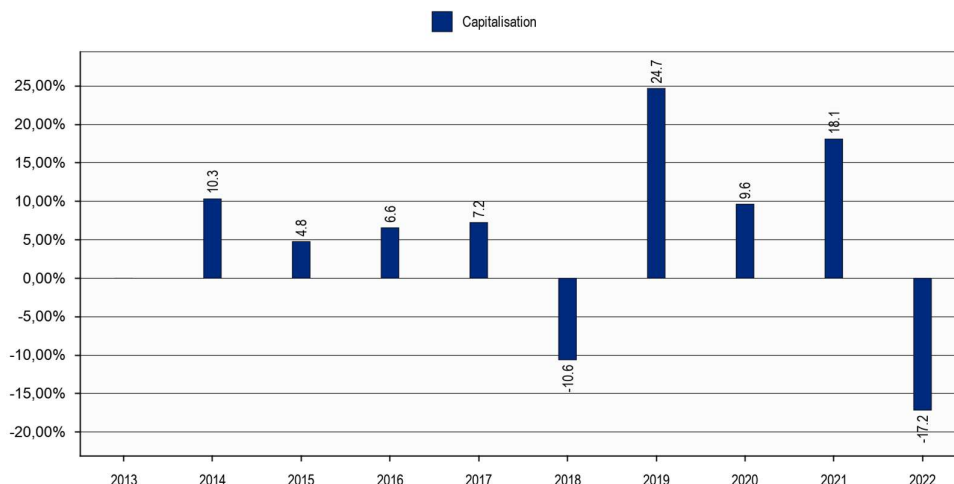
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

#### Capitalisation

| 1 an                | 3 ans             | 5 ans             |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Part                | Part              | Part              |
| -17,15%<br>(en EUR) | 2,37%<br>(en EUR) | 3,64%<br>(en EUR) |

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

#### **4.4.6 . Frais**

##### **Frais courants**

- Part de capitalisation : 1,86%
- Part de distribution : 1,83%

\* Les frais courants sont calculés sur les 12 derniers mois.

\* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- les commissions de performances.

##### **Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)**

Non applicable.

##### **Existence de fee-sharing agreements**

Néant.

#### **4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

##### **NOTE 1 - Autres produits**

La rubrique « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composée du remboursement CSDR.

##### **NOTE 2 - Autres charges**

La rubrique « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composée des montants « Out of Pockets » payés pour l'année 2021.

##### **NOTE 3 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.250,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

##### **NOTE 4 - SFDR**

Les compartiments favorisent, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement des compartiments, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des compartiments

## 5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT

### 5.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 5.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le 18/12/2017 au prix de 100,00 EUR par part de distribution.

#### 5.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 5.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

##### **Objectif du compartiment**

Le compartiment investit principalement dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le compartiment vise principalement une croissance maximale du capital investit, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunérations, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

##### **Politique d'investissement du compartiment:**

##### Catégories d'actifs autorisés:

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum de 10% dans ces dernières. Parmi les sociétés, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier à: (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les consommateurs ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire et en parts d'organismes de placement collectif.

##### Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés :

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

##### Garanties financières :

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique d'investissement :

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%).

En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change :

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Règlement SFDR :

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 8 du règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNG) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site [www.crelan.be](http://www.crelan.be) ou dans le prospectus.

#### **5.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **5.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **5.1.6 . Indice et benchmark**

Non applicable.

#### **5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

#### **ACTIONS**

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons acheté au premier semestre des actions d'AB Inbev (brasseur de bière), PepsiCo (boissons, snacks, céréales petit-déjeuner), Mondelez (snacks et bonbons) et Lerøy Seafood (saumon). Nous avons pris une première position dans le spécialiste du chocolat Barry Callebaut. Danone, spécialiste des produits laitiers, était également un nouveau venu. L'entreprise s'est dotée d'un tout nouveau top management expérimenté, dirigé par Antoine De Saint-Affrique. La nouvelle direction s'attelle à la relance de la croissance chez Danone. Nous avons vendu

Henkel parce que l'entreprise souffre beaucoup de l'inflation élevée et parce que les marges bénéficiaires de l'entreprise restent sous pression. Vers la fin de l'année, nous avons pris des bénéfices sur une partie de la position dans le fabricant de snacks et de bonbons Mondelez parce que le potentiel à la hausse de l'action était devenu limité. La société française L'Oréal a fait son entrée dans le compartiment. Cette entreprise de cosmétiques est active notamment dans les produits de maquillage, de soins pour les cheveux et la peau et d'après-rasage et les parfums. L'Oréal bénéficie d'un excellent track record, d'un bilan sain et d'un management très compétent.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir car ils répondent au vieillissement de la population et à l'importance croissante des marchés émergents. Dans le secteur, nous avons pris une position dans Medtronic au premier semestre. Cette entreprise se distingue surtout dans les appareils médicaux. Nous avons pris des bénéfices sur le spécialiste du diabète Novo Nordisk et racheté des actions de la société pharmaceutique AstraZeneca. Au second semestre, nous avons quitté Medtronic en raison des faibles perspectives annoncées par l'entreprise. Par ailleurs, nous avons pris des bénéfices sur Johnson & Johnson car le potentiel à la hausse pour l'action était devenu trop limité.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, nous avons acheté des actions de l'entreprise de luxe Kering au premier semestre, mais nous avons ensuite échangé cette participation contre EssilorLuxottica, moins sensible à la conjoncture. Au cours de l'année, nous avons acheté des actions du fabricant d'articles de sport Nike, qui devraient pouvoir continuer à croître durant les prochaines années, surtout en Chine. En outre, nous avons également acheté des actions des constructeurs automobiles Mercedes-Benz et Stellantis.

Dans le secteur de l'**Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur Schneider Electric en raison du potentiel haussier limité du cours. Nous avons partiellement réduit notre position dans ABB, spécialisée dans l'électrification et l'automatisation/la robotisation. Les fondamentaux de l'entreprise sont solides mais nous ne sommes pas aveugles face aux vents contraires qu'elle subit à court terme. Nous avons augmenté le poids de Vinci. Ce groupe de construction et de concessions devrait bénéficier de la (poursuite) de la normalisation du trafic routier (concessions autoroutières) et aérien (concessions aéroportuaires). Nous avons acheté des actions dans la société de livraison de colis FedEx. Nous avons pris une position dans Emerson Electric. Cette entreprise est notamment active dans l'automatisation, les systèmes de ventilation et de chauffage, les outils et les compresseurs. Nous avons vendu la participation dans Daimler Trucks et augmenté légèrement la position dans l'entreprise d'emballage Smurfit Kappa et dans Assa Abloy (serrures et contrôle d'accès). Nous avons vendu la position limitée dans Accelleron qui résultait d'un spinoff d'ABB.

Dans le **secteur financier**, nous avons initié 2 nouvelles positions : BlackRock et S&P Global. BlackRock est le plus grand gestionnaire de fonds du monde. Le groupe propose une large gamme de fonds gérés activement. En outre, BlackRock est également l'un des principaux acteurs dans les instruments d'investissement passifs (ETF), ce qui lui permet de profiter du glissement vers l'investissement passif. Les activités de BlackRock sont très rentables, relativement peu capitalistiques et présentent un potentiel de croissance supplémentaire. S&P Global est surtout connue comme agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable car le marché est oligopolistique. Par ailleurs, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports.

Dans le secteur des **Matériaux**, nous avons réduit de moitié la position dans la société minière aurifère Newmont Mining. Nous avons vendu notre position dans l'entreprise de peinture et de revêtement Akzo Nobel car ses marges et la demande pour ses produits étaient sous pression. Nous avons échangé notre position dans l'entreprise chimique Arkema contre Air Liquide. Cette dernière est moins sensible à la conjoncture qu'Arkema et moins vulnérable aux prix élevés du gaz en Europe. Nous avons également pris une première position dans Albemarle. Cette société est l'un des plus grands producteurs de lithium. Le lithium est une matière première indispensable dans la production de batteries pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie. Nous avons racheté des actions dans le fabricant de matériaux de construction Saint-Gobain.

Dans le secteur des **Technologies de l'information**, nous avons racheté des actions dans la société de cartes de paiement Visa, dans le spécialiste sud-coréen des batteries Samsung SDI, dans le fabricant de puces TSMC et dans la société de logiciels Salesforce. Apple a fait son retour dans le compartiment. L'entreprise reste une machine à cash grâce au succès continu des iPhone, Mac et produits et services associés. Vers la fin de l'année, nous avons réduit notre participation parce que l'entreprise était confrontée à des problèmes de production. Nous avons encore acheté des actions dans les fabricants de puces Infineon et NXP Semiconductors. Les deux entreprises sont surtout performantes dans les puces pour voitures. Nous avons également fait l'appoint chez Arista Networks, un fabricant d'infrastructures réseau.

En matière de **Utilities**, nous avons racheté des actions dans la société espagnole Iberdrola, un acteur de premier plan dans le domaine des énergies renouvelables. L'entreprise tire également une grande partie de ses revenus de l'exploitation de réseaux électriques, activité stable et hautement prévisible.

Dans le secteur de la **Communication**, nous avons acheté des actions dans Alphabet, la société mère, qui chapeaute Google et YouTube. Nous avons également pris une première position dans l'entreprise de divertissement Walt Disney Company, un acteur mondial de l'industrie des médias et du divertissement. L'entreprise dispose d'un large éventail de personnages emblématiques du cinéma (d'animation) qui permettent au groupe de consolider ou de renforcer sa position de force dans l'industrie cinématographique et les parcs à thème et complexes touristiques. Par ailleurs, le groupe est également actif dans l'industrie de la télévision américaine et mise en outre sur le développement du service de streaming Disney+. La plateforme de réservation Booking Holdings (hébergements, vols, voitures de location, restaurants) a fait son retour dans le compartiment.



Dans le secteur **Immobilier**, nous avons pris des pertes sur Vonovia. L'action était bon marché, mais l'endettement élevé pèse sur le cours tandis que le dividende sera sans doute sous pression.

### **5.1.8 . Politique future**

#### **ACTIONS**

Plusieurs modifications ont été apportées au sein du compartiment au cours de l'année. Au sein du portefeuille, nous sommes restés très attentifs à la diversification, tant au niveau des régions et des secteurs que des entreprises. Le portefeuille constitue un mélange de sociétés avec une croissance plus marquée et d'entreprises caractérisées par une croissance plus basse mais un flux de revenus stable. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen, d'une part, de limiter la volatilité attendue (en raison du changement de politique des banques centrales, de l'inflation élevée des coûts et du ralentissement de la croissance économique), mais aussi en tant que moyen de générer du rendement.

### **5.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement**

Le compartiment GLOBAL EQUITY DBI-RDT présente actuellement un profil de risque et de rendement de niveau 5 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). La classe de risque au moment de la création du compartiment était de 5.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 (CESR). Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. L'échelle est décrite comme une séquence de catégories représentées par des nombres entiers de 1 à 7 dans l'ordre croissant de gauche à droite, avec des amplitudes de risque et de récompense affichées du plus bas au plus élevé. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du compartiment. La catégorie de risque liée à ce compartiment n'est pas garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il s'agit d'un investissement sans risque.

La catégorie de risque 5 correspond à un potentiel très élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

### **5.1.10. Affectation du résultat**

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant :

- Classe R : pas de dividende (BE6298866748)
- Classe E : 0,21062 EUR (BE6298867753)

La partie du dividende pouvant bénéficier du régime RDT est de 100%.

**5.2 . BILAN**

|   | Au 31.12.22<br>(en EUR) | Au 31.12.21<br>(en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>   |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>   | <b>67.978.846,82</b>    | <b>55.207.143,20</b>    |
| <b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b> | <b>65.454.360,68</b>    | <b>52.350.192,51</b>    |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions   |                         |                         |
| a. Actions  | 65.454.360,68           | 52.350.192,51           |
| <b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>   | <b>521.822,73</b>       | <b>330.891,86</b>       |
| A. Créances   |                         |                         |
| a. Montants à recevoir  | 438.937,17              | 382.271,72              |
| b. Avoirs fiscaux   | 82.885,56               | 45.814,63               |
| B. Dettes   |                         |                         |
| a. Montants à payer (-)   |                         | -97.194,49              |
| <b>V. Dépôts et liquidités</b>  | <b>2.360.387,01</b>     | <b>2.797.699,95</b>     |
| A. Avoirs bancaires à vue   | 2.360.387,01            | 2.797.699,95            |
| <b>VI. Comptes de régularisation</b>  | <b>-357.723,60</b>      | <b>-271.641,12</b>      |
| C. Charges à imputer (-)  | -357.723,60             | -271.641,12             |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>67.978.846,82</b>    | <b>55.207.143,20</b>    |
| A. Capital  | 74.787.463,46           | 44.994.620,76           |
| B. Participations au résultat   | -3.342.428,20           | 1.612.450,35            |
| C. Résultat reporté   | 8.411.392,76            | 2.542.481,43            |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre)   | -11.877.581,20          | 6.057.590,66            |

**5.3 . COMPTE DE RESULTATS**

|  | <b>Au 31.12.22<br/>(en EUR)</b> | <b>Au 31.12.21<br/>(en EUR)</b> |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>                            |                                 |                                 |
| <b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>                | <b>-11.870.167,10</b>           | <b>6.323.375,26</b>             |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions                    |                                 |                                 |
| a. Actions   | -12.936.812,40                  | 5.169.174,09                    |
| H. Positions et opérations de change                                       |                                 |                                 |
| b. Autres positions et opérations de change                                | 1.066.645,30                    | 1.154.201,17                    |
| <b>II. Produits et charges des placements</b>                              | <b>1.212.345,36</b>             | <b>583.491,45</b>               |
| A. Dividendes  | 1.344.550,68                    | 664.453,30                      |
| B. Intérêts  |                                 |                                 |
| b. Dépôts et liquidités  | 4.562,85                        |                                 |
| C. Intérêts d'emprunts (-)   | -13.983,27                      | -12.862,16                      |
| E. Précomptes mobiliers (-)  |                                 |                                 |
| b. D'origine étrangère   | -122.784,90                     | -68.099,69                      |
| <b>III. Autres produits</b>  | <b>606,99</b>                   | <b>150,51</b>                   |
| B. Autres  | 606,99                          | 150,51                          |
| <b>IV. Coûts d'exploitation</b>  | <b>-1.220.366,45</b>            | <b>-849.426,56</b>              |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)       | -55.671,83                      | -51.278,86                      |
| C. Rémunération due au dépositaire (-)                                     | -18.745,00                      | -12.307,33                      |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-)                                    |                                 |                                 |
| a. Gestion financière  | -432.222,13                     | -287.366,67                     |
| E  | -58.996,88                      | -30.886,42                      |
| R  | -373.225,25                     | -256.480,25                     |
| b. Gestion administrative et comptable                                     | -23.971,83                      | -16.838,08                      |
| c. Rémunération commerciale  | -534.892,20                     | -366.986,26                     |
| R  | -534.892,20                     | -366.986,26                     |
| E. Frais administratifs (-)  | -11.019,93                      | -5.157,01                       |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-)                             | -46,10                          | -1.613,70                       |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)                         | -736,21                         | -610,59                         |
| H. Services et biens divers (-)  | -20.029,04                      | -20.209,19                      |
| J. Taxes   | -75.397,82                      | -51.015,08                      |
| K. Autres charges (-)  | -47.634,36                      | -36.043,79                      |
| <b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>                     | <b>-7.414,10</b>                | <b>-265.784,60</b>              |
| Sous Total II + III + IV   |                                 |                                 |
| <b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>   | <b>-11.877.581,20</b>           | <b>6.057.590,66</b>             |
| <b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>                           | <b>-11.877.581,20</b>           | <b>6.057.590,66</b>             |
| <b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>                             |                                 |                                 |
| <b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>                                      | <b>-6.808.616,64</b>            | <b>10.212.522,44</b>            |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent               | 8.411.392,76                    | 2.542.481,43                    |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter                               | -11.877.581,20                  | 6.057.590,66                    |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -3.342.428,20                   | 1.612.450,35                    |
| <b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>                         | <b>6.829.411,15</b>             | <b>-8.411.392,76</b>            |
| <b>IV. (Distribution des dividendes)</b>                                   | <b>-20.794,51</b>               | <b>-1.801.129,68</b>            |

**5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES****5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22**

| Dénomination   | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)  | % Portefeuille | % Actif Net   |
|--|----------------------|--------|------------------|----------------------|----------------|---------------|
| <b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u></b> |                      |        |                  |                      |                |               |
| ALBEMARLE - REGISTERED SHS   | 4.500                | USD    | 216,86           | 914.378,07           | 1,40%          | 1,34%         |
| ALPHABET INC -A-   | 18.100               | USD    | 88,23            | 1.496.334,50         | 2,29%          | 2,20%         |
| APPLE INC  | 5.000                | USD    | 129,93           | 608.713,98           | 0,93%          | 0,90%         |
| ARISTA NETWORKS INC  | 17.000               | USD    | 121,35           | 1.932.958,54         | 2,95%          | 2,84%         |
| BLACKROCK INC  | 3.100                | USD    | 708,63           | 2.058.330,29         | 3,14%          | 3,03%         |
| BOOKING HOLDINGS INC   | 750                  | USD    | 2.015,28         | 1.416.219,26         | 2,16%          | 2,08%         |
| BOSTON SCIENTIF CORP   | 51.000               | USD    | 46,27            | 2.211.075,19         | 3,38%          | 3,25%         |
| EMERSON ELECTRIC CO  | 15.500               | USD    | 96,06            | 1.395.108,92         | 2,13%          | 2,05%         |
| FEDEX CORP   | 9.000                | USD    | 173,20           | 1.460.576,25         | 2,23%          | 2,15%         |
| MARVELL TECH --- REGISTERED SHS  | 16.000               | USD    | 37,04            | 555.296,32           | 0,85%          | 0,82%         |
| MICROSOFT CORP   | 7.400                | USD    | 239,82           | 1.662.841,88         | 2,54%          | 2,45%         |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC   | 17.000               | USD    | 66,65            | 1.061.653,78         | 1,62%          | 1,56%         |
| NEWMONT CORPORATION  | 26.300               | USD    | 47,20            | 1.163.138,91         | 1,78%          | 1,71%         |
| NIKE INC   | 20.500               | USD    | 117,01           | 2.247.556,80         | 3,43%          | 3,31%         |
| PEPSICO INC  | 7.600                | USD    | 180,66           | 1.286.498,95         | 1,97%          | 1,89%         |
| S&P GLOBAL INC   | 6.100                | USD    | 334,94           | 1.914.391,19         | 2,92%          | 2,82%         |
| SALESFORCE INC   | 5.900                | USD    | 132,59           | 732.987,58           | 1,12%          | 1,08%         |
| VISA INC -A-   | 11.500               | USD    | 207,76           | 2.238.688,22         | 3,42%          | 3,29%         |
| WALT DISNEY CO   | 18.300               | USD    | 86,88            | 1.489.720,31         | 2,28%          | 2,19%         |
| <b>États-Unis</b>  |                      |        |                  | <b>27.846.468,94</b> | <b>42,54%</b>  | <b>40,96%</b> |
| AIR LIQUIDE SA   | 8.000                | EUR    | 132,40           | 1.059.200,00         | 1,62%          | 1,56%         |
| CIE DE SAINT-GOBAIN  | 39.000               | EUR    | 45,65            | 1.780.350,00         | 2,72%          | 2,62%         |
| DANONE SA  | 20.500               | EUR    | 49,23            | 1.009.215,00         | 1,54%          | 1,48%         |
| ESSILORLUXOTTICA SA  | 11.000               | EUR    | 169,20           | 1.861.200,00         | 2,84%          | 2,74%         |
| L'OREAL SA   | 2.000                | EUR    | 333,60           | 667.200,00           | 1,02%          | 0,98%         |
| VINCI SA   | 24.900               | EUR    | 93,29            | 2.322.921,00         | 3,55%          | 3,42%         |
| <b>France</b>  |                      |        |                  | <b>8.700.086,00</b>  | <b>13,29%</b>  | <b>12,80%</b> |
| ASML HOLDING NV  | 1.950                | EUR    | 503,80           | 982.410,00           | 1,50%          | 1,45%         |
| NN GROUP NV  | 41.359               | EUR    | 38,16            | 1.578.259,44         | 2,41%          | 2,32%         |
| NXP SEMICONDUCTORS   | 13.000               | USD    | 158,03           | 1.924.937,92         | 2,94%          | 2,83%         |
| STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS  | 96.000               | EUR    | 13,26            | 1.273.344,00         | 1,95%          | 1,87%         |
| <b>Pays-Bas</b>  |                      |        |                  | <b>5.758.951,36</b>  | <b>8,80%</b>   | <b>8,47%</b>  |
| INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS  | 72.000               | EUR    | 28,43            | 2.046.960,00         | 3,13%          | 3,01%         |
| MERCEDES-BENZ GROUP  | 27.000               | EUR    | 61,40            | 1.657.800,00         | 2,53%          | 2,44%         |
| <b>Allemagne</b>   |                      |        |                  | <b>3.704.760,00</b>  | <b>5,66%</b>   | <b>5,45%</b>  |
| ABB LTD REG SHS  | 48.000               | CHF    | 28,06            | 1.363.998,18         | 2,09%          | 2,01%         |
| BARRY CALLEBAUT - NAMEN-AKT  | 575                  | CHF    | 1.829,00         | 1.065.041,27         | 1,63%          | 1,57%         |
| ROCHE HOLDING LTD  | 2.900                | CHF    | 290,50           | 853.157,12           | 1,30%          | 1,25%         |
| <b>Suisse</b>  |                      |        |                  | <b>3.282.196,57</b>  | <b>5,02%</b>   | <b>4,83%</b>  |
| IBERDROLA SA   | 220.000              | EUR    | 10,93            | 2.404.600,00         | 3,67%          | 3,54%         |
| <b>Espagne</b>   |                      |        |                  | <b>2.404.600,00</b>  | <b>3,67%</b>   | <b>3,54%</b>  |
| ASTRAZENECA PLC  | 17.000               | GBP    | 112,18           | 2.149.405,47         | 3,29%          | 3,16%         |
| <b>Royaume-Uni</b>   |                      |        |                  | <b>2.149.405,47</b>  | <b>3,29%</b>   | <b>3,16%</b>  |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV   | 36.500               | EUR    | 56,27            | 2.053.855,00         | 3,14%          | 3,02%         |
| <b>Belgique</b>  |                      |        |                  | <b>2.053.855,00</b>  | <b>3,14%</b>   | <b>3,02%</b>  |
| HUHTAMAKI OYJ  | 28.000               | EUR    | 32,00            | 896.000,00           | 1,37%          | 1,32%         |
| METSO OUTOTEC OYJ  | 114.000              | EUR    | 9,61             | 1.095.768,00         | 1,67%          | 1,61%         |
| <b>Finlande</b>  |                      |        |                  | <b>1.991.768,00</b>  | <b>3,04%</b>   | <b>2,93%</b>  |
| ASSA ABLOY -B- NEW I   | 98.000               | SEK    | 223,70           | 1.971.412,51         | 3,01%          | 2,90%         |
| <b>Suède</b>   |                      |        |                  | <b>1.971.412,51</b>  | <b>3,01%</b>   | <b>2,90%</b>  |

| Dénomination  | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR)          | % Portefeuille | % Actif Net    |
|---|----------------------|--------|------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| SAMSUNG SDI CO LTD<br>République de Corée             | 17.000               | EUR    | 109,40           | 1.859.800,00<br>1.859.800,00 | 2,84%<br>2,84% | 2,74%<br>2,74% |
| SMURFIT KAPPA PLC<br>Irlande                          | 37.000               | EUR    | 34,56            | 1.278.720,00<br>1.278.720,00 | 1,95%<br>1,95% | 1,88%<br>1,88% |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)<br>Taiwan    | 18.000               | USD    | 74,49            | 1.256.331,69<br>1.256.331,69 | 1,92%<br>1,92% | 1,85%<br>1,85% |
| LEROY SEAFOOD GROUP ASA<br>Norvège                    | 228.000              | NOK    | 55,15            | 1.196.005,14<br>1.196.005,14 | 1,83%<br>1,83% | 1,76%<br>1,76% |
| <b>ACTIONS</b>  |                      |        |                  | <b>65.454.360,68</b>         | <b>100,00%</b> | <b>96,29%</b>  |
| <b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>                             |                      |        |                  | <b>65.454.360,68</b>         | <b>100,00%</b> | <b>96,29%</b>  |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH<br>Avoirs bancaires à vue |                      | EUR    |                  | 2.360.387,01<br>2.360.387,01 |                | 3,47%<br>3,47% |
| <b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>                           |                      |        |                  | <b>2.360.387,01</b>          |                | <b>3,47%</b>   |
| <b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>                    |                      |        |                  | <b>521.822,73</b>            |                | <b>0,77%</b>   |
| <b>AUTRES</b>   |                      |        |                  | <b>-357.723,60</b>           |                | <b>-0,53%</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>                           |                      |        |                  | <b>67.978.846,82</b>         |                | <b>100,00%</b> |

#### 5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays            |                |
|---------------------|----------------|
| Allemagne           | 5,66%          |
| Belgique            | 3,14%          |
| Espagne             | 3,67%          |
| États-Unis          | 42,54%         |
| Finlande            | 3,04%          |
| France              | 13,29%         |
| Irlande             | 1,95%          |
| Norvège             | 1,83%          |
| Pays-Bas            | 8,80%          |
| République de Corée | 2,84%          |
| Royaume-Uni         | 3,29%          |
| Suède               | 3,01%          |
| Suisse              | 5,02%          |
| Taiwan              | 1,92%          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100,00%</b> |

| Par secteur                           |        |
|---------------------------------------|--------|
| Art graphique, maison d'édition       | 2,93%  |
| Articles de bureaux et ordinateurs    | 0,93%  |
| Bien de consommation divers           | 1,37%  |
| Chimie                                | 3,02%  |
| Compagnies d'assurance                | 2,41%  |
| Construction de machines et appareils | 3,01%  |
| Distribution, commerce de détail      | 4,53%  |
| Electronique et semiconducteurs       | 12,33% |
| Electrotechnique et électronique      | 4,22%  |
| Energie et eau                        | 3,67%  |
| Holding et sociétés financières       | 10,26% |

| Par secteur                            |                |
|--|----------------|
| Industrie agro-alimentaire             | 5,08%          |
| Industrie automobile                   | 6,75%          |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 10,81%         |
| Internet et services d'Internet        | 11,06%         |
| Métaux et pierres précieuses           | 1,78%          |
| Métaux non ferreux                     | 1,67%          |
| Papier et bois                         | 1,95%          |
| Services divers                        | 3,42%          |
| Tabac et alcool                        | 3,14%          |
| Textile et habillement                 | 3,43%          |
| Transports                             | 2,23%          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>100,00%</b> |

| Par devise   |                |
|--------------|----------------|
| CHF          | 5,02%          |
| EUR          | 39,46%         |
| GBP          | 3,28%          |
| NOK          | 1,83%          |
| SEK          | 3,01%          |
| USD          | 47,40%         |
| <b>TOTAL</b> | <b>100,00%</b> |

### 5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

|   | 1er SEMESTRE         | 2ème SEMESTRE        | EXERCICE COMPLET     |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Achats                                    | 26.944.406,17        | 18.067.254,59        | 45.011.660,76        |
| Ventes                                    | 11.989.787,62        | 7.867.979,82         | 19.857.767,44        |
| <b>Total 1</b>                            | <b>38.934.193,79</b> | <b>25.935.234,41</b> | <b>64.869.428,20</b> |
| Souscriptions                             | 18.180.513,61        | 12.481.318,23        | 30.661.831,84        |
| Remboursements                            | 1.879.092,25         | 1.807.111,60         | 3.686.203,85         |
| <b>Total 2</b>                            | <b>20.059.605,86</b> | <b>14.288.429,83</b> | <b>34.348.035,69</b> |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 60.171.971,92        | 66.300.971,67        | 63.286.709,50        |
| <b>Taux de rotation</b>                   | <b>31,37%</b>        | <b>17,57%</b>        | <b>48,23%</b>        |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### E

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation |             |                | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) |                | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) |              |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
|         | Souscrites                                   | Remboursées | Fin de période | Souscriptions                           | Remboursements | de la classe                                      | d'une action |
| Année   | Dis.   | Dis.        | Dis.           | Dis.                                    | Dis.           | Dis.  | Dis.         |
| 2020    | 5.848,00                                     | 11.825,00   | 24.305,00      | 641.845,08                              | 1.242.543,00   | 2.927.464,73                                      | 120,45       |
| 2021    | 11.945,00                                    | 2.145,00    | 34.105,00      | 1.557.239,25                            | 284.959,75     | 4.635.330,50                                      | 135,91       |
| 2022    | 65.845,00                                    | 1.220,00    | 98.730,00      | 7.756.530,00                            | 164.960,50     | 10.667.687,23                                     | 108,05       |

**R**

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation |             |                | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) |                | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) |              |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
|         | Souscrites                                   | Remboursées | Fin de période | Souscriptions                           | Remboursements | de la classe                                      | d'une action |
| Année   | Dis.   | Dis.        | Dis.           | Dis.                                    | Dis.           |   | Dis.         |
| 2020    | 166.997,05                                   | 63.065,99   | 222.069,75     | 18.340.345,55                           | 7.136.987,31   | 26.183.555,08                                     | 117,91       |
| 2021    | 206.840,99                                   | 48.047,70   | 380.863,04     | 26.403.061,15                           | 6.159.688,76   | 50.571.812,70                                     | 132,78       |
| 2022    | 192.763,09                                   | 30.582,76   | 543.043,37     | 22.905.301,84                           | 3.521.243,35   | 57.311.159,59                                     | 105,54       |

**5.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

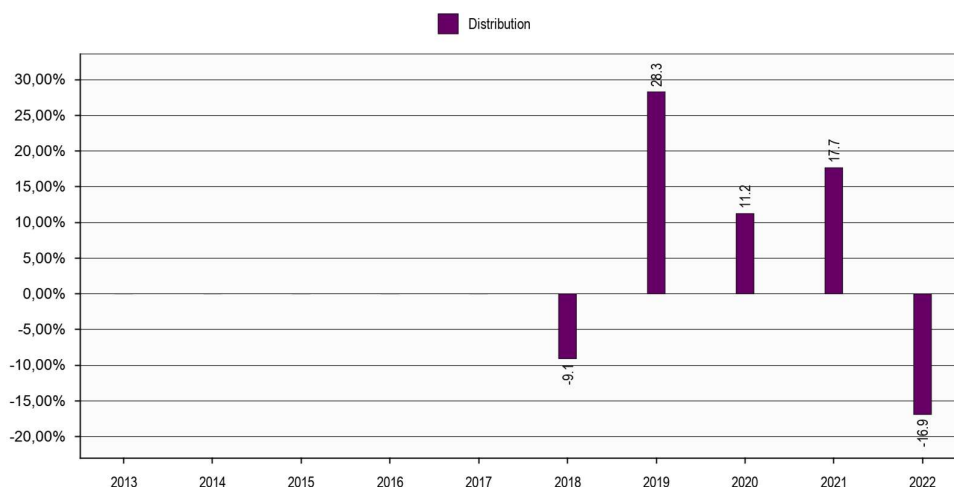
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

**E**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

| 1 an                | 3 ans             | 5 ans             |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Part                | Part              | Part              |
| -16,91%<br>(en EUR) | 2,84%<br>(en EUR) | 4,88%<br>(en EUR) |

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((1 + P t) (1 + P t+1) \dots (1 + P t+n)) ^ (1/n) - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P t = [\alpha \times (VNI t+1 / VNI t)] - 1$$

avec

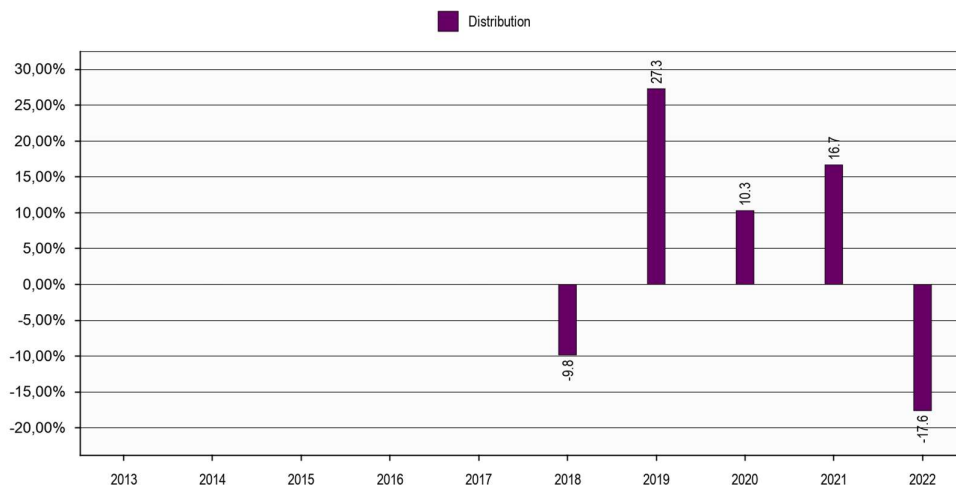
P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t  
 α l'opérateur algébrique suivant:  
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}}) \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]$   
 avec  
 D<sub>t</sub>, D<sub>t2</sub>,...D<sub>tn</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t  
 VNI ex<sub>t</sub>...VNI ex<sub>tn</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

| 1 an                | 3 ans             | 5 ans             |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Part                | Part              | Part              |
| -17,61%<br>(en EUR) | 1,97%<br>(en EUR) | 4,01%<br>(en EUR) |

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P<sub>t</sub> la performance annuelle pour la première période

VNI<sub>t+1</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}}) \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]$$

avec

D<sub>t</sub>, D<sub>t2</sub>,...D<sub>tn</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI ex<sub>t</sub>...VNI ex<sub>tn</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t



### **5.4.6 . Frais**

#### **Frais courants**

- Part de distribution (E) : 1,11%
- Part de distribution (R) : 1,95%

\* Les frais courants sont calculés sur les 12 derniers mois.

\* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- les commissions de performances.

#### **Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)**

Non applicable.

#### **Existence de fee-sharing agreements**

Néant.

### **5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

#### **NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composé d'un remboursement CSDR.

#### **NOTE 2 - Autres frais**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de la facture payée à PWC en 2022 pour le calcul du ratio RDT.

#### **NOTE 3 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facture des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.250,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

#### **NOTE 4 - SFDR**

Les compartiments favorisent, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement des compartiments, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des compartiments.

# ANNEXES

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoFuture

Identifiant d'entité juridique : 967600PVHGSY5B5PCD48

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?** [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

**Oui**   **Non**

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%  | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables   |



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Crelan Fund EconoFuture (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

|  |              |
|--|--------------|
| La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.   | <b>18,44</b> |
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). | <b>7,21%</b> |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics.  | <b>0%</b>    |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère.   | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.)  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien   | <b>0%</b>    |



### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

#### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies (sélection best-in-universe via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (sélection des meilleurs dans l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

*[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

**Oui**, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. Insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Principaux investissements            | Secteur                         | % d'Actifs | Pays                     |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------|--------------------------|
| NORWEGIAN GOVERNMENT 3<br>3/14/2024   | NR                              | 2,46%      | Norvège                  |
| SPAIN I/L BOND 0.15<br>11/30/2023     | NR                              | 2,21%      | Espagne                  |
| NEWMONT CORP                          | Matériaux                       | 2,01%      | États-Unis<br>d'Amérique |
| DEUTSCHLAND I/L BOND 0.1<br>4/15/2023 | NR                              | 1,83%      | Allemagne                |
| AGNICO EAGLE MINES LTD                | Matériaux                       | 1,79%      | Le Canada                |
| ASTRAZENECA PLC                       | Soins de santé                  | 1,61%      | Royaume-Uni              |
| IBERDROLA INTL BV 3.25<br>PERP/CALL   | NR                              | 1,49%      | Pays-Bas                 |
| IBERDROLA SA                          | Services publics                | 1,37%      | Espagne                  |
| SPAIN I/L BOND 1.8 11/30/2024         | NR                              | 1,34%      | Espagne                  |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP                | Soins de santé                  | 1,33%      | Etats-Unis<br>d'Amérique |
| CZECH REPUBLIC 0.45<br>10/25/2023     | NR                              | 1,32%      | République<br>Tchèque    |
| FLUVIUS SYSTEM OP 2<br>6/23/2025      | NR                              | 1,22%      | Belgique                 |
| VISA INC-CLASS A SHARES               | Technologie de l'information    | 1,20%      | Belgique                 |
| NIKE INC -CL B                        | Consommation<br>discrétionnaire | 1,19%      | Etats-Unis<br>d'Amérique |
| VGP NV 3.9 9/21/2023                  | Immobilier                      | 1,19%      | Belgique                 |

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

**La répartition des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

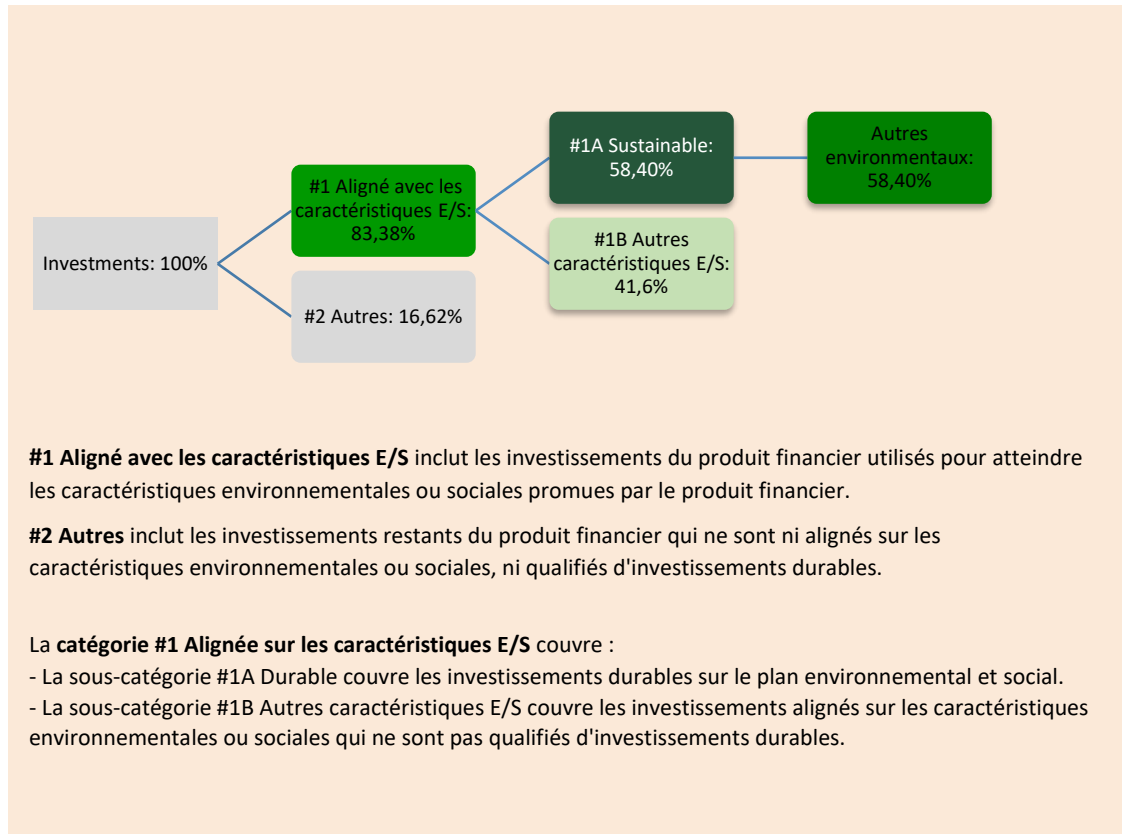
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :

- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère " vert " des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?



## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

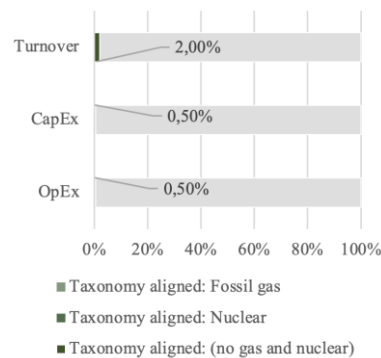
| Secteur                       | Poids  |
|-------------------------------|--------|
| Matériaux                     | 15,63% |
| Soins de santé                | 9,60%  |
| Services publics              | 3,96%  |
| Technologies de l'information | 20,57% |
| Consommation discrétionnaire  | 7,84%  |
| Industrie                     | 15,94% |
| Services financiers           | 8,49%  |
| Biens de consommation de base | 13,10% |



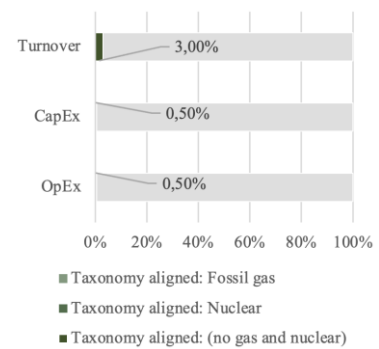
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines\*



### 2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Aucun investissement durable aligné sur le règlement relatif à la taxonomie européenne n'a été ciblé.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 16,62% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



**Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**



La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?**

N/A

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoStocks

Identifiant d'entité juridique : 967600OIM4F6CZUKPN43

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?** [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

**Oui**
  **Non**

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%  | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables   |

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Crelan Fund EconoStocks (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

|  |              |
|--|--------------|
| La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.   | <b>19,69</b> |
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). | <b>0%</b>    |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics.  | <b>0%</b>    |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère.   | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.)  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien   | <b>0%</b>    |



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies (sélection best-in-universe via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (sélection des meilleurs dans l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

*[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

**Oui**, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. Insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Principaux investissements | Secteur                       | % d'Actifs | Pays                  |
|----------------------------|-------------------------------|------------|-----------------------|
| ASTRAZENECA PLC            | Soins de santé                | 3,50%      | Royaume-Uni           |
| IBERDROLA SA               | Services publics              | 3,45%      | Espagne               |
| VINCI SA                   | Industrie                     | 3,34%      | France                |
| VISA INC-CLASS A SHARES    | Technologies de l'information | 3,25%      | Etats-Unis d'Amérique |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP     | Soins de santé                | 3,23%      | Etats-Unis d'Amérique |
| NIKE INC -CL B             | Consommation discrétionnaire  | 3,21%      | Etats-Unis d'Amérique |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV | Biens de consommation de base | 3,11%      | Belgique              |
| BLACKROCK INC              | Finance                       | 3,04%      | Etats-Unis d'Amérique |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG   | Technologie de l'information  | 2,97%      | Allemagne             |
| ASSA ABLOY AB-B            | Industrie                     | 2,90%      | Suède                 |
| SAMSUNG SDI CO LTD         | Technologies de l'information | 2,85%      | Corée du Sud          |
| S&P GLOBAL INC             | Finance                       | 2,81%      | Corée du Sud          |
| ARISTA NETWORKS INC        | Technologies de l'information | 2,77%      | Corée du Sud          |
| NXP SEMICONDUCTORS NV      | Technologies de l'information | 2,71%      | Pays-Bas              |
| ESSILORLUXOTTICA           | Soins de santé                | 2,68%      | France                |

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

**La répartition des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

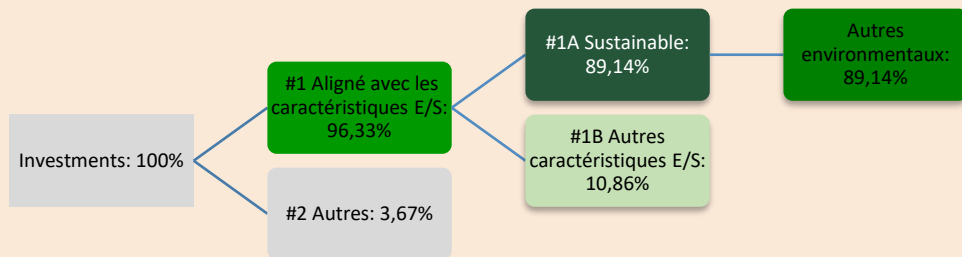


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :

- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



**#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

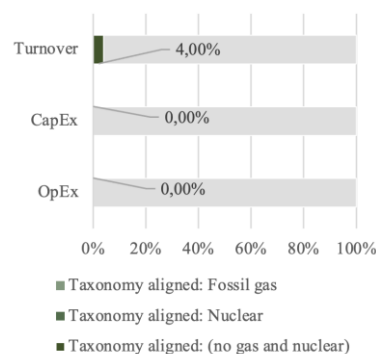
| Secteur                       | Poids  |
|-------------------------------|--------|
| Soins de santé                | 11,66% |
| Services publics              | 3,59%  |
| Industrie                     | 17,24% |
| Technologies de l'information | 24,20% |
| Consommation discrétionnaire  | 9,92%  |
| Consommation de base          | 12,87% |
| Services financiers           | 8,51%  |
| Services de communication     | 4,38%  |



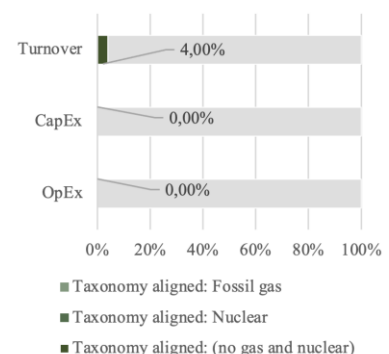
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines\*



### 2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Aucun investissement durable aligné sur le règlement relatif à la taxonomie européenne n'a été ciblé.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 3,67% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".

**Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**



La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?**

N/A



Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Global Equity DBI-RDT

Identifiant d'entité juridique : 967600EX9Q96ZBFXIM43

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?** [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

**Oui**
  **Non**

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif <b>environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques <b>environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <b>40%</b> d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif <b>social</b> : ___%  | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>  |



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Global Equity DBI-RDT (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

|  |              |
|--|--------------|
| La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.   | <b>19,67</b> |
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). | <b>0%</b>    |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics.  | <b>0%</b>    |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère.   | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.)  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale  | <b>0%</b>    |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien   | <b>0%</b>    |



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies (sélection best-in-universe via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (sélection des meilleurs dans l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

*[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

**Oui**, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. Insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Principaux investissements   | Secteur                       | % d'Actifs | Pays                  |
|------------------------------|-------------------------------|------------|-----------------------|
| IBERDROLA SA                 | Services publics              | 3,52%      | Espagne               |
| VINCI SA                     | Industrie                     | 3,41%      | France                |
| NIKE INC -CL B               | Consommation discrétionnaire  | 3,28%      | Etats-Unis            |
| VISA INC-CLASS A SHARES      | Technologies de l'information | 3,26%      | États-Unis d'Amérique |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP       | Soins de santé                | 3,22%      | États-Unis            |
| ASTRAZENECA PLC              | Soins de santé                | 3,17%      | Royaume-Uni           |
| BLACKROCK INC                | Financières                   | 3,03%      | Royaume-Uni           |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV   | Biens de consommation de base | 3,02%      | Belgique              |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG     | Technologies de l'information | 3,00%      | Allemagne             |
| ASSA ABLOY AB-B              | Industrie                     | 2,91%      | Suède                 |
| ARISTA NETWORKS INC          | Technologies de l'information | 2,83%      | États-Unis d'Amérique |
| S&P GLOBAL INC               | Finance                       | 2,83%      | États-Unis d'Amérique |
| NXP SEMICONDUCTORS NV        | Technologies de l'information | 2,80%      | Pays-Bas              |
| ESSILORLUXOTTICA             | Soins de santé                | 2,75%      | France                |
| SAMSUNG SDI CO-144A REGS GDR | Technologies de l'information | 2,68%      | Corée du Sud          |

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

**La répartition des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

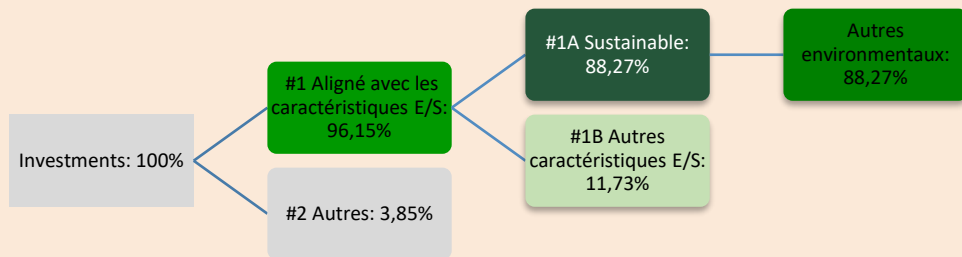


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :

- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



**#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

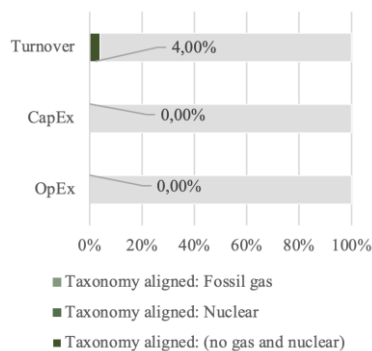
| Secteur                       | Poids  |
|-------------------------------|--------|
| Services publics              | 3,67%  |
| Industrie                     | 17,40% |
| Consommation discrétionnaire  | 10,08% |
| Technologies de l'information | 24,14% |
| Santé                         | 10,81% |
| Finance                       | 8,48%  |
| Consommation de base          | 12,74% |
| Services de communication     | 4,56%  |



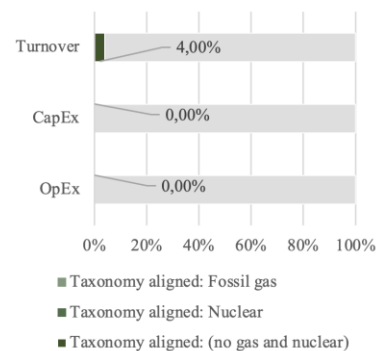
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines\*



### 2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines



Les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Aucun investissement durable aligné sur le règlement relatif à la taxonomie européenne n'a été ciblé.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 3,85% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".

**Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**



La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?**

N/A

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Acteur des marchés financiers:** Crelan Fund – EconoFuture

**Legal entity identifier:** 967600PVHGSY5B5PCD48

### Résumé

Le fonds EconoFuture prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoFuture sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoFuture utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Dans la colonne "impact 2021", aucune donnée n'est fournie car aucune donnée n'était disponible en 2021. De plus, aucune explication n'est donnée car il n'est pas encore possible de comparer les périodes ; la comparaison sera faite et expliquée dans la prochaine déclaration PAI.

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



| Indicators applicable to investments in investee companies                      |                     |                              |                   |                     |  |   |
|---|---------------------|------------------------------|-------------------|---------------------|--|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                             | Élément de mesure   | Incidences [2021]            | Incidences [2022] | Explication         | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                   |                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | N/A               | 8110.5767 tons CO2e | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | N/A               | 4274.321 tons CO2e  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|                                   |  |   |     |                                      |  |   |
|-----------------------------------|--|---|-----|--------------------------------------|--|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 3  | N/A | 96893.61 tons CO2e                   | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES  | Émissions totales de GES  | N/A | 294470.25 tons CO2e                  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | N/A | 1137.9446 tons CO2e / EUR M invested | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements                            | N/A | 1770.6715 tons CO2e / EUR M revenue  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | N/A | 2.79 %                               | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  | <p>notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois.</p> |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

|                                   |   |   |     |  |     |   |
|-----------------------------------|---|---|-----|--|-----|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | N/A | Consommation: 69.04 %<br><br>Production: 51.89 %   | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique  | N/A | Total: 0.67400694 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector B: 0.9756241 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector C: 0.43339527 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector D: 3.672593 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector F: 0.17775215 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector G: 0.03658811 GWh / EUR M revenue | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|              |  |   |     |  |     |   |
|--------------|--|---|-----|--|-----|---|
|              |  |   |     | Sector H: n/a<br>Sector L: 0.2590135 GWh / EUR M revenue |     |   |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | N/A | 1.3 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.004095019 tons / EUR M invested                        | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |   |   |     |                                 |     |   |
|--|---|---|-----|---------------------------------|-----|---|
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.7458282 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |     |                                 |     |   |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales   | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel   | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |  |   |     |         |     |   |
|--|--|---|-----|---------|-----|---|
| Les questions sociales et de personnel | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | N/A | 8.98 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | N/A | 35.56 % | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                  | N/A | 0 %     | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022]                   | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|---------------------------------|-------------|---|
| Environnement                                       | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement   | N/A           | 299.68173 tons CO2e / EUR M GDP | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Social  | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A           | Relative: 0 %                   | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |



**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |               |               |             |   |
| <p>En plus de la série d'indicateurs obligatoires ci-dessus, nous considérons deux indicateurs supplémentaires en fonction de la disponibilité et de la qualité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de polluants atmosphériques</li> <li>• - Investissements dans des entreprises sans accident du travail</li> </ul> |   |   |               |               |             |   |

### **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir [www.econopolis.be/en/sustainability](http://www.econopolis.be/en/sustainability)) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par'une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

### **Politiques d'engagement**

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

### **Références aux norms internationales**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies (sélection "best-in-universe" via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (conventions de l'OIT)
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale (IFC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (sélection des meilleures entreprises de l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres définies dans la politique ESG

### **Comparaison historique**

Aucune comparaison historique ne peut être effectuée à ce jour car aucune donnée n'était disponible en 2021. La comparaison pourra être effectuée l'année prochaine.

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022]                    | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|----------------------------------|-------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |  |               |                                  |             |   |
| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b> |   |  |               |                                  |             |   |
| Émissions   | Émissions de polluants inorganiques   | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A           | 0.53935134 tons / EUR M invested | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |               |               |             |   |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité   | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)               | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |               |               |             |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | N/A           | 23.8 %        | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Acteur des marchés financiers:** Crelan Fund – EconoStocks

**Legal entity identifier:** 967600OIM4F6CZUKPN43

### Résumé

Le fonds EconoStocks prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoStocks sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoStocks utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Dans la colonne "impact 2021", aucune donnée n'est fournie car aucune donnée n'était disponible en 2021. De plus, aucune explication n'est donnée car il n'est pas encore possible de comparer les périodes ; la comparaison sera faite et expliquée dans la prochaine déclaration PAI.

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies                      |                      |                              |                   |                                      |  |   |
|---|----------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------------|--|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                             | Élément de mesure    | Incidences [2021]            | Incidences [2022] | Explication                          | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b> |                      |                              |                   |                                      |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 1 | N/A               | 6750.5015 tons CO2e                  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 2 | N/A               | 3456.6226 tons CO2e                  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 3 | N/A               | 113597.55 tons CO2e                  | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions totales de GES     | N/A               | 126358.8 tons CO2e                   | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone            | N/A               | 496.26468 tons CO2e / EUR M invested | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|                                   |  |   |     |                                     |  |   |
|-----------------------------------|--|---|-----|-------------------------------------|--|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements                            | N/A | 1390.3986 tons CO2e / EUR M revenue | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | N/A | 4.5 %                               | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|                                   |   |   |     |   |     |   |
|-----------------------------------|---|---|-----|---|-----|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | N/A | Consommation: 65.54 %<br><br>Production: 52.93 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique  | N/A | Total: 0.45789862 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector B: 0.37805486 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector C: 0.34403706 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector D: 3.7006726 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector F: 0.17775217 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector G: 0.009831137 GWh / EUR M revenue | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|              |  |   |     |                                    |     |   |
|--------------|--|---|-----|------------------------------------|-----|---|
|              |  |   |     | Sector H: n/a                      |     |   |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | N/A | 1.55 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.0069690216 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |



|  |   |   |     |                                  |     |   |
|--|---|---|-----|----------------------------------|-----|---|
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.37616006 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |     |                                  |     |   |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales   | N/A | 0 %                              | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel   | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | N/A | 0 %                              | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |  |   |     |         |     |   |
|--|--|---|-----|---------|-----|---|
| Les questions sociales et de personnel | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | N/A | 8.59 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | N/A | 34.85 % | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                  | N/A | 0 %     | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|---------------|-------------|---|
| Environnement                                       | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement   | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Social  | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |               |               |             |   |
| <p>En plus de la série d'indicateurs obligatoires ci-dessus, nous considérons deux indicateurs supplémentaires en fonction de la disponibilité et de la qualité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de polluants atmosphériques</li> <li>• - Investissements dans des entreprises sans accident du travail</li> </ul> |   |   |               |               |             |   |

### **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir [www.econopolis.be/en/sustainability](http://www.econopolis.be/en/sustainability)) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par'une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

### **Politiques d'engagement**

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

### **Références aux norms internationales**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies (sélection "best-in-universe" via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (conventions de l'OIT)
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale (IFC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (sélection des meilleures entreprises de l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres définies dans la politique ESG

### **Comparaison historique**

Aucune comparaison historique ne peut être effectuée à ce jour car aucune donnée n'était disponible en 2021. La comparaison pourra être effectuée l'année prochaine.

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022]                    | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|----------------------------------|-------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |  |               |                                  |             |   |
| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b> |   |  |               |                                  |             |   |
| Émissions   | Émissions de polluants inorganiques   | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A           | 0.49662462 tons / EUR M invested | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |               |               |             |   |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité   | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)               | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |               |               |             |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | N/A           | 13.43 %       | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Acteur des marchés financiers:** Crelan Fund – EconoNext

**Legal entity identifier:** 96760014AX4S360QVF65

### Résumé

Le fonds EconoNext prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoNext sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoNext utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Dans la colonne "impact 2021", aucune donnée n'est fournie car aucune donnée n'était disponible en 2021. De plus, aucune explication n'est donnée car il n'est pas encore possible de comparer les périodes ; la comparaison sera faite et expliquée dans la prochaine déclaration PAI.

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies                      |                      |                              |                   |                                     |  |   |
|---|----------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                             | Élément de mesure    | Incidences [2021]            | Incidences [2022] | Explication                         | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b> |                      |                              |                   |                                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 1 | N/A               | 432.28375 tons CO2e                 | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 2 | N/A               | 291.90714 tons CO2e                 | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 3 | N/A               | 1413.6406 tons CO2e                 | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES  | Émissions totales de GES     | N/A               | 2219.8994 tons CO2e                 | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone            | N/A               | 108.9131 tons CO2e / EUR M invested | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |



|                                   |  |   |     |                                     |  |   |
|-----------------------------------|--|---|-----|-------------------------------------|--|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements                            | N/A | 325.19037 tons CO2e / EUR M revenue | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | N/A | 4.22 %                              | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|                                   |   |   |     |  |     |   |
|-----------------------------------|---|---|-----|--|-----|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | N/A | Consumption: 79.81 %<br><br>Production: 1.9 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique  | N/A | Total: 0.32362768 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector A: 0.2810893 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector B: 0.835297 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector C: 0.36102247 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector D: 2.5307152 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector E: 0.5288151 GWh / EUR M revenue | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|              |  |   |     |   |     |   |
|--------------|--|---|-----|---|-----|---|
|              |  |   |     | Sector F: 0.2716395 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector G: 0.044910677 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector H: 0.13555369 GWh / EUR M revenue<br><br>Sector L: 0.017317144 GWh / EUR M revenue |     |   |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | N/A | 0 %   | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.01713648 tons / EUR M invested  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |   |   |     |                                 |     |   |
|--|---|---|-----|---------------------------------|-----|---|
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.4117567 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |     |                                 |     |   |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales   | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel   | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |  |   |     |         |     |   |
|--|--|---|-----|---------|-----|---|
| Les questions sociales et de personnel | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | N/A | 6.64 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | N/A | 15.05 % | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                  | N/A | 0 %     | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022]                  | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|--------------------------------|-------------|---|
| Environnement                                       | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement   | N/A           | 573.7669 tons CO2e / EUR M GDP | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Social  | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A           | Relative: 0 %                  | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |               |               |             |   |
| <p>En plus de la série d'indicateurs obligatoires ci-dessus, nous considérons deux indicateurs supplémentaires en fonction de la disponibilité et de la qualité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de polluants atmosphériques</li> <li>• - Investissements dans des entreprises sans accident du travail</li> </ul> |   |   |               |               |             |   |

### **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir [www.econopolis.be/en/sustainability](http://www.econopolis.be/en/sustainability)) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par'une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

### **Politiques d'engagement**

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

### **Références aux norms internationales**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies (sélection "best-in-universe" via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (conventions de l'OIT)
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale (IFC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (sélection des meilleures entreprises de l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres définies dans la politique ESG

### **Comparaison historique**

Aucune comparaison historique ne peut être effectuée à ce jour car aucune donnée n'était disponible en 2021. La comparaison pourra être effectuée l'année prochaine.



Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022]                    | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|----------------------------------|-------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |  |               |                                  |             |   |
| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b> |   |  |               |                                  |             |   |
| Émissions   | Émissions de polluants inorganiques   | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A           | 0.24949151 tons / EUR M invested | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |               |               |             |   |
|--|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité   | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)               | Élément de mesure   | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |               |               |             |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | N/A           | 29.3 %        | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Acteur des marchés financiers:** Crelan Fund – Global Equity DBI/RDT

**Legal entity identifier:** 967600EX9Q96ZBFXIM43

### Résumé

Le fonds Crelan Global Equity DBI prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds Crelan Global Equity DBI sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds Crelan Global Equity DBI utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Dans la colonne "impact 2021", aucune donnée n'est fournie car aucune donnée n'était disponible en 2021. De plus, aucune explication n'est donnée car il n'est pas encore possible de comparer les périodes ; la comparaison sera faite et expliquée dans la prochaine déclaration PAI.

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

**Indicators applicable to investments in investee companies**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                             | Élément de mesure   | Incidences [2021]            | Incidences [2022] | Explication         | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |   |
|---|---------------------|------------------------------|-------------------|---------------------|--|---|
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                   |                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | N/A               | 1934.3452 tons CO2e | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | N/A               | 955.31323 tons CO2e | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | N/A               | 31778.984 tons CO2e | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre   | 1. Émissions de GES | Émissions totales de GES     | N/A               | 35400.766 tons CO2e | N/A  | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|                                   |  |   |     |                                      |   |   |
|-----------------------------------|--|---|-----|--------------------------------------|---|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | N/A | 518.23975 tons CO2e / EUR M invested | N/A   | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements                            | N/A | 1443.1425 tons CO2e / EUR M revenue  | N/A   | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | N/A | 4.46 %                               | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  | vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

|                                   |   |   |     |  |     |   |
|-----------------------------------|---|---|-----|--|-----|---|
| Émissions de gaz à effet de serre | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | N/A | Consumption: 64.9 %<br>Production: 52.93 %   | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Émissions de gaz à effet de serre | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique  | N/A | Total: 0.47508907 GWh / EUR M revenue<br>Sector B: 0.3690358 GWh / EUR M revenue<br>Sector C: 0.36259463 GWh / EUR M revenue<br>Sector D: 3.7006726 GWh / EUR M revenue<br>Sector F: 0.17775215 GWh / EUR M revenue<br>Sector G: 0.009831137 GWh / EUR M revenue | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|              |  |   |     |                                   |     |   |
|--------------|--|---|-----|-----------------------------------|-----|---|
|              |  |   |     | Sector H: n/a                     |     |   |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | N/A | 1.62 %                            | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.008278534 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

|  |   |   |     |                                 |     |   |
|--|---|---|-----|---------------------------------|-----|---|
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | N/A | 0.3767251 tons / EUR M invested | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |     |                                 |     |   |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales   | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel   | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | N/A | 0 %                             | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |



|  |  |   |     |         |     |   |
|--|--|---|-----|---------|-----|---|
| Les questions sociales et de personnel | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | N/A | 8.85 %  | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | N/A | 35.14 % | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Les questions sociales et de personnel | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                  | N/A | 0 %     | N/A | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure  | Impact [2021] | Impact [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante      |
|---|---|--|---------------|---------------|-------------|---|
| Environnement                                       | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement   | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Social  | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A           | N/A           | N/A         | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                      |                      |                    |   |
|--|---|---|----------------------|----------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>   |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Impact [2021]</b> | <b>Impact [2022]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A                  | N/A                  | N/A                | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | N/A                  | N/A                  | N/A                | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                      |                      |                    |   |
| <p>En plus de la série d'indicateurs obligatoires ci-dessus, nous considérons deux indicateurs supplémentaires en fonction de la disponibilité et de la qualité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de polluants atmosphériques</li> <li>• - Investissements dans des entreprises sans accident du travail</li> </ul> |   |   |                      |                      |                    |   |

### **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir [www.econopolis.be/en/sustainability](http://www.econopolis.be/en/sustainability)) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par'une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

### **Politiques d'engagement**

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

### **Références aux normes internationales**

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies (sélection "best-in-universe" via Sustainalytics)
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (conventions de l'OIT)
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale (IFC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (sélection des meilleures entreprises de l'univers via Sustainalytics)
- Normes propres définies dans la politique ESG

### **Comparaison historique**

Aucune comparaison historique ne peut être effectuée à ce jour car aucune donnée n'était disponible en 2021. La comparaison pourra être effectuée l'année prochaine.

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>                                     | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b> | <b>Élément de mesure</b>   | <b>Impact [2021]</b> | <b>Impact [2022]</b>            | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
|---|--|--|----------------------|---------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |  |  |                      |                                 |                    |   |
| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b> |  |  |                      |                                 |                    |   |
| Émissions   | Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A                  | 0.5120271 tons / EUR M invested | N/A                | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes   |

*Tableau 3*

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |                      |                      |                    |   |
|--|---|---|----------------------|----------------------|--------------------|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Impact [2021]</b> | <b>Impact [2022]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |                      |                      |                    |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | N/A                  | 11.93 %              | N/A                | Intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes   |